



Rapport de gestion 2005

- > vision stratégique
- > enseignement
- > recherche
- > activité de service
- > partenariats
- > gestion institutionnelle
- > facultés
- > gestion financière

Table des matières

Abréviations.....	4
Préambule.....	6
Introduction.....	7
L'UNIL en 2005.....	7
Mise en place de la LUL.....	8
Généralités.....	8
Le Conseil de l'UNIL (rapport de son président).....	9
Vision stratégique de l'UNIL.....	10
Une vision et trois axes stratégiques.....	10
Vision stratégique en 2005.....	10
Etat de réalisation de la stratégie.....	13
1. Enseignement.....	16
1.1 Etudiants et enseignants à l'UNIL.....	17
1.1.1 Etudiants.....	17
1.1.2 Orientation des étudiants.....	21
1.1.3 Taux d'encadrement des étudiants de 1er et de 2ème cycles.....	21
1.2 Corps intermédiaire.....	23
1.3 Processus de Bologne.....	24
1.4 Ecoles doctorales.....	26
1.5 Programmes de formation approfondie.....	27
1.6 Formation continue.....	28
1.7 Collège des sciences de l'UNIL et formation des enseignants en sciences.....	30
1.8 Centre de soutien à l'enseignement.....	32
1.9. Formation à distance/RISSET.....	33
1.10 Centre de langues.....	35
2. Développement d'une politique de la Recherche.....	38
2.1 Projet Anthropos.....	38
2.2 Euresearch.....	40
3. Activités de service.....	42
3.1 Interface sciences-société.....	42
3.2. Transfert de connaissance et de technologie (PACTT).....	44
3.3 HEP.....	46
3.4 HES.....	47
4. Partenariats.....	48
4.1 Constitution d'une place scientifique lausannoise.....	48
4.1.1 Règlement UNIL-CHUV.....	48
4.1.2 Echanges d'enseignements UNIL - EPFL.....	49
4.2 Développement de l'arc lémanique (SVS).....	49
4.2.1 Pôle des sciences humaines et sociales (SVS-SH).....	49
4.2.2 Pôle des sciences de la vie (SVS-SV).....	51
4.3 Espace Azur et Cuso.....	53
4.3.1 Le Triangle Azur.....	53
4.3.2 La Conférence des Universités de Suisse Occidentale (CUSO).....	54
4.5. Renforcement d'une politique d'internationalisation.....	55

5. Gestion institutionnelle.....	60
5.1 Nouvelle LUL : Plan de mise en oeuvre.....	60
5.2 Développement d'une procédure qualité : nouveau concept qualité de l'UNIL.....	62
5.3 Service des ressources humaines.....	63
5.4 Bureau de l'égalité.....	64
5.5 Locaux - Projets de constructions immobilières.....	66
5.5.1 Crédits de construction.....	66
5.5.2 Planification immobilière.....	67
5.5.3 Rénovation d'immeubles anciens sur le site de Dorigny.....	67
5.5.4 Réorganisation du secteur Bâtiments & Travaux.....	67
5.6 Infrastructure scientifique et informatique.....	68
5.7 Communication.....	70
6. L'UNIL vue de ses Facultés.....	73
6.1 Faculté de théologie et de sciences des religions.....	73
6.2 Faculté de droit et des sciences criminelles.....	75
6.3 Faculté des lettres.....	77
6.4 Faculté des SSP.....	80
6.5 Faculté des HEC.....	83
6.6 Faculté des géosciences et de l'environnement.....	85
6.7 Faculté de Biologie et Médecine.....	88
7. Gestion financière.....	94
7.1 Budget 2005.....	94
7.2 Budget 2006 et perspectives budgétaires.....	94
7.3 Exploitation du budget 2005.....	96
8. Chiffres et tableaux.....	97
8.1 Grades décernés.....	97
8.2 Effectif des étudiants.....	101
8.2.1 Effectifs des étudiants.....	101
8.2.2 Provenance des étudiants.....	102
8.2.3 Réforme des cursus.....	103
8.3 Effectif du personnel en équivalents plein temps.....	105
8.3.1 Personnel financé par la contribution cantonale UNIL (sans la médecine clinique).....	105
8.3.2 Personnel toutes sources de financement confondues (avec la médecine clinique).....	107
8.3.3 Evolution des effectifs de professeurs assistants en EPT (sans la médecine clinique).....	110
8.3.4 Effectif du personnel par faculté.....	111
8.4 Taux d'encadrement.....	118
8.4.1 Nombre d'étudiants par EPT de personnel enseignant.....	118
8.4.2 Afflux des étudiants vers les programmes de Master, selon la provenance.....	119
8.5 Les dépenses de fonctionnement.....	119
8.5.1 Les dépenses de fonctionnement par source de financement.....	119
8.5.2 Total des dépenses de fonctionnement de l'UNIL, sans la médecine clinique, y compris les sources de financement non cantonales.....	121
8.5.3 Investissements.....	122
9. Organes.....	125
9.1 Le Rectorat.....	125
9.2 Le Conseil de l'UNIL.....	125

9.3 Les Doyens.....	126
9.4 Commissions du Rectorat.....	127
Commission de la bibliothèque.....	127
Commission pour la coopération nord-sud.....	127
Commission culturelle.....	127
Commission pour l'écologie et les sciences de l'environnement.....	129
Commission de l'égalité des chances.....	129
Commission de l'enseignement.....	129
Commission de formation continue.....	130
Commission interfacultaire Bologne.....	131
Commission de placement GBUV.....	131
Commission du plan et du budget.....	132
Commission de politique linguistique.....	132
Commission des publications.....	133
Commission de la recherche scientifique.....	133
Commission pour les relations internationales et la mobilité.....	134
Commission sociale.....	135
Commission des sports universitaires.....	135
Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche.....	136

Abréviations

ACIDUL	Association du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne
BCU	Bibliothèque cantonale universitaire
BFSH	Bâtiment des Facultés des sciences humaines
CEDIDAC	Centre du droit de l'entreprise
CENTEF	Centre des technologies pour l'enseignement et la formation
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIBM	Centre d'imagerie biomédicale
CIG	Centre intégratif de génomique
COVER	Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche
CRUS	Conférence des Recteurs des Universités suisses
CSE	Centre de soutien à l'enseignement
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CUS	Conférence universitaire suisse
CUSO	Conférence universitaire de Suisse occidentale
CVS	Campus virtuel suisse
DAF	DNA Array Facility
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEMA	Département de management
DEEP	Département d'économétrie et d'économie politique
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DFJ	Département de la formation et de la jeunesse
ECTS	European Credit Transfer System
ELSTE	Ecole lémanique en sciences de la Terre
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPGL	Ecole de pharmacie Genève-Lausanne
EPT	Equivalent plein-temps
ESC	Ecole des sciences criminelles
ETHZ	Ecole polytechnique fédérale de Zurich
FAE	Fédération des associations d'étudiants
FAME	Financial Asset Management and Engeneering
FBM	Faculté de biologie et médecine
FNS	Fonds national de la recherche scientifique
GBUV	Gestion des biens universitaires vaudois
GIS	Systèmes d'information géographique
GSE	Géosciences et environnement
HEC	Hautes études commerciales
HEP	Haute Ecole pédagogique
HES	Haute Ecole spécialisée
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève

IBF	Institut de banque et finance
ICDP	Institut de criminologie et de droit pénal
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
IEWS	Institut d'économie et de management de la santé
IGAR	Institut de géomatique et d'analyse du risque
INFORGE	Institut d'informatique et organisation
IPTEH	Institut de politique territoriale et de l'environnement humain
IRAL	Institut de recherche sur les assurances
IRIS	Intégration, régulation et innovation sociales
IRM	Imagerie par résonnance magnétique
ISB	Institut suisse de bioinformatique
ISDC	Institut suisse de droit comparé
ISREC	Institut suisse de recherche expérimentale sur le cancer
ISSP	Institut des sciences sociales et pédagogiques
LAU	Loi fédérale sur l'aide aux Universités et la coopération dans le domaine des Hautes Ecole
LUL	Loi cantonale sur l'Université de Lausanne
MD-PhD	Medical Doctor - Physician Doctor
MER	Maître d'enseignement et de recherche
NCCR	National Centres of Competence in Research
OAQ	Organe d'accréditation qualité
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OSUL	Orchestre symphonique de l'Université de Lausanne
PACTT	Technology Transfer
PAF	Proteome Analysis Facility
PAT	Personnel administratif et technique
PCRD	Programme-cadre de recherche et développement technologique
PME	Petites et moyennes entreprises
PNR	Programme national de recherche
RIBios	Réseau interdisciplinaire biosécurisé
RRENAB	Réseau de recherche en analyse narrative des textes bibliques
SASC	Service des affaires socio-culturelles
SHS	Sciences humaines et sociales
SOC	Service d'orientation et conseil
SSP	Sciences sociales et politiques
SVS	Science, Vie, Société
SVS-SV	SVS-Sciences de la vie
UNICA	Universités des capitales européennes
UNIL	Université de Lausanne

Préambule

L'UNIL produit chaque année un rapport annuel et un rapport de gestion. Le premier, composé de 32 pages, illustré et d'une ligne graphique soignée, veut donner à tout public une vision élargie des activités de l'UNIL sur le cours de l'année passée. Le second s'inscrit dans la démarche de la stratégie élaborée par le Rectorat et approuvée par le Sénat en novembre 2004. D'un abord plus fonctionnel, il constitue un instrument d'examen de l'institution pour les personnes chargées de se porter garantes de son bon fonctionnement (Conseil de l'UNIL, Commissions parlementaires, DFJ).

Le rapport de gestion approche chacune des activités rapportées dans une perspective évolutive (introduction / acquis / en suspens / abandonné / bilan et perspective). Sa partie narrative ne prétend pas à l'exhaustivité, mais elle veut présenter les activités indispensables pour montrer la détermination de l'UNIL à réaliser la mission qui lui est conférée par la LUL, selon les axes stratégiques qu'elle a déterminés pour assurer son développement.

Introduction

L'UNIL en 2005

Chacune des années de ce nouveau siècle a vu l'UNIL se transformer progressivement, tant sur le plan académique que structurel et institutionnel, pour anticiper de manière dynamique les sollicitations renouvelées de son environnement social, culturel, politique et scientifique et réaliser au mieux sa mission de recherche et d'enseignement.

2005 n'aura pas fait exception avec les premières mesures de mise en œuvre du nouveau statut légal d'autonomie accrue de l'UNIL, la poursuite des axes de développements clairement définis de sa Vision stratégique et particulièrement la seconde phase d'introduction des nouveaux cursus Bologne.

Ce travail de remodelage en profondeur provoque certes des grincements dans les structures de l'institution; certains professeurs ont, par exemple, manifesté de manière très publique leur mécontentement sur le choix du nom choisi pour l'un des bâtiments du site de Dorigny. Plus fondamentalement, l'UNIL a été recalée en votation populaire sur son projet élaboré pour doter son nouveau centre de Génomique d'une animalerie; avec les remises en questions que cela lui pose en termes de communication avec son environnement. Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'UNIL continue sur la lancée de son développement et peu faire état de quelques beaux succès: les mesures d'introduction de la LUL - qui représentent un changement en profondeur des modes de fonctionnement - se sont faites sans accrocs à ce jour; le règlement UNIL-CHUV va clarifier et faciliter la conduite de la recherche et de la formation médicales à Lausanne; finalement, le processus de Bologne, qui a sollicité de manière très intense les enseignants de l'institution, porte manifestement ses premiers fruits...

L'année 2006 annonce encore bien des changements ne serait-ce que par les étapes finales de mise en œuvre de la LUL et l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe de Direction et de nouveaux organes de direction des Facultés, nommés selon le nouveau modèle et façonnés pour faire fonctionner celui-ci.

Mise en place de la LUL

Généralités

Les textes légaux prévoient une phase transitoire de 20 mois – du 1er janvier 2005 au 31 août 2006 - pour permettre les transferts de compétences et la mise sur pied progressive des nouveaux organes qui assureront le fonctionnement de l'UNIL, tel qu'il est redéfini par la nouvelle LUL. Cette période doit se clore par l'entrée en fonction de la nouvelle Direction et des nouveaux doyens qu'elle aura nommés, le 1er septembre 2006.

Etapes de mise en œuvre.

Le Rectorat – qui bénéficie pendant la période transitoire des attributions de la future Direction – a donc planifié dans le détail la réalisation des étapes de mise en œuvre: tout d'abord l'élection du Conseil de l'UNIL, lui-même chargé de désigner le candidat Recteur et de rédiger le Règlement Interne de l'UNIL. Ce Règlement fixe notamment le nombre et le nom des Facultés, ainsi que la proportionnalité des corps au sein des conseils de Facultés; il forme donc la base des Règlements de Facultés qui indiquent eux-mêmes les modalités d'élection des Conseils de facultés. Les Conseils de Facultés auront pour leur part la tâche de désigner un candidat doyen, que le Recteur désigné aura à confirmer dans sa fonction ... le calendrier du chapitre 5.1 du présent rapport indique de manière précise les étapes successives de ce processus complexe, telles qu'elles ont été réalisées en 2005 et qu'elles devront encore l'être en 2006.

Premiers effets de la LUL

2005 aura permis à l'UNIL une première prise de conscience de deux effets essentiels du nouveau fonctionnement:

- a) La plus grande autonomie de l'Université, vis-à-vis de son autorité de tutelle, dorénavant chargée de la « surveillance de la gestion de l'UNIL ».

Depuis le 1er janvier l'UNIL fonctionne sur le principe d'une enveloppe budgétaire (compléter sur les effets constatés).

Dans la même logique, le transfert de la gestion académique de tout le personnel enseignant de la DGES à l'UNIL, puis le transfert de la gestion RH du SPEV au nouveau service des Ressources humaines de l'UNIL permettent dorénavant l'intégration de la dimension salariale dans la gestion financière, ainsi qu'une gestion intégrée et cohérente de l'ensemble du personnel, indépendamment de la source de financement de celui-ci (budget de l'Etat de Vaud ou fonds tiers).

Enfin, la nomination des professeurs par la Direction (et non plus par le Conseil d'Etat) est une première en Suisse et une rareté à l'échelle européenne: rappelons que c'est par le choix des professeurs qu'une université définit ses orientations académiques.

- b) Une plus grande directivité institutionnelle, assurée par le renforcement des exécutifs que sont la Direction et les Décanats:

Le Recteur est dorénavant nommé par le Conseil d'Etat, sur proposition du Conseil de l'Université (il était jusqu'alors élu par le Sénat); mais c'est dorénavant lui - et sa Direction - qui nommera les Doyens sur proposition des Facultés et qui approuvera les règlements de Facultés.

Le Conseil de l'UNIL (44 membres élus), succède comme « autorité délibérative » au Sénat (constitué de l'ensemble des anciens Conseils de Facultés), qui était « l'autorité suprême » de l'institution. Les Conseils de Faculté vont suivre une transformation analogue au début de l'année 2006. Dans les deux cas, la représentation des corps intermédiaires (maîtres et assistants), étudiantin ainsi qu'administratif et technique vient s'ajouter à celle, précédemment largement majoritaire, du corps professoral.

Cette nouvelle articulation entre exécutifs et législatifs au sein de l'UNIL et de ses facultés - qui raccourcit indéniablement les processus de décision - produit un mode de gouvernance plus directif et prompt dans la réalisation. Son effet centralisateur amène à reconsidérer la relation de l'institution dans son ensemble avec ses 7 facultés, mais aussi les flux de communication avec les membres de la communauté, afin de compenser la participation réduite aux prises de décision.

Le Conseil de l'UNIL (rapport de son président)

Suite à une procédure électorale menée dans des délais restreints (du mois de novembre 2004 au 15 janvier 2005), dans les quatre corps de chacune des Facultés et parmi le personnel administratif et technique des services centraux, le Conseil de l'UNIL a tenu sa séance constitutive le 27 janvier 2005, conformément au calendrier de mise en œuvre de la LUL.

Son premier cycle annuel a été particulièrement intense, puisque le Conseil s'est réuni dix fois – outre le travail réalisé dans ses commissions - ayant à réaliser deux tâches majeures: la désignation du candidat recteur de l'UNIL et la rédaction du Règlement Interne de l'Université.

Les trois premières séances ont été consacrées à l'élection du Président ainsi que des membres du Bureau, de la commission des Finances et de Gestion, de la commission Législative et de la commission de proposition pour le poste de Recteur, ainsi qu'à la rédaction d'un règlement de fonctionnement provisoire et des règlements des commissions. On trouve au chapitre 9.2 la composition du bureau et des commissions.

Dans sa séance du 16 juin, le Conseil a désigné à une très large majorité le prof. Dominique Arlettaz comme candidat Recteur; cette proposition a été ratifiée par le Conseil d'Etat le 31 août 2006. Le Conseil de l'UNIL a ensuite ratifié, le 24 novembre, les membres académiques de la future Direction, proposés par le Recteur désigné, soit Danielle Chaperon (Professeur, Lettres) et Philippe Moreillon (Professeur, FBM). Le 24 novembre également, suite à trois séances d'intenses discussions, fondées sur une proposition du Rectorat puis un rapport de la commission législative, le Conseil a adopté le Règlement Interne de l'UNIL.

Au nombre des dossiers traités par le Conseil en 2005, figurent la ratification de la Charte de l'UNIL (document attestant des valeurs de notre université qui avait précédemment été adopté par l'ancien Sénat), la restauration sur le site, l'approbation des comptes 2004 et du budget 2006, la gestion du Rectorat et finalement – en séance extraordinaire – le projet d'animalerie soumis en votation populaire, pour lequel le Conseil a voté son soutien à l'unanimité.

Dans le cadre de ces travaux, le Bureau du Conseil, a pu établir des liens étroits avec la Direction de l'Université à travers de fréquentes rencontres. Le nouveau Conseil de l'UNIL, durant cette première année d'existence, a permis de créer de nouveaux liens, et de renforcer la coopération entre les différents organes de l'UNIL et entre les corps et les facultés qui la constituent. Il a débattu pour fonder une vision commune du futur de notre institution. Il a mis en place des bases solides sur lesquelles l'Université continuera à se construire durant les prochaines années.

Vision stratégique de l'UNIL

Une vision et trois axes stratégiques

La Vision stratégique constitue un instrument de cohésion autour duquel s'est rassemblée toute la communauté de l'UNIL représentée par son Sénat (en juin 2004). Elle est également le fond sur lequel le Conseil d'Etat a confirmé sa confiance dans l'institution et sa direction et a pu leur promettre un soutien réitéré. Présentée aux parlementaires et aux délégations des différents partis politiques vaudois pendant le premier trimestre de l'année 2005, elle a également rencontré une large adhésion de leur part.

La vision définie dans le plan stratégique de l'UNIL projette celle-ci comme « un acteur essentiel de la scène universitaire suisse, centré sur l'Homme et le vivant dans leur environnement naturel et social ». Trois axes orientent les objectifs et actions vers cette vision:

Le premier axe vise à consolider la capacité de l'UNIL de réaliser sa **mission de base**, en assurant le maintien et l'amélioration des conditions d'enseignement, la mise en place d'une politique de la recherche, en fixant les principes fondamentaux et les valeurs de l'UNIL et en améliorant ses outils de gestion.

Le second axe vise à la **différenciation** de l'UNIL dans le paysage de l'enseignement tertiaire cantonal, national et international, en assurant la pérennité de la Faculté de biologie et médecine (FBM) dans le paysage hospitalo-universitaire suisse, en cherchant à faire figurer l'Ecole des HEC parmi les dix premières « Business Schools » d'Europe, et finalement en faisant reconnaître l'UNIL comme un carrefour entre sciences du vivant et sciences de l'homme, naturelles et humaines de l'environnement, criminologiques et forensiques.

Le troisième axe, dit de **partenariat**, vise à créer les conditions cadres pour permettre à l'UNIL d'être en situation de force dans le cadre d'un futur campus lausannois, à asseoir sa pleine intégration dans son environnement au niveau cantonal et national et finalement à faire reconnaître la position de leader des collaborations inter-universitaires qu'elle a acquise ces dernières années.

Vision stratégique en 2005

L'élément marquant pour l'UNIL en 2005, dans son travail de réalisation de la stratégie, aura sans aucun doute été le rejet massif par le peuple d'un projet qu'elle jugeait essentiel à son développement, et qui avait reçu l'aval du Grand conseil, et le soutien résolu de la communauté universitaire. Ce projet devait en fait constituer l'une des dernières étapes de la réalisation du programme « triangulaire » SVS, débuté en 2001, avec pour objectif déclaré de l'UNIL de concentrer sur les sciences du vivant son activité dans le domaine des sciences naturelles. Plus encore, ce projet constituait la clef de voûte d'une stratégie élaborée avec soin pour placer l'UNIL comme un partenaire fort dans la constitution d'une place scientifique lausannoise, dynamique et porteuse d'espoir en termes de santé et de prospérité économique et sociale.

Or le refus d'une animalerie est de nature à affaiblir l'UNIL dans sa collaboration avec les autres institutions de la place lausannoise et lémanique (CHUV, Institut Ludwig sur le cancer, EPFL, ISREC, Université de Genève, HUG, ...). Le Rectorat a donc immédiatement repris son travail à la base, pour repenser et modifier toute la stratégie de développement élaborée pendant quatre ans, sur la base du « oui » populaire de la votation de 2001. Dans ce travail, la décision populaire l'amène à se poser quatre questions:

- Jusqu'où va le consensus sur la nécessité de recourir à l'expérimentation animale dans la recherche en sciences de la vie? Une partie de l'émotion suscitée par la campagne

était fondée sur la question du recours aux animaux, jugé excessif malgré tous les garde-fous auxquels sont soumis les chercheurs.

- Dans quelle thématique de recherche le canton est-il disposé à voir l'UNIL s'engager? L'objectif déclaré de la votation de 2001 était de permettre à l'UNIL de se concentrer sur les sciences de la vie. L'UNIL s'est vue recalée en votation, sur un projet particulièrement porteur dans ce domaine.
- Jusqu'où le canton est-il disposé à investir dans son Université? La population a refusé un investissement que l'UNIL jugeait important pour son développement, pour un montant certes élevé en termes absolus, mais soixante fois moindre que l'investissement consenti pour le M2.
- Quel rôle le canton veut-il que l'UNIL joue dans une collaboration avec l'EPFL et les autres institutions universitaires? Un certain nombre de voix ont tout bonnement proposé que le canton abandonne les sciences de la vie, en transférant à l'EPFL l'axe de développement choisi par l'UNIL. Ce type d'idée est également véhiculé à l'échelon national par ceux qui souhaitent concentrer en mains fédérales la médecine, les sciences et la technologie – c'est à dire les domaines de la science actuelle qui sont considérés comme les plus porteurs sur le plan économique.

L'échec provisoire de l'animalerie ne doit toutefois pas occulter d'autres succès réalisés pendant l'année, dans le cadre de la réalisation de la stratégie:

Projets d'investissement

En premier lieu il faut rappeler qu'outre l'animalerie 4 autres projets d'investissement ont été adoptés par le Grand conseil en juin 2005, pour permettre la réalisation des axes stratégiques, et que leurs travaux de réalisations ont pu être entamés en 2005. Il s'agit:

- de l'annexe aux bâtiments des sciences humaines, qui devra héberger les enseignants et chercheurs nécessaires au développement de l'école des HEC.
- des transformations, réaménagements et agrandissements au sein du quartier hospitalo-universitaire (rue du Bugnon 7 et 9). Ces 3 projets doivent offrir à la FBM des conditions d'enseignement et de recherche nécessaires à son accréditation nationale et internationale, selon une procédure à laquelle les cinq Facultés de médecine en Suisse sont actuellement soumises.

Ces projets sont ceux qui procèdent d'une importance immédiate pour le fonctionnement et le développement immédiats de l'UNIL. Ils s'inscrivent dans une série plus large que l'institution doit envisager depuis plusieurs années, soit pour répondre à son évolution (3ème bâtiment des sciences humaines pour pallier au nombre croissant d'étudiants) soit pour assurer ses projets stratégiques de développement (nouvel enseignement de la médecine, recherche translationnelle, création d'un cancérpôle).

Règlement UNIL-CHUV

Le 16 novembre 2005, le Conseil d'Etat a validé un nouveau règlement sur la gestion du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'UNIL, les Hospices cantonaux et le CHUV. Le modèle mis en œuvre par ce règlement consiste à charger la Faculté de biologie et de médecine d'assurer, pour l'UNIL et le CHUV, l'ensemble de leurs activités de recherche et d'enseignement dans les domaines de la biologie et de la médecine. Les ressources nécessaires sont allouées à la FBM par les deux institutions mandantes, dans un cadre qui vise à une plus grande clarté et efficacité.

Recrutements des professeurs

En 2005, l'UNIL a engagé un total de 54 professeurs, selon la nouvelle procédure. On constate avec plaisir une proportion à la hausse des femmes parmi les nouveaux professeurs, soit 10 sur un total de 37 professeurs ordinaires et associés (27%) et 7 sur un total de 17 professeurs assistants (41%).

Bologne

En octobre, l'UNIL a entamé la nouvelle année académique avec une offre « Bologne » en croissance progressive, soit 14 formations en bachelor et 20 formations en masters réparties sur l'ensemble des 7 Facultés. Dans l'incertitude créée par l'introduction du nouveau système, la croissance du nombre d'étudiants est un signe de succès, d'autant plus significatif que c'est précisément dans les domaines définis sous l'axe de développement stratégique « différenciation » qu'affluent les étudiants.

Anthropos

Une année après son lancement, le projet Anthropos, né dans le cadre de la Vision stratégique de l'UNIL pour favoriser l'échange entre disciplines et pour développer l'innovation au-delà de la logique facultaire en réponse à des questions de la société, a pu se présenter au public le 8 décembre sur le thème « Quelle science pour l'homme? ». Parmi les 12 dossiers retenus depuis 2004 par le conseil scientifique du projet, quatre ont été présentés au public: une réflexion pluridisciplinaire sur le devoir de sépulture, un travail sur la transition à l'âge adulte en ex-Yougoslavie, un questionnement sur la naissance (en relation avec la nouvelle exposition de la Fondation Verdan) et une recherche sur la production des savoirs réalisée par l'Observatoire Science, Politique et Société de l'UNIL.

Concept qualité

L'introduction d'une procédure qualité constitue un enjeu majeur également sur le plan du financement, puisque la Confédération va progressivement faire dépendre ses subventions de son évaluation du système de qualité appliqué par chaque université. A l'UNIL une « Commission de la valorisation de l'enseignement et de la recherche » a mis sur pied un concept qui aille au-delà d'une approche quantitative, et réponde véritablement aux besoins de développement de la qualité de l'enseignement et de la recherche. L'originalité de cette démarche lui ont valu d'être publié à titre d'exemple sur le site internet de l'European University Association. Ce sont les facultés de HEC et de droit qui seront les premières évaluées l'an prochain.

Etat de réalisation de la stratégie

Le présent tableau est destiné à permettre au lecteur de faire une lecture de l'état de réalisation de la stratégie en 2005 à travers l'ensemble des activités de l'UNIL qui lui sont présentées dans le présent rapport de gestion. La colonne de droite indique les chapitres du rapport de gestion qui décrivent la réalisation de chacun des projets du plan de réalisation de la stratégie, indiqués dans la colonne de gauche.

stratégie		chapitres correspondants du rapport de gestion
Axe 1: Mission de base		
1.1 Maintenir et améliorer les conditions d'enseignement		
1.1.1	Amélioration du taux d'encadrement	1.1 Etudiants et enseignants à l'UNIL
1.1.2	Introduction du processus de Bologne	1.3 Bologne 6.1 – 6.7 Facultés
1.1.3	Reformulation du cahier des charges des enseignants	Cf. Rapport 2004
1.1.4	Développement de la formation continue	1.6 Formation continue
1.1.5	Intégration de la formation flexible à distance	1.9 formation à distance / Riset
1.2 Mettre en place une politique de la recherche		
1.2.1	Soutien à la recherche en sciences humaines	5.2 Développement d'une procédure qualité
1.2.2	Harmonisation de la politique de recherche Rectorat/Facultés	2. Développement d'une politique de recherche
1.2.3	Activation d'un outil interactif de soutien à la recherche	5.6 Infrastructure scientifique et informatique
1.3 Fixer les principes fondamentaux de l'UNIL		
1.3.1	Adoption d'une Charte	Cf. rapport 2004
1.4 Améliorer les outils de gestion		
1.4.1	Nouvelle conception des RH	5.3 Service des ressources humaines
1.4.2	Adaptation de la gestion à la nouvelle LUL	5.1 Nouvelle LUL: plan de mise en oeuvre Introduction: Conseil de l'UNIL
1.4.3	Evaluation OAQ	5.2 Développement d'une procédure qualité

stratégie		chapitres correspondants du rapport de gestion
Axe 2 : Différenciation		
2.1 Renforcer le rôle de la FBM dans le paysage hospitalo-universitaire suisse		
2.1.1	Identification et répartition des moyens et charges de la FBM	6.7 Faculté de biologie et de médecine « algorithme Billote »
2.1.2	Rédaction et mise en œuvre d'une convention robuste UNIL-CHUV	4.1 Constitution d'une place scientifique lausannoise

stratégie		chapitres correspondants du rapport de gestion
2.1.3	Concrétisation du projet SVS	4.2 Développement de l'arc lémanique 6.7 Faculté de biologie et de médecine « CIG », « CIBM », « Plateformes »
2.2 Faire de HEC Lausanne une des « top ten business schools » d'ici cinq ans		
2.2.1	Affirmation de HEC comme pôle de compétence	6.5 Faculté des hautes études commerciales
2.2.2	Développement de projets interdisciplinaires novateurs	6.5 Faculté des hautes études commerciales: « Swiss Finance Institute », « Economie de la santé »
2.3 Etre en suisse un carrefour des savoirs		
2.3.1	Création de 2 instituts FGSE	6.6 Faculté des géosciences et de l'environnement
2.3.2	Mise sur pied du projet Anthropos	2.1 Le projet Anthropos
2.3.3	Création de formations complémentaires en sciences criminelles et forensiques	1.3 Bologne 6.2 Faculté de droit et des sciences criminelles
2.3.4	Création d'une « Boutique des sciences »	3.1 Interface sciences-société

stratégie		chapitres correspondants du rapport de gestion
Axe 3 : Partenariat		
3.1 Créer les conditions cadres pour un futur campus lausannois		
3.1.1	Création de centres de compétence UNIL-CHUV-EPFL	4.1 Constitution d'une place scientifique lausannoise 6.7 Faculté de biologie et médecine
3.1.2	Clarification des complémentarités UNIL-EPFL	1.3 Bologne 1.7 Collège des sciences. 3.3 HEP
3.1.3	Planification de services et de logistique communs	4.1 Construction d'une place scientifique lausannoise 5.5 projets de constructions immobilières
3.2 Intégrer l'UNIL dans le pays		
3.2.1	Une stratégie de communication	5.7 Communication
3.2.2	Développement des offres de service au canton et à la société vaudoise	2.1 Anthropos 3.1 Interface 3.2 Transfert de connaissance et de technologie
3.2.3	Une offre de formation continue	1.6 Formation continue

stratégie		chapitres correspondants du rapport de gestion
3.3 Etre reconnu comme leader des collaborations interuniversitaires		
3.3.1	Mise en valeur des programmes SVS	4.1 Construction d'une place scientifique lausannoise 4.2 Développement de l'arc lémanique 3.2 Transfert de connaissance et de technologie
3.3.2	Mise en valeur des collaborations interinstitutionnelles	4. Partenariats
3.3.3	Réalisation des Masters communs avec les universités partenaires	1.3 Bologne 4.3 Espace Azur et Cuso
3.3.4	Implication active dans le débat sur la politique universitaire suisse	4. Partenariats

1. Enseignement

Les missions de base de l'UNIL constituent le premier axe de son plan stratégique. A ce titre, l'amélioration des conditions d'enseignement est la principale priorité du Rectorat qui place la formation des étudiants au centre de ses préoccupations.

L'organisation de l'enseignement à l'UNIL est évidemment très fortement concernée par la réforme des études prévue par la Déclaration de Bologne du 19 juin 1999. Ce processus implique des modifications importantes dans la conception des cursus d'études, ce qui a fait l'objet de nombreuses réflexions au niveau du Rectorat, des facultés et des organes en charge des différentes disciplines scientifiques. C'est d'ailleurs là que réside le principal avantage de la construction d'une Europe du savoir. En effet, l'introduction du processus de Bologne est l'occasion de repenser en profondeur l'ensemble des programmes d'enseignement et de construire des filières de formation rénovées et originales. Cela implique un effort considérable pour les facultés, qui doivent mettre sur pied de nouveaux programmes, pour les professeurs, qui créent de nouveaux enseignements, et pour les étudiants qui sont soumis à de nombreux et rapides changements.

Pour que cette réforme soit un succès, les facultés doivent disposer de ressources supplémentaires afin d'être en mesure d'offrir des enseignements de qualité conçus sur la base d'un encadrement convenable. Il est par ailleurs indispensable d'accroître le nombre d'enseignants dans les secteurs particulièrement concernés par l'augmentation du nombre des étudiants. Dans cette perspective, le Rectorat a alloué, pour un total de 5 millions de francs en 2005, des moyens supplémentaires structurels à toutes les facultés de l'UNIL en fonction de leurs besoins. Il a utilisé pour cela l'augmentation des subventions fédérales destinées aux sciences humaines et procédé par réallocations internes.

Dans le cadre de la mise en place d'une procédure de contrôle et de développement de la qualité à l'UNIL, la commission interne chargée de ce dossier (COVER) et le Rectorat ont particulièrement tenu compte de tous les aspects de l'enseignement. Les mesures d'évaluation des enseignements et de soutien à l'enseignement ont été intensifiées en 2005.

1.1 Etudiants et enseignants à l'UNIL

1.1.1 Etudiants

A la rentrée 2005, l'UNIL compte 10'467 étudiants, soit 261 de plus qu'au semestre d'hiver 2004-2005. La hausse des effectifs d'étudiants reprend, après une période de stagnation due aux transferts de domaines de l'UNIL vers l'EPFL et l'UNIGE.

La baisse des effectifs des étudiants postgrades provient de la transformation d'une partie des programmes postgrades en programmes de masters (selon la convention de Bologne), considérés comme études prégraduées (voir chapitre 1.3).

Etudiants	2004	2005
1er et 2ème cycles	8'066 (4'539)	8'383 (4'707)
% de femmes	56.3	56.1
Etudes postgrades	692 (415)	518 (350)
% de femmes	60.0	67.6
Doctorants	1'448 (652)	1'566 (718)
% de femmes	45.0	45.8
Total des étudiants	10'206 (5'606)	10'467 (5'775)
% de femmes	54.9	55.2

Effectif des étudiants inscrits au semestre d'hiver (dont femmes).

Le transfert à l'EPFL de la Section de chimie en automne 2001 entraîné le transfert de 129 étudiants, dont 67 doctorants. Celui des Sections de mathématiques et de physique en automne 2003 a transféré 146 étudiants, dont 53 doctorants.

La concentration de la section de pharmacie à l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne a entraîné le transfert à Genève de 101 étudiants, dont 14 doctorants.

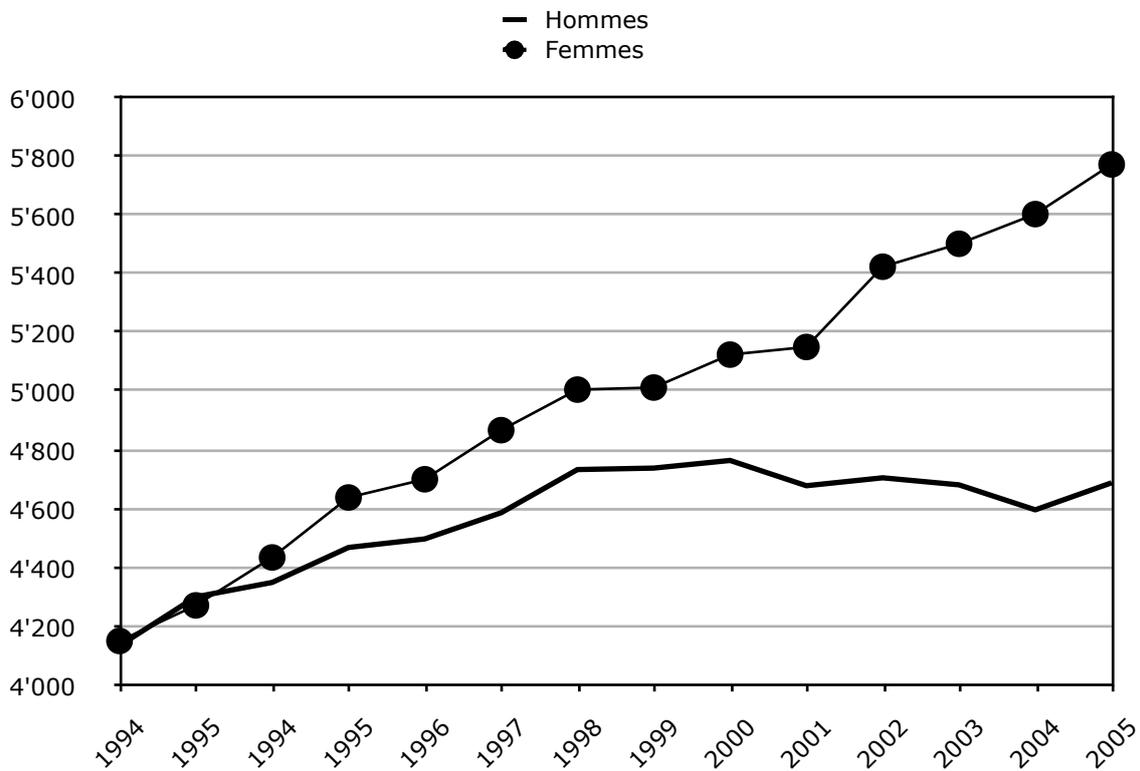
Effectif des étudiants (selon la provenance et le sexe)

	Femmes	Hommes	Vaud	Autres cantons	Etranger	Total
Licences/Diplômes	2'356	1'556	2'123	1'371	418	3'912
Bachelors	2'130	1'878	2'233	1'395	380	4'008
Masters	221	242	153	136	174	463
Total prégraduées	4'707	3'676	4'509	2'902	972	8'383
Postgrades	343	153	161	177	158	496
Masters of advanced studies*	7	15	2	4	16	22
Total études postgrades	350	168	163	181	174	518
Doctorants	718	848	605	425	536	1'566
Total UNIL	5'775	4'692	5'277	3'508	1'682	10'467

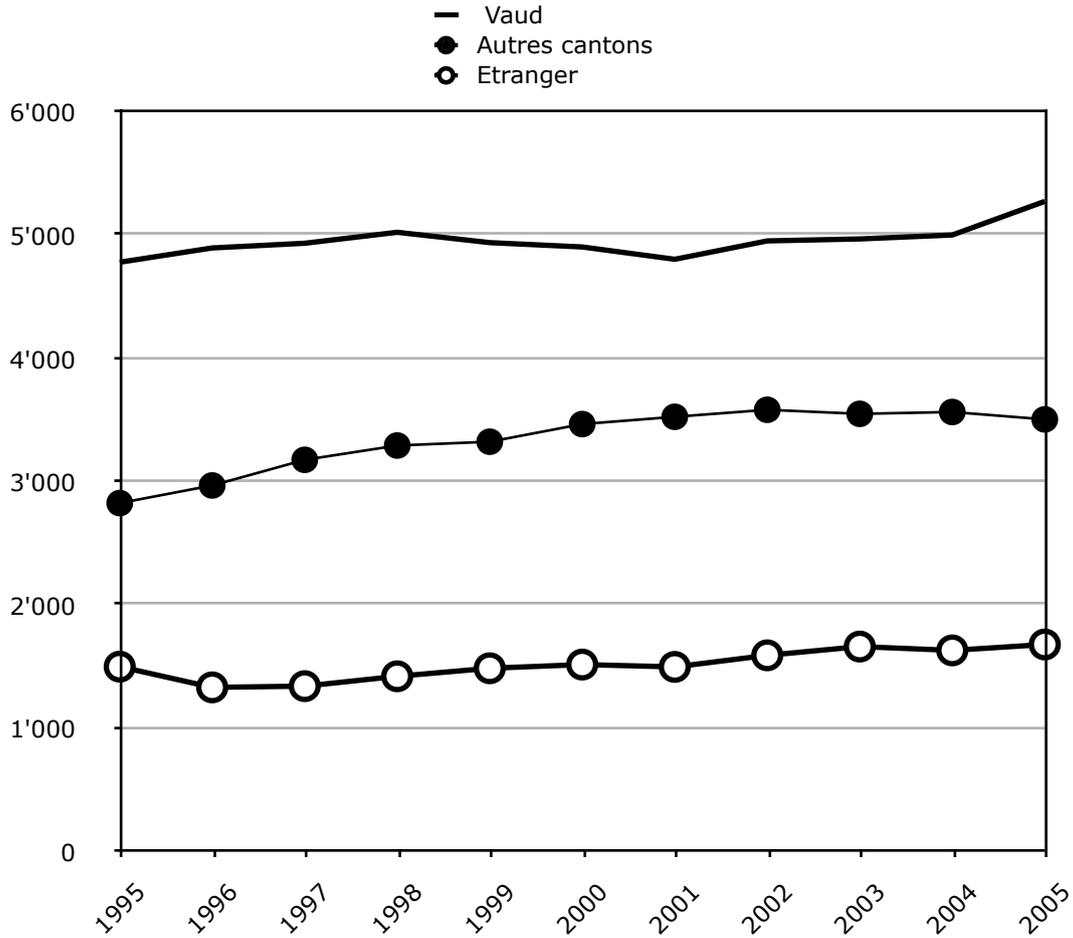
* Etudes de formation approfondie, destinées à des personnes ayant déjà une expérience professionnelle, sous l'égide du Centre de formation continue

Effectif des étudiants selon le sexe

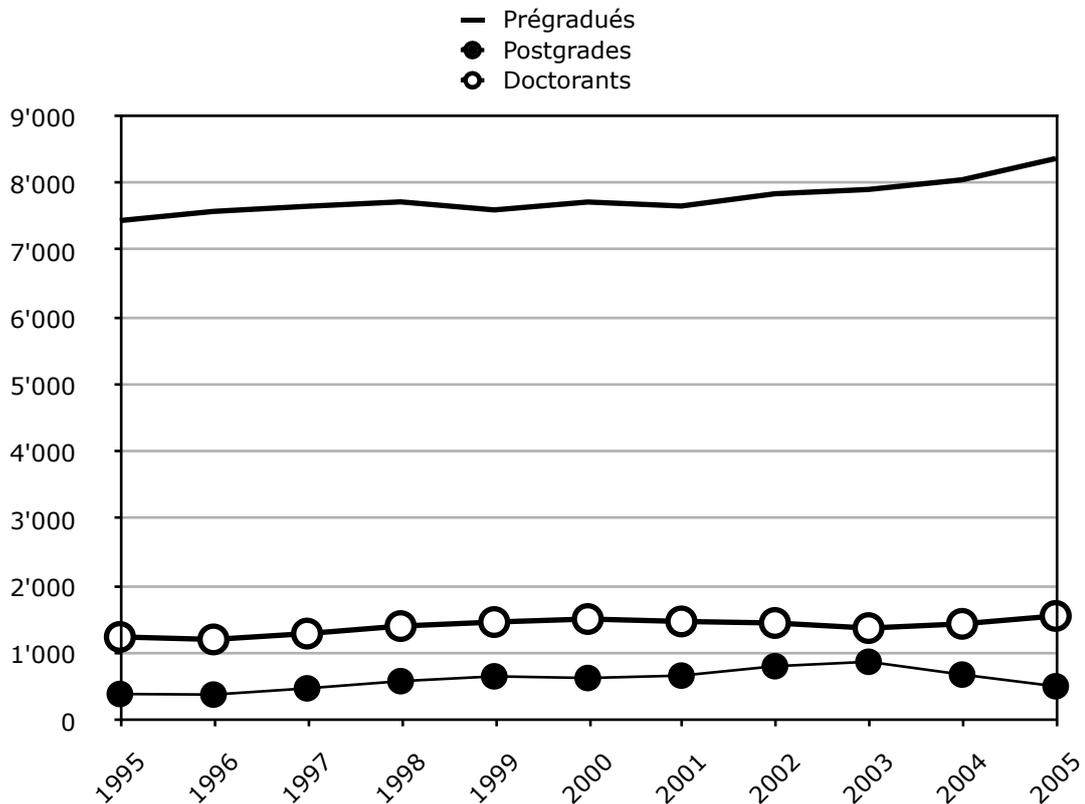
Le nombre de femme est toujours supérieure à celui des hommes puisque leur proportion est de 55.2%



Effectif des étudiants selon le domicile au début des études



Effectif des étudiants selon le niveau des études



Effectifs des étudiants du semestre d'hiver 2005–2006 selon la Faculté

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Faculté de théologie	41	57	98	41.8%
Prégradués	26	35	61	42.6%
Postgrades	8	9	17	47.1%
Doctorants	7	13	20	35.0%
Faculté de droit	781	567	1'348	57.9%
Prégradués	621	410	1'031	60.2%
Postgrades	71	37	108	65.7%
Doctorat	89	120	209	42.6%
Faculté des lettres	1'418	821	2'239	63.3%
Prégradués	1'274	659	1'933	65.9%
Postgrades	5	1	6	83.3%
Doctorants	139	161	300	46.3%
Faculté des SSP	1'686	994	2'680	62.9%
Prégradués	1'378	868	2'246	61.4%
Postgrades	214	46	260	82.3%
Doctorants	94	80	174	54.0%
Ecole des HEC	510	1'014	1'524	33.5%
Prégradués	435	849	1'284	33.9%
Postgrades	30	55	85	35.3%
Doctorants	45	110	155	29.0%
FBM	1'188	954	2'142	55.5%
Prégradués	865	632	1'497	57.8%
Postgrades	5	3	8	62.5%
Doctorants	318	319	637	49.9%
GSE	151	285	436	34.6%
Prégradués	108	223	331	32.6%
Postgrades	17	17	34	50.0%
Doctorants	26	45	71	36.6%
Total UNIL	5'775	4'692	10'467	55.2%
Prégradués	4'707	3'676	8'383	56.1%
Postgrades	350	168	518	67.6%
Doctorants	718	848	1'566	45.8%

1.1.2 Orientation des étudiants

Les « Journées des gymnasiens », organisées par le Service d'orientation et conseil (SOC), ont connu en 2005 un succès sans précédent. 3'165 élèves de l'enseignement secondaire ont participé aux différentes visites et conférences, se sont informés aux stands et ont suivi des cours dans les facultés. 45% des visiteurs venaient d'un autre canton que Vaud. Globalement, l'augmentation de la fréquentation est de 11% par rapport à 2004.

L'insertion professionnelle des diplômées et diplômés reste difficile, surtout après des études de Lettres ou de SSP. Les programmes d'aide au passage à l'emploi (ateliers emploi, conférences débouchés, UNISTAGES et UNIMENTORAT), mis sur pied par le SOC, sont très fréquentés. Des solutions sont ainsi à l'étude pour désengorger les ateliers. Par ailleurs, une cinquantaine d'employeurs ont été invités sur le site de Dorigny afin de promouvoir le programme « UNISTAGES ».

Une nouvelle brochure « Sans matu – vos accès à l'UNIL » a été publiée en collaboration avec les Facultés et Unicom. Elle présente les différentes voies d'accès à l'UNIL pour les personnes non titulaires d'un titre reconnu. Elle donne également des conseils pour la constitution du dossier d'admission.

Les consultations d'orientation sont très sollicitées, plus de 760 personnes en ont fait la demande. Les conseillères et conseillers du SOC sont totalement surchargés. Un soutien en personnel devrait être envisagé.

Pour le Service des affaires socio-culturelles (SASC) l'année 2005 est marquée par une augmentation de plus de 20% du montant des aides sociales attribuées à des étudiants de 1er et 2ème cycle de l'UNIL.

Du point de vue du logement des étudiants, la situation n'était pas trop tendue grâce à la réouverture du Foyer des Falaises suite à une totale réfection. Mais, malheureusement cette année, le nombre des offres de logement a diminué de 9%, ce qui est inquiétant pour l'avenir.

Pour ce qui est des offres d'emploi pour les étudiants, reflet de la conjoncture actuelle, le nombre des offres d'emplois est resté quasiment stable puisque le SASC a reçu 1'665 offres en 2005 contre 1'678 en 2004.

Comme l'année passée, les Services centraux de l'UNIL destinés aux étudiants (Bureau des immatriculations et inscriptions, Service des affaires socio-culturelles, Service d'orientation) ont tous travaillé à l'amélioration et à la diversification de leurs prestations.

Il vaut la peine de citer ici la remarque d'un étudiant genevois sur l'accueil à UNIL (cf. « E-tudiants 2001 », Université de Genève 2003, p. 232) : « Bougez-vous Genève, à Lausanne c'est super ».

1.1.3 Taux d'encadrement des étudiants de 1er et de 2ème cycles

L'encadrement des étudiants, tous niveaux d'études confondus, s'est amélioré en 2004 et en 2005, après avoir connu une dégradation entre 2000 et 2003, comme le montrent les tableaux suivants.

Encadrement	2004	2005
Effectif des étudiants	9'341	9'660
Effectif des enseignants	402.6	425.4
Effectif des assistants	514.5	563.7
Total personnel enseignant	917.1	989.1
Etudiants / EPT d'enseignants	23.2	22.7
Etudiants / EPT d'assistants	18.2	17.1
Etudiants / EPT corps enseignant	10.2	9.8

Nombre d'étudiants par équivalent plein-temps du personnel enseignant en valeurs absolues.

NB: les ratios sont définis à partir des éléments suivants :

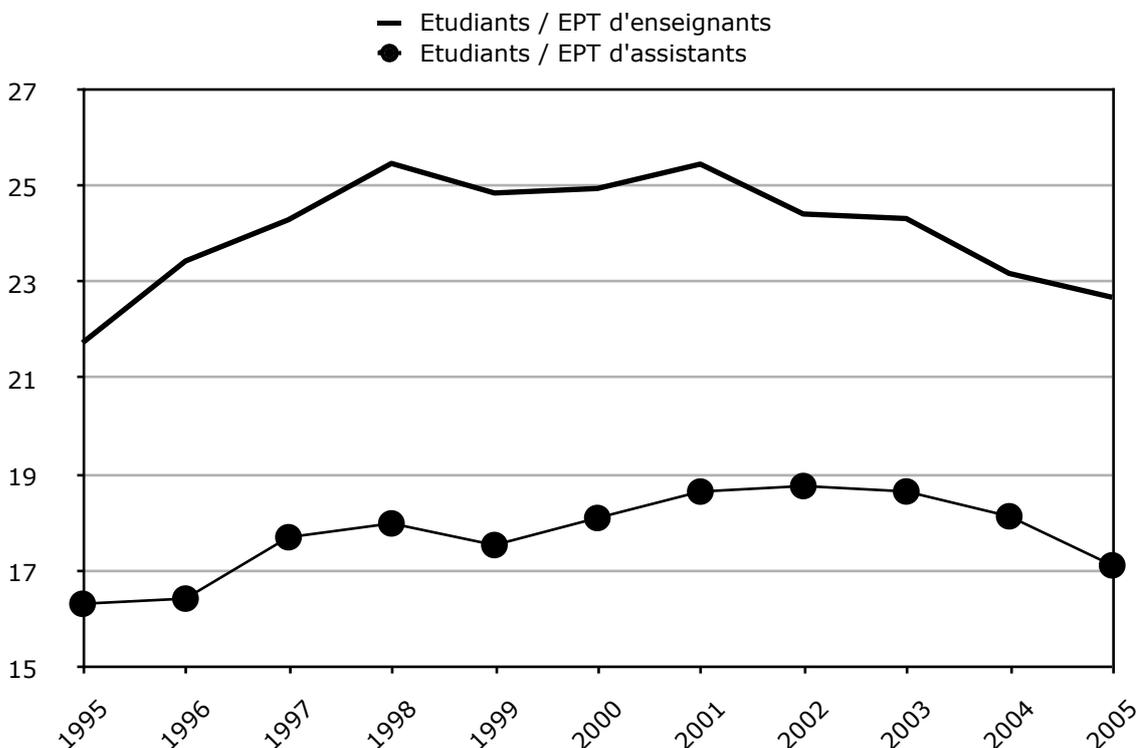
- l'effectif global des étudiants, à l'exclusion des étudiants de médecine à partir de la 3^eme année,
- l'effectif des enseignants en EPT, calculé sur la base du personnel financé exclusivement par le budget de fonctionnement de l'UNIL, hors médecine clinique,
- l'effectif des assistants, calculé sur la base de l'effectif moyen en EPT sur l'année civile, financement UNIL exclusivement.

Ces ratios ne sont pas équivalents au « ratio Bossard », qui prend en compte la totalité des étudiants en médecine, ainsi que les enseignants rémunérés par le programme de relève de la Confédération.

Indicateur Bossard	2004	2005
Effectif des étudiants	10'206	10'467
Effectif des enseignants	917.1	989.1
Etudiants / EPT corps enseignant	11.13	10.58

Cette amélioration du taux d'encadrement en fin de période résulte d'une augmentation du budget pour le personnel enseignant. Cette augmentation de ressources provient des crédits supplémentaires accordés par l'Etat pour éviter la dégradation de l'encadrement alloués sur la base du ratio Bossard, l'anticipation de crédits nouveaux prévus dans le programme de législature du Conseil d'Etat et de la réaffectation progressive des budgets rendus disponibles par le transfert des sciences de base à l'EPFL. Dès 2004, l'indice est revenu en dessous du seuil fixé, si bien qu'aucun crédit supplémentaire n'a été demandé.

Taux d'encadrement, budget UNIL exclusivement



1.2 Corps intermédiaire

Introduction

Le corps intermédiaire joue un rôle primordial dans l'activité de l'Université de Lausanne. Il assume de nombreuses tâches d'enseignement et participe de manière très active à la recherche.

Acquis

La Loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004 (LUL), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2005, contient un certain nombre de dispositions qui visent à réduire la précarité du statut du corps intermédiaire. On peut citer la limitation de la durée des mandats d'assistants à 5 ans, la restriction de la durée des mandats des maîtres assistants à 4 ans, ainsi que la possibilité de stabilisation des maîtres assistants au niveau de maître d'enseignement et de recherche.

Les dispositions de la LUL ayant des conséquences importantes sur le statut des assistants, en particulier en termes de durée des mandats, le Rectorat a été amené à prendre des mesures transitoires afin de permettre aux doctorants de terminer leur projet de thèse.

La loi offre également une amélioration notable de la situation des maîtres d'enseignement et de recherche, puisqu'elle leur donne la possibilité exceptionnelle d'être promu à la fonction de professeur associé et celle d'obtenir le titre de professeur titulaire.

Le comité de l'Association du corps intermédiaire et des doctorants de l'Université de Lausanne (ACIDUL) a été très actif en 2005 et a entretenu avec le Rectorat un dialogue régulier et constructif.

Le Centre de bilan de l'UNIL permet aux membres du corps intermédiaire de se réinsérer professionnellement lorsque la carrière académique n'est plus envisageable. Cette prestation est donc liée à la politique de la relève. L'UNIL n'abandonne pas ses jeunes chercheurs après les avoir encouragés à faire un doctorat. En 2005, 17 personnes ont sollicité une telle prestation.

Bilan et perspectives

Conformément à la LUL, le DFJ élabore un Règlement sur les assistants à l'Université de Lausanne qui doit être approuvé par le Conseil d'Etat. Ce règlement apportera un certain nombre de précisions sur le statut des assistants. Il est prévu qu'il entre en vigueur au 1er septembre 2006.

La LUL confie dorénavant à l'UNIL la responsabilité de son personnel; cela permettra une clarification des contrats des collaborateurs dont l'engagement dépend de plusieurs sources de financement.

1.3 Processus de Bologne

Introduction

Depuis octobre 2005, le processus de Bologne est en vigueur dans toutes les facultés. Tous les programmes de Baccalauréat universitaire / Bachelor sont ouverts, à l'exception des études de médecine. Il en est de même pour la majorité des programmes de Maîtrise universitaire / Master, à l'exception des Maîtrises universitaires des Facultés de droit, des lettres et des sciences sociales et politiques.

Acquis

A la rentrée académique de 2005, l'Université de Lausanne offre 15 cursus de Baccalauréat universitaire et 19 cursus de Maîtrise universitaire répartis comme suit:

	Bachelor Baccalauréat universitaire	Master Maîtrise universitaire
Théologie	<ul style="list-style-type: none"> • en Théologie * • en sciences des religions 	<ul style="list-style-type: none"> • en Théologie *
Droit et Sciences criminelles	<ul style="list-style-type: none"> • en Droit suisse • ès Sciences en sciences forensiques 	<ul style="list-style-type: none"> • en Droit en sciences criminelles • ès Sciences en sciences forensiques
Lettres	<ul style="list-style-type: none"> • ès Lettres 	
SSP	<ul style="list-style-type: none"> • en sciences politiques • en sciences sociales • ès Sciences en psychologie • ès Sciences en sciences du sport et de l'éducation physique 	
HEC	<ul style="list-style-type: none"> • ès Sciences en management • ès Sciences en économie politique • ès Sciences en systèmes d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • ès Sciences en management • ès Sciences en économie politique • ès Sciences en systèmes d'information • ès Sciences en finance* • ès Sciences en comptabilité, contrôle et finance** • ès Sciences en management de la technologie et entrepreneuriat • ès Sciences en sciences actuarielles

	Bachelor Baccalauréat universitaire	Master Maîtrise universitaire
FGSE	<ul style="list-style-type: none"> ès Sciences en géosciences et environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ès Sciences en géologie** ès Sciences d'ingénieur géologue** ès Sciences en géosciences de l'environnement
FBM	<ul style="list-style-type: none"> ès Sciences en biologie ès Sciences en sciences pharmaceutiques (à l'UNIGE dès la deuxième année)** 	<ul style="list-style-type: none"> ès Sciences en biologie, évolution et conservation ès Sciences en génomique et biologie environnementale ès Sciences en biologie médicale
Interfacultaires		<ul style="list-style-type: none"> en sciences des religions en logique, histoire et philosophie des sciences** ès Sciences pour l'enseignement***

9 cursus communs :

- * UNIL – UNIGE - UNINE
- ** UNIL - UNIGE
- *** UNIL - EPFL

L'introduction du processus de Bologne a fait l'objet de nombreux travaux au sein de l'UNIL, grâce au suivi effectué par la Commission interfacultaire « Bologne », et au niveau de la CRUS, puisque l'UNIL assume la vice-présidence de la Direction du projet « Bologne » de la CRUS et qu'elle a été représentée dans différents groupes de travail chargés de fixer le cadre suisse du processus de Bologne dans les Hautes Ecoles universitaires.

Etudiants concernés par Bologne à l'UNIL

Le tableau ci-dessous des effectifs d'étudiants prégradués, selon le sexe et la provenance illustre la mutation des cursus de licences / diplômes vers les nouveaux plans d'études Bologne:

	Femmes	Hommes	Vaud	Autres cantons	Etranger	Total
Licences/Diplômes	2'356	1'556	2'123	1'371	418	3'912
Bachelors	2'130	1'878	2'233	1'395	380	4'008
Masters	221	242	153	136	174	463
Total prégradués	4'707	3'676	4'509	2'902	972	8'383

Impact des nouveaux cursus de Master sur les effectifs

Les cursus conforme à la résolution de Bologne devraient favoriser la mobilité entre les niveau Bachelor et Master. Une des inconnues liées à la réforme des plan d'étude réside dans le succès des cursus de master auprès des étudiants d'autres universités. A la rentrée 2005, les Facultés de théologie, les sciences forensiques (Faculté de droit), l'Ecole des HEC,

la biologie (Faculté de biologie et de médecine) et la Faculté des géosciences et environnement offraient des programmes de Master.

Le nombre des étudiants en master qui ont commencé des études à l'UNIL pour la première fois au semestre d'hiver 2005- 2006 étaient au nombre de 183.

	Total Nouveaux	de Suisse	de l'étranger
Sciences forensiques	48	24	24
Ecole des HEC	113	25	88
Biologie	11	6	5
Faculté des GSE	11	4	7
Total UNIL	183	59	124

Nouveaux étudiants au semestre d'hiver 2005-2006, niveau Master, selon leur provenance

L'UNIL n'est pas encore à même d'estimer combien d'étudiants ayant obtenus un bachelors en 2005 ont quitté l'UNIL pour prendre un emploi ou pour poursuivre des études dans un autre établissement. Une enquête est prévue en automne 2006 pour estimer les intentions des nouveaux bachelors.

Bilan et perspectives

L'année 2006 verra l'ouverture des cursus de Maîtrise universitaire de la Faculté de Droit et des sciences criminelles et, en partie, de ceux de la Faculté des sciences sociales et politiques.

L'Université de Lausanne accueillera la cinquième Journée nationale « Bologne » de la CRUS le 8 mars 2006. Cette journée sera consacrée à divers aspects du passage du Bachelors au Master.

1.4 Ecoles doctorales

Introduction

Depuis septembre 2001, les Universités de Lausanne et de Genève, ont initié et soutenu des projets d'écoles doctorales par le biais de deux appels d'offres. L'Université de Neuchâtel s'est associée au deuxième appel d'offre lancé en 2002. Les trois Universités du Triangle Azur ont réuni leurs forces pour offrir aux doctorants des formations structurées et de haute qualité, un encadrement adéquat, la possibilité de rencontrer des experts renommés, l'échange d'idées et l'interdisciplinarité. Au total, 14 écoles doctorales ont dispensé des enseignements entre 2002 et 2005 dans les domaines suivants : sciences de l'éducation, psychologie cognitive, neurosciences, sciences pharmaceutiques, biologie moléculaire et cellulaire, histoire de l'art, sciences du langage, ethnologie, archives des Lumières, mathématiques, sciences de l'information, études européennes, microbiologie et finance. En 2005, le troisième appel d'offres pour la création d'écoles doctorales a été lancé sous l'égide de la CUSO.

Acquis

Les écoles doctorales soutenues par la CUSO pour la période 2006-2008 sont les suivantes :

- Cardiovasculaire et métabolisme
- Développement et ressources naturelles
- Ecologie et biologie évolutive

- Economie
- Géographie
- Logique, histoire et philosophie des sciences
- Philosophie « Langage, esprit, objets »
- Plantes et environnement (NCCR)
- Science politique
- Sciences de l'Antiquité
- Sciences de l'Education (suite du programme Azur 2003-2005)
- Sciences des minéraux naturels et transformés
- Sciences du langage (suite du programme Azur 2003-2005)
- Sciences pharmaceutiques (suite du programme Azur 2003-2005)
- Sociologie
- Théologie

Par ailleurs, l'UNIL propose également deux écoles doctorales dans le cadre du projet IRIS : l'Ecole doctorale en psychologie sociale et l'Ecole doctorale interdisciplinaire de la Faculté des Lettres).

Bilan et perspective

Le financement des écoles doctorales des deux premiers appels d'offres se sont terminés en 2005 et ont été assurés par le Conseil des Rectorats du Triangle Azur. Une évaluation et un bilan général ont été effectués pour chaque projet. Pour le troisième appel d'offres, c'est la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO) qui prend le relais en matière de gestion et de financement.

1.5 Programmes de formation approfondie

Introduction

Après l'obtention d'une Maîtrise universitaire / Master, d'une licence ou d'un diplôme, les étudiants peuvent se spécialiser en s'inscrivant à des études de formation approfondie (3ème cycle). Avec l'entrée en vigueur du processus de Bologne, la cartographie des post-grades sera considérablement remaniée entre 2005 et 2007 : les Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) seront rebaptisés « Masters of advanced studies » (MAS) selon la terminologie unifiée au niveau suisse. Ces programmes se réalisent en un à trois ans (60 à 180 crédits ECTS) et possèdent une dimension professionnalisante. Leurs règlements seront mis à jour selon le Règlement cadre et la Convention sur les formations approfondies réalisée sous l'égide de la CUSO. Quant aux Diplômes d'études approfondies (DEA), ils seront transformés en Master Bologne ou, si cela se justifie, en MAS ou ils pourront contribuer aux écoles doctorales.

Acquis

A la rentrée académique 2005-2006, deux nouveaux programmes de MAS a été créé :

- MAS en administration et technologie du Sport
- MAS en droit des affaires (anciennement DESS).

Le DESS en conseil orientation et management des compétences propose dès la rentrée académique 2005-2006 une nouvelle orientation « Management ».

En 2004, le Rectorat a créé des bourses de formation approfondie pour soutenir les étudiants voulant s'inscrire à un programme de 3ème cycle, ayant obtenu d'excellents résultats lors de leurs études universitaires et éprouvant des difficultés à subvenir à leurs besoins pendant la durée du programme. En 2005, quatre bourses ont été attribuées.

Bilan et perspective

Les programmes de formation approfondie suivants ont connu leur dernière édition en 2004-2005; ils sont transformés en Masters (2ème cycle) dès 2005-2006 :

- DEA en criminalistique par recherche/par enseignement
- DESS en criminologie
- Master of Science in Economics (MSE)
- Master of Science in International Management (MIM)
- Diplôme postgrade en informatique et organisation (DPIO MBI)
- Master of Science in Banking and Finance (MBF)

Le DEA en langues et littératures européennes comparées a connu sa dernière édition ; il sera transformé en programme de Master (pré-doctoral) et contribuera à l'Ecole doctorale interdisciplinaire.

Le Master of Business Administration (MBA) ainsi que le DESS en bioéthique, éthique médicale et éthique de la recherche sur l'homme comptent désormais parmi les programmes de MAS de formation continue.

Chiffres

A la rentrée académique de 2005, l'Université de Lausanne compte 23 programmes de formation approfondie répartis sur l'ensemble des Facultés. Les deux tiers de ces programmes se font en collaboration avec des Universités romandes ou des pays européens. Durant l'année 2004-2005, 589 étudiants de l'UNIL ont participé à un programme de formation approfondie.

1.6 Formation continue

Introduction

Le Centre de formation continue de l'UNIL a été créé en mai 1991, dans le cadre des mesures spéciales de la Confédération pour l'encouragement à la formation continue universitaire. Il est à la disposition de toutes les Facultés. Il prospecte auprès des milieux professionnels concernés et donne l'impulsion pour la création de nouveaux cours. Le Centre joue, depuis sa création, un rôle d'instigation, de promotion et d'organisation de cursus de formation, mais également un rôle de conseil et d'encadrement en matière de méthodologie, de pédagogie d'adultes, de certification et d'évaluation (ingénierie de la formation). Il assure la coordination avec les Unités de formation continue des autres Universités et Hautes Ecoles suisses et européennes.

Plus de 2'000 personnes participent chaque année à des cours organisés par le Centre. Les participants sont pour la plupart des professionnels de formation universitaire ou de type Haute Ecole spécialisée travaillant dans les domaines du management, de la finance, du droit, de la santé, de l'enseignement, des domaines socio-éducatif et psychologique. Néanmoins, le Centre ne s'adresse pas uniquement à ces milieux, mais a pour objectif de permettre à tout un chacun de bénéficier de ce que l'Université produit en connaissances, aussi bien théoriques que pratiques. En d'autres termes, le Centre de formation continue de l'Université de Lausanne est une passerelle « uni-vers-cité ».

Acquis

- Création de 2 nouveaux certificats de formation continue dans le domaine de la santé en Bilan sensori-moteur chez l'enfant jeune et en Méthodes d'intervention comportementale et cognitive.
- Mise sur pied de nouveaux programmes non certifiants dans le domaine de la psychologie du management, de la psychopathologie à l'adolescence, des troubles du comportement alimentaire, des troubles neurodéveloppementaux et de l'anxiété chez l'enfant.
- Intensification des liens avec les HES dans le cadre de formations interinstitutionnelles.
- Intégration progressive au rang de la formation continue (MAS) de formations anciennement dites « postgrades ».
- Mise en place d'un nouveau concept de communication : nouvelle ligne graphique, nouveau type de support de promotion des cours et nouveau site Internet (www.unil.ch/formcont).
- Elaboration d'un nouveau règlement du Centre de formation continue.
- Engagement de personnel ainsi que d'une apprentie de commerce.

En suspens

- Rapprochement avec la HEP dans le cadre de programmes de formation continue organisés conjointement, en raison de la réorganisation interne de la HEP.
- Organisation d'une deuxième édition du Certificat en muséologie et médiation culturelle, en raison de la probable création à l'Université de Neuchâtel d'un Master en muséologie, auquel la formation actuelle serait éventuellement rattachée.
- Une collaboration avec un éditeur dans le but d'organiser un nouveau cycle de conférences tout public a dû être repoussée, faute de ressources internes pour effectuer le travail que ce projet ne manquera pas d'engendrer.
- Collaborations avec la Faculté de droit et des sciences criminelles, ainsi qu'avec la Faculté des géosciences et de l'environnement.

Abandonné

Mise en place d'une nouvelle édition du Certificat en marketing, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

Certaines formations de courte durée ayant définitivement épuisé le bassin de population concerné.

Bilan et perspective

La formation continue est un secteur en pleine expansion, d'une part parce qu'elle répond à un besoin de formation permanente en cours d'emploi dans un monde en évolution rapide et, d'autre part, en raison des nouvelles directives liées au processus de Bologne qui engendrent la transformation de certains anciens postgrades en certificats, diplômes ou MAS de formation continue.

La mission principale de la nouvelle direction est de redéfinir la politique de la formation continue et de la mettre en oeuvre. Ainsi, parallèlement à sa fonction actuelle de soutien aux organisateurs de formations continues, la direction tentera d'élargir le cercle des enseignants désireux de se lancer dans de la formation professionnalisante, afin d'être en mesure de mieux faire correspondre l'offre de formation aux demandes provenant des milieux professionnels.

Pour se donner les moyens de ses ambitions et en profitant des possibilités offertes par la nouvelle LUL, le Rectorat a estimé que, de simple service administratif, la formation continue devait devenir un centre de compétences. Une nouvelle entité, parallèle aux Facultés,

a dès lors été créée et insérée dans le Règlement interne de l'Université de Lausanne, entrant en vigueur le 1er janvier 2006. Celle-ci jouira d'une autonomie accrue par rapport à la situation actuelle et sera au service de chaque membre de la communauté universitaire désireux de mettre sur pied une formation continue. De plus, par l'intermédiaire du nouveau cahier des charges flexible des enseignants de l'Université, certains cours dispensés en formation continue pourront être validés par les enseignants auprès de leur Faculté.

Pour sa part, le nouveau Règlement du Centre de formation continue entrera en vigueur le 1er février 2006 et prévoit un tout nouveau Conseil de la formation continue composé d'un membre de chacun des Décanats des Facultés de l'Université de Lausanne. C'est à cette autorité qu'il appartiendra alors d'assurer la cohérence et la qualité de l'offre de formation continue de l'UNIL. D'autre part, une Commission consultative de la formation continue universitaire sera mise sur pied, comprenant autant des enseignants que des représentants de milieux professionnels. Cette dernière devrait devenir un organe de réflexion sur les questions relatives aux enjeux et à la politique générale de la formation continue universitaire.

Concrètement, et comme chaque année, plusieurs nouveaux programmes de formation continue débuteront en 2006.

Des efforts continueront à être entrepris pour sensibiliser le corps enseignant de l'UNIL aux enjeux et aux spécificités de la formation continue par la reconduction d'ateliers en méthodologie et didactique de la formation continue, en collaboration avec la cellule de soutien à l'enseignement.

L'intégration progressive voulue par le processus de Bologne de programmes (déjà existants pour certains) au rang de la formation continue, l'accroissement du nombre de formations organisées par le Centre, ainsi que le passage à la nouvelle structure constitueront les objectifs principaux pour 2006.

Chiffres

Sur les 55 formations proposées en 2005 par le Centre de formation continue, 15 sont certifiantes, soit 2 Master of Advanced Studies et 13 Certificats. Par ailleurs, nos formations ont fait l'objet de collaborations avec l'Université de Berne (2), l'Université de Fribourg (3), l'Université de Genève (5), ainsi qu'avec des HES (3). En interne, nos formations sont le fruit de collaborations avec l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne (2), la Faculté de biologie et de médecine (18), la Faculté des hautes études commerciales (5), la Faculté des lettres (5), la Faculté des sciences sociales et politiques (7) et la Faculté de théologie et de sciences des religions (3). Une dizaine de formations sont en outre dispensées par des intervenants externes avec une caution académique. Au total, le nombre de participants aux enseignements dispensés par le Centre de formation continue de l'Université de Lausanne s'élève à quelque 2'300 et ces participants ont consommé plus de 70'000 heures de cours.

1.7 Collège des sciences de l'UNIL et formation des enseignants en sciences

Collège des sciences

Le collège des sciences de l'UNIL a été créé par le rectorat, en marge du transfert de la chimie, des mathématiques et de la physique à l'EPFL, dans le cadre des accords SVS (Science, vie et société). Il joue un rôle symétrique à celui du Collège des humanités de l'EPFL et comprend trois volets:

- assurer l'enseignement des sciences par l'EPFL à l'UNIL pour les formations ayant besoin de bases en mathématiques physique ou chimie ; c'est la Faculté des Science de base (SB) de l'EPFL qui est le fournisseur de ces enseignements ;

- assurer la formation dans ces mêmes domaines au bénéfice de la HEP (Haute école pédagogique) vaudoise ;
- promouvoir et favoriser la recherche au carrefour des sciences humaines sociales et techniques, sous la responsabilité conjointe du Directeur du Collège des humanités de l'EPFL et du Directeur du Collège des sciences de l'UNIL .

Le Collège des sciences joue le rôle d'une section « déléguée » avec son directeur, sa Commission d'enseignement et la gestion des étudiants associés. La particularité de ce collège est de s'adresser à d'autres formations, telles que médecine, biologie, pharmacie, police scientifique, géosciences et environnement, etc. Il a été mis en place en novembre 2004 et un secrétariat ad hoc s'est constitué dès le 1.1.2005.

Le directeur du Collège des sciences est un professeur de l'EPFL, nommé à 50% professeur à l'UNIL, rattaché pour cette tâche au Recteur de l'UNIL, mais qui interagit également avec le Président de l'EPFL et le Doyen de la Faculté SB. Les tâches découlant de cette fonction sont principalement :

- L'organisation des plans d'études en sciences pour les Facultés de l'UNIL, avec les directeurs de sections correspondants de la Faculté SB de l'EPFL, ainsi que pour la HEP;
- La Présidence de la Commission UNIL-EPFL des sciences de base;
- L'évaluation de ces enseignements;
- La participation aux commissions de nomination pour les enseignants EPFL correspondants;
- L'organisation administrative des enseignements.

Le prof Marcel Jufer remplit cette tâche. Mme Cécile Beutler en assure le secrétariat.

Formation des enseignants en sciences

Les cursus en mathématiques, physique et chimie de l'UNIL avaient pour but, entre-autres, de former des enseignants pour l'enseignement secondaire supérieur. Avec le transfert de ces formations à l'EPFL, la responsabilité de celles-ci incombe conjointement à l'EPFL (mathématiques, physique, chimie) et à l'UNIL (biologie, sciences de la terre, informatique) selon la Convention SVS.

Le mandat de l'organisation et de la gestion de cette formation a été confié au directeur de Collège des sciences par l'UNIL et l'EPFL. Il comprend les tâches suivantes :

- proposer les plans et règlements d'études ;
- préavisier et traiter les demandes d'admission et les demandes d'équivalence ;
- organiser les examens.

Ces tâches sont remplies avec l'appui du secrétariat du Collège des sciences.

Une Commission EPFL-UNIL, comprenant 3 membres et le directeur de la formation de la HEP-Vd comme invité, prend les décisions formelles d'application.

Une formation de master ès sciences pour l'enseignement, avec une branche de bachelor et une seconde branche de master, destinée au secondaire II, a été mise sur pied dès l'automne 2004. Elle comprend 330 crédits ECTS (5,5 ans), avec un « tuilage » (superposition) de crédits entre EPFL-UNIL et HEP.

L'intégration de cette formation pose de nombreux problèmes, liés à la coïncidence de plusieurs événements :

- le passage au régime de Bologne réalisé à l'EPFL et à l'UNIL, mais encore à l'état de gestation dans les HEP ;
- les règles et contraintes imposées par la CDIP (Conférence des Directeurs de l'instruction publique), décidées à fin 2005;

- leur application par le Canton de Vaud et par les autres cantons romands qui reste à fixer;
- l'obligation, pour la HEP vaudoise, de se réorganiser suite à la décision du Grand Conseil.

Une réflexion approfondie s'impose donc, de façon à assurer la meilleure qualité des futurs enseignants en sciences. Pour ce faire, le directeur du Collège des sciences participe à plusieurs commissions se préoccupant de l'avenir de la HEP-Vd.

Objectifs 2006

Pour l'année 2006, les principaux objectifs sont :

- Une meilleure adéquation de la formation en sciences donnée par l'EPFL à l'UNIL et à la HEP, en particulier en recourant à une évaluation ciblée.
- Le lancement de quelques projets de recherche au carrefour des sciences humaines, sociales et techniques avec le Collège des humanités de l'EPFL.
- Une simplification de la formation des enseignants en sciences pour le secondaire II, avec possibilité d'une seule branche formelle.
- Une formation cohérente à 2 ou 3 branches pour le secondaire I.
- Une participation active à la refondation de la HEP-Vd.
- Une extension de la réflexion sur la formation des enseignants en sciences à l'ensemble de la Suisse romande.

1.8 Centre de soutien à l'enseignement

Introduction

Depuis l'année académique 1999-2000, l'UNIL a entrepris une démarche de généralisation de l'évaluation de l'enseignement par les étudiants. D'une part, obligation est faite à tout enseignant de réaliser des évaluations de son enseignement lors de son renouvellement de contrat. D'autre part, les enseignants sont invités à procéder à des évaluations en dehors de ces échéances. L'enjeu de cette démarche est de créer une culture positive de l'évaluation et de valorisation de l'enseignement.

Afin de renforcer cette culture, la démarche repose sur des règles du jeu claires, qui tout à la fois:

- incitent (obligation minimum)
- respectent l'autonomie des enseignants (la demande doit toujours venir en dernière instance de l'enseignant)
- stimulent le dialogue et la prise en compte des besoins et attentes des étudiants (discussion des résultats d'évaluation avec les étudiants).

En parallèle, du conseil individuel sur les questions de formation et des ateliers sont offerts aux enseignants.

Acquis

Globalement, le nombre d'enseignements concernés est toujours en progression, avec, sur l'ensemble, 15% d'augmentation par rapport à l'année précédente. En 2005, hors Ecole de médecine, 400 enseignements ont été évalués par 218 enseignants différents (soit 39% des enseignants). Ces évaluations représentent plus de 15'000 questionnaires et chaque évaluation fait l'objet d'un document de synthèse qui est remis à l'enseignant-e.

L'Ecole de médecine, par l'entremise de l'Unité de pédagogie médicale a réalisé toutes les évaluations planifiées par le conseil de l'école de médecine et répondu aux demandes individuelles.

Il convient de préciser que certains enseignants procèdent à des évaluations sans avoir recours au Centre de soutien à l'enseignement (ou à l'Unité de pédagogie médicale), les chiffres donnés ci-dessus sont donc des chiffres minimaux. Sur l'initiative de commissions de l'enseignement, certaines facultés ont également procédé à des évaluations globales.

Les écoles doctorales mises sur pied dans le cadre du Triangle Azur ont procédé à une évaluation à l'automne 2005 lors d'une journée qui a regroupé toutes les écoles pour un bilan. Cette journée et les rapports des écoles ont clairement mis en évidence la valeur ajoutée pédagogique de ces initiatives.

Associée au Réseau romand de conseil, formation et évaluation pour l'enseignement universitaire (UNIL, UNIGE, EPFL), l'UNIL a offert 12 journées et 25 demi-journées de formation à la pédagogie universitaire qui ont accueilli 259 enseignants et 56 doctorants en provenance des trois institutions. Au total cela représente plus de 500 inscriptions, compte tenu des participations à différents ateliers.

En cours

Sur la base des remarques écrites faites par les étudiants dans les questionnaires d'évaluation de l'enseignement, une étude est en cours pour dégager les principaux besoins des étudiants. Cette étude qui porte sur 300 cours de différents types permettra de donner des indications aux enseignants sur les attentes prioritaires des étudiants en fonction de leur cycle d'étude et du type de cours. Parallèlement un guide de lecture des résultats d'évaluation destiné aux enseignants est en voie de finalisation. Ce document aidera les enseignants à analyser plus finement les évaluations des étudiants et leur proposera des hypothèses explicatives et des pistes d'intervention pour les soutenir dans leurs démarches d'adaptation des enseignements aux besoins et attentes des étudiants.

Bilan et perspectives

Depuis plusieurs années, l'évaluation continue sa progression. Le nombre d'enseignements qui sont évalués est croissant. Par ailleurs, le nombre de questionnaires et modalités spécifiques d'évaluation est aussi en augmentation, ce qui indique que les enseignants s'approprient le processus et sont de plus en plus partie prenante.

L'introduction de l'autoévaluation des Facultés en 2005 (voir chapitre 5.2 procédure qualité) a favorisé le développement de l'évaluation, notamment par l'élaboration de nouveaux questionnaires adressés à de nouveaux publics (Professeurs, Corps Intermédiaire).

Les premiers dossiers de titularisation pour les enseignants en pré-titularisation conditionnelle mettent en évidence l'importance accrue accordée à l'enseignement dans ces procédures. Cela pourrait être élargi à d'autres candidatures.

En 2006 de nouveaux projets de formation pédagogique seront mis sur pied, en particulier en relation avec l'intégration des technologies à l'enseignement.

1.9. Formation à distance/RISET

Introduction :

Suite à la cessation d'activité du Centef, fin 2004, le Riset – Réseau Interfacultaire de Soutien Enseignement et Technologies s'est mis en place. Il est désormais pleinement opérationnel avec ses 4 ingénieurs pédagogiques affiliés aux Facultés des lettres, des géosciences et de l'environnement, de médecine et biologie et des hautes études commerciales (1 coordinatrice, 2 répondants Centre informatique et Unicom et 1 responsable du réseau /CSE). Les activités en matière d'enseignement et technologies ont pris un nouvel élan. La

collaboration entre les différents membres s'est intensifiée en vue de coordonner la mise sur pied des initiatives formation flexible et à distance (FFD) à l'UNIL, de suivre les développements dans le domaine de la recherche et de favoriser l'implantation de la FFD dans les cursus.

Acquis

Les membres du réseau ont notamment assuré les activités suivantes:

Mission et stratégie:

- Elaboration d'un document explicitant la politique de l'UNIL en matière de formation flexible et à distance (FFD) à l'UNIL.

Stimulation et sensibilisation:

- des enseignants: rédaction d'un guide visant à les soutenir dans leur pratique et dans l'usage des outils technologiques – à paraître au printemps 06.
- des assistants: conception d'une formation destinée à soutenir le corps intermédiaire pour la conception et l'organisation de cours – semestre été 06.
- des étudiants: mise sur pied de mesures de sensibilisation des nouveaux étudiants aux outils technologiques.

Projet interfacultaire:

- Elaboration d'un rapport d'expérience sur l'indexation et la réutilisation de ressources pédagogiques à l'UNIL qui permettra d'orienter le Rectorat sur la question.

Visibilité du réseau:

- Mise en oeuvre de mesures de communication au travers de la publication d'un site web, d'une vitrine des projets et d'un dépliant de présentation du réseau et de ses activités (en cours de finalisation).

Recherche:

- Collaboration à d'autres réseaux et projets nationaux ainsi qu'internationaux (Ariadne; eQuality; UNFOLD; SwissMedEL; Kaléidoscope; Prolearn; Triangle Azur; RCFE).

Campus Virtuel Suisse:

- Accompagnement des projets Campus Virtuel Suisse (CVS) en cours de maintenance (5), en phase de développement (2) et soutien aux 2 projets sélectionnés lors du 4ème et dernier appel CVS.
- Support aux outils développés dans le cadre de projets ou de Facultés (Moodle; Typo 3 etc.)

Bilan et perspective :

Les activités du Riset se sont progressivement concrétisées ou sont en voie de finalisation par rapport aux objectifs esquissés en 2004.

Selon les axes de développement prévu dans sa mission, le Riset a assuré la coordination des initiatives FFD par la mise en place d'une structure organisationnelle stable permettant à ses membres de communiquer et transmettre le savoir faire acquis dans les projets afin d'assurer un déploiement pertinent des outils elearning.

Quant aux mesures développées pour favoriser l'implantation de la FFD à l'UNIL, le Riset propose maintenant une large palette de prestations qui permettra au corps enseignant de trouver une voie d'accès à l'usage des outils dans leur pratique au travers des différentes

ressources qui seront mises à leur disposition, de la formation ainsi que du soutien de proximité apporté par les ingénieurs pédagogiques.

Cependant, l'implication de l'UNIL en matière d'elearning devra s'accroître dans les prochaines années, notamment au plan financier pour prendre le relais du CVS qui arrive à terme en 2007.

Il reste à faire encore mieux connaître le réseau pour que le corps enseignant puisse bénéficier des prestations délivrées par les ingénieurs pédagogiques. Cela sera fait en 2006 en particulier grâce aux expositions prévues et à la diffusion des documents réalisés en 2005.

1.10 Centre de langues

Introduction

Le Centre de langues de l'Université de Lausanne a été fondé en 1989 sur l'initiative du Rectorat pour répondre aux importants besoins d'une formation pratique en langues qui corresponde aux nécessités universitaires. Le Centre est issu de l'Institut Linguistique et des Sciences du Langage (ILSL). Il est directement rattaché au Rectorat.

Le Centre de langues a pour objectif d'encourager et de promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues, préparant l'ensemble des étudiant-e-s et membres du personnel de l'UNIL aux défis de la formation et de la vie professionnelle internationales, donc multilingue et multiculturelle.

Le Centre dispense une formation de haut niveau répondant aux exigences des études, des échanges et/ou du travail actuel et futur par :

- un développement intégré des compétences linguistiques
- des modules axés sur des besoins spécifiques
- des modules préparant à divers examens et certificats
- des possibilités étendues d'apprentissage en autonomie
- un enseignement des langues de spécialité pour différentes disciplines

Il propose des possibilités d'apprentissage parallèles ou intégrées aux programmes d'études, pour l'acquisition de savoir-faire linguistiques en allemand, suisse allemand, anglais, chinois espagnol, français, italien et russe.

L'approche didactique est centrée sur les apprenant-e-s et inclut explicitement le développement de la capacité à apprendre en autonomie et de la compétence interculturelle.

La transparence et la comparabilité des objectifs d'apprentissage et des niveaux atteints est assurée par la mise en relation avec des standards européens – notamment par l'utilisation du Portfolio européen des langues.

Depuis la rentrée d'octobre 2005, l'ensemble de langues et de niveaux proposés au Centre est gratuit pour les étudiants. Les langues offertes sont: allemand, suisse allemand, anglais, chinois, espagnol, italien et russe.

Acquis

- L'augmentation du nombre de participante-e-s a s'est poursuivie cette année et l'offre a été étoffée, en particulier par l'introduction du chinois et par l'extension des possibilités d'apprentissage en autonomie – ceci par l'introduction, en phase pilote pour l'allemand, d'un environnement innovant combinant le soutien pédagogique, des activités de communication à distance et l'accès à un très riche matériel d'apprentissage. En 2004/05, le Centre de langues a dispensé des cours à 104 groupes différents, représentant un total de 5'500 périodes d'enseignement touchant 1'119 participant-e-s (dont 107 membres du personnel) qui se répartissent comme suit :

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Anglais	468	445	439	436	544
Allemand	146	166	153	208	208
Chinois	-	-	-	-	11
Espagnol	133	155	157	132	148
Français	88	90	85	97	83
Italien	-	-	90	77	49
Russe	61	44	63	64	56
Suisse allemand	11	15	18	19	20
Total	907	915	1'005	1'033	1'119

Pour l'anglais, l'allemand, le suisse allemand, l'espagnol et le russe, à côté des cours en groupe, environ 60 heures de tutorat (conseil à l'apprentissage) ont été dispensées pour l'apprentissage individualisé.

- Dans le cadre des mesures préparatoires pour la mise en place d'une politique linguistique, le Rectorat finance pour la 2e année un projet de recherche qui porte sur le développement et la mise en oeuvre d'un dispositif de soutien à l'apprentissage en autonomie en ligne. Cette année, parallèlement à une phase pilote conduite avec des étudiants d'allemand, le dispositif initial a été quelque peu simplifié, puis préparé en deux niveaux et quatre langues, impliquant d'emblée plusieurs des enseignant-e-s. Dès le mois de mai, des séances de formation ont été organisées pour tout le personnel du Centre; en effet, la mise en exploitation du nouvel environnement entraîne – en plus de changements dans les pratiques des enseignant-e-s – la nécessaire adaptation des procédures administratives. Chacun-e a ainsi dû se familiariser avec l'usage d'outils permettant de suivre à distance le travail des étudiant-e-s et prendre conscience des spécificités de son nouveau rôle.
- Le Centre de langues a élaboré pour l'EPFL le cahier de charges pour un nouveau Centre de formation en langues à l'EPFL. Dans ce contexte, l'EPFL a adressé une demande au Rectorat pour qu'il mandate son Centre de langues pour des prestations d'enseignement à l'EPFL à partir d'octobre 2006. Dans cette perspective, une convention de collaboration entre les deux hautes écoles a été finalisée au cours de l'année 2005.
- Le Centre de langues participe au projet de recherche « Thematic Network Project in the Area of Languages 3 (TNP3) ». Le TNP3 est un projet de la Commission européenne pour l'éducation supérieure dans le cadre SOCRATES/ERASMUS; une quarantaine de pays y participent. L'année 2005 a principalement été consacrée à la préparation, la révision et l'analyse des résultats de deux questionnaires envoyés sous forme électronique dans toute l'Europe (l'un aux diplômé-e-s ayant quitté l'université depuis 5 ans et l'autre aux employeurs) afin d'obtenir une meilleure compréhension des besoins linguistiques des diplômé-e-s sur le marché du travail.

Bilan et perspectives

Dans le contexte actuel de l'internationalisation accrue des études et de la recherche, notamment avec la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur tel qu'il est envisagé dans la Déclaration de Bologne, les enjeux linguistiques sont encore plus importants qu'auparavant. En relation avec ces développements, une meilleure insertion du Centre de langues au sein de l'Université et un renforcement de son caractère académique se sont réalisés en 2005, notamment grâce à la décision de rendre gratuits les cours des langues pour les étudiant-e-s à partir de la rentrée 2005.

Notre université en tant qu'entité plurilingue devra pourtant encore davantage tenir compte de la diversité linguistique et donc de l'apprentissage des langues. Dans ce contexte, un effort particulier doit être consenti pour :

- la reconsidération de la formule des modules, actuellement facultatifs, afin de les transformer en modules créditable ECTS, reconnus et intégrés aux cursus d'études de chaque faculté
- la visibilité des composantes linguistiques par une mention dans le Supplément au diplôme du Bachelor et du Master
- le renforcement du caractère académique de l'apprentissage de langues, notamment en intégrant la recherche en relation avec la didactique de l'enseignement des langues
- une meilleure reconnaissance et articulation entre toutes les formes d'apprentissage au sein de l'UNIL (formations au Centre de langues, enseignement plurilingue, Tandem, reconnaissances des acquis linguistiques des séjours de mobilité, etc.)
- la création d'occasions pour favoriser une meilleure compréhension de l'enjeu des langues dans le contexte académique et professionnel suite au processus d'internationalisation
- le renforcement du développement de l'apprentissage à l'aide des NTE pour flexibiliser encore davantage l'apprentissage et l'ouvrir à un plus grand nombre

2. Développement d'une politique de la Recherche

L'enjeu essentiel pour une Université réside dans sa capacité à fonder sur la recherche effectuée au sein des facultés l'enseignement qu'elle prodigue. Preuve du dynamisme de la recherche menée à l'UNIL, c'est sa Faculté de biologie et de médecine qui a obtenu l'an dernier au Fonds national le plus de fonds expertisés dans le domaine des sciences de la vie. Avec l'arrivée de l'Observatoire Science, Politique, Société ainsi que les recherches originales en sciences des religions, les sciences humaines ne sont pas en reste.

A cette recherche libre, le Rectorat a décidé de donner une impulsion structurante, par l'élaboration d'une politique de recherche orientée selon trois axes.

Le premier veut renforcer un échange entre les disciplines, source d'un nouveau savoir propice aux interactions avec la société. Ce dialogue est facilité dans le cadre du « projet Anthropos », qui vient de vivre son premier cycle annuel en 2005, et dont le label a été accordé à 12 travaux interdisciplinaires soumis par des chercheurs (voir chapitre 2.1).

Le deuxième axe se concentre sur la valorisation du savoir: 2005 aura marqué un tournant important, avec la participation de l'office de transfert des technologies (Pactt - supervisé en commun avec le CHUV – voir chapitre 3.2) à un nouveau consortium romand de transferts des technologies, auquel sont associés l'EPFL, l'UNIGE, l'UNINE et la HESso. « Alliance » permettra de créer des liens de partenariat très prometteurs avec les PME de la région.

Troisièmement, l'axe de conduite de la recherche: dans la mise en place d'une procédure de contrôle et de développement de la qualité en matière d'enseignement et de recherche (voir chapitre 5.2 du présent rapport), une part importante est consacrée à une autoévaluation de leurs activités de recherche, par les facultés elles-mêmes. Cette approche permettra un meilleur ajustement des efforts et ressources aux objectifs de développement, et pourra donner un accès facilité aux grands réseaux de collaboration européenne et internationale tels qu'Euresearch (voir chapitre 2.2).

2.1 Projet Anthropos

Historique du projet

Le projet a été lancé en 2004 avec comme objectifs principaux de favoriser la création de nouveaux savoirs, issus de la rencontre de visions du monde complémentaires ou en opposition et de renforcer le dialogue entre l'UNIL et la société et à apporter des éléments de réponse aux questions contemporaines. Les missions, principes et critères de sélection du projet Anthropos sont présentés dans un texte fondateur approuvé par les autorités de l'Université.

Le Conseil scientifique d'Anthropos, composé d'un délégué de chaque Faculté et de représentants des Services du Rectorat, s'est réuni pour la première fois en juin 2004 et tient depuis lors régulièrement des séances mensuelles.

Activités

Parmi les objectifs que s'était fixé pour 2005 le Conseil d'Anthropos énoncés dans le rapport précédent, les suivants ont été réalisés.

- Labellisation de nouveaux dossiers thématiques. Huit labels ont été accordés, soit quatre pour des colloques, un pour une exposition, un pour la publication d'une collection et deux pour des projets de recherche. Ces projets ont également obtenu de la part d'Anthropos un soutien financier, pour leur démarrage ou leur coordination et leur valorisation. Pour rappel, la recherche proprement dite n'est pas financée par Anthropos, mais par le Fonds National – ce qui est le cas pour les deux projets de recherche labellisés cette année - ou par d'autres fonds publics ou privés.
- Organisation d'une journée Anthropos. Le 8 décembre une journée d'information sur le projet Anthropos et sur l'interdisciplinarité a été organisée. Les directeurs du centre BIOS de la London School of Economics et du Collegium Helveticum (collaboration entre l'EPFZ et l'Université de Zürich), ont présenté leur approche et leur pratique de l'interdisciplinarité. Quatre représentants de projets labellisés ont également présenté leur activité. Cette journée était associée à l'inauguration de l'Anthropos Café et du laboratoire L'Éprouvette (voir chapitre 3.1 Interface du présent rapport). Un dépliant de présentation a été réalisé et distribué lors de cette journée.

Un autre fait marquant de l'année 2005 est la remise par la Fondation BCV d'un prix au projet labellisé « Observatoire de la maltraitance envers les enfants ».

Les objectifs annoncés pour 2005 et réalisés partiellement ou seulement ponctuellement sont:

- La mise en place d'un concept de communication. La cérémonie de remise du prix de la Fondation BCV ou la présentation du projet aux Conseils des Facultés ont certes été des événements ponctuels importants du point de vue communication. Cependant le projet reste peu connu et n'a pas encore tout l'impact souhaité auprès de la communauté des chercheurs de l'Université.
- Contribuer à la recherche de financements pour des projets de recherche interdisciplinaire. Cet aspect doit être abordé en 2006 dans le cadre plus général d'une politique de la recherche pour l'Université. Il ne constitue pas un objectif d'Anthropos. Tout au plus peut-on prêter au label un rôle d'attracteur.
- Enrichir les collaborations avec d'autres Universités, ainsi qu'avec des partenaires de la société civile hors UNIL. Des contacts ont été pris avec le Collegium Helveticum, mais aucun projet de collaboration n'a encore dépassé le stade de l'intention. L'intégration de partenaires civils dans les projets est restée très marginale en 2005, voire souvent inexistante.

Objectifs 2006

En octobre 2005, le Conseil d'Anthropos a établi un bilan de sa première année d'activité, énumérant les acquis, les points forts et les points faibles du projet. Sur cette base, les actions à mener en 2006 sont:

- Poursuivre la valorisation des projets issus de la « famille » des chercheurs sensibles à la problématique de l'interdisciplinarité
- Développer l'accompagnement du projet Anthropos dans les Facultés afin que l'interdisciplinarité ne soit plus « l'affaire de quelques-uns »
- Constituer un Conseil d'orientation formé de membres non académiques et assurant des liens avec la société
- Etudier l'opportunité de créer une plate-forme d'interdisciplinarité
- Développer des partenariats avec le Fonds National et le Collegium Helveticum

2.2 Euresearch

Introduction

Un réseau suisse d'information et de conseil sur les programmes de recherche de l'Union européenne a vu le jour en 2001. Baptisé Euresearch et financé par la Confédération, il se compose d'un Head Office à Berne, de Swisscore (le bureau de liaison à Bruxelles) et de 10 centres de conseil ou offices régionaux établis auprès des Hautes Ecoles. Depuis janvier 2002, Euresearch Lausanne a pour mission de favoriser l'accès des chercheurs des secteurs public et privé du canton de Vaud (UNIL, EPFL, CHUV, IDHEAP, ISB, ISREC, Institut Ludwig, Institut suisse des vitamines, Institut suisse de droit comparé, Institut romand de santé au travail, International Institute for Management Development, Station fédérale de recherches agronomiques de Changins, etc.) aux programmes-cadres de recherche et développement technologique de l'Union Européenne (PCRD).

Les PCRD représentent un cadre de collaboration internationale et une source de financement non négligeables pour les instituts dont les activités coïncident avec les axes de recherche privilégiés par l'Union Européenne, en particulier au sein des Facultés de biologie et médecine, de géosciences et de l'environnement, de SSP ou des HEC.

Acquis

- Une « clientèle » de 1'102 chercheurs dont le secteur académique (EPFL/UNIL) représente plus de 80%.
- Huit manifestations organisées sur le campus en 2004. Quatre Info-lunches thématiques : « Développement durable » (31.03), « Sciences du vivant » (07.07), « Energie » (13.10), « Citoyenneté et gouvernance » (02.11) et « Nanotechnologies » (25.11), ainsi que le cours « How to Negotiate, Manage and Administer an EU R&D contract », une manifestation présentant les financements CTI et PCRD pour PME innovantes (28.04) et une journée d'information sur les mécanismes de financement individuels et institutionnels Marie Curie.
- 664 abonnés à Euresearch Info, la publication du réseau et 10 annonces insérées dans les médias internes des Hautes Ecoles lausannoises.
- 1'132 prestations effectuées pour les clients du canton de Vaud, ce qui représente un accroissement de 30% du nombre de requêtes adressées à Euresearch Lausanne par rapport à l'année précédente (852).
- La majorité des demandes provient du monde académique (env. 45% EPFL et 40% UNIL).
- Participation des 2 collaboratrices d'Euresearch Lausanne à une vingtaine de séances et contribution à 3 groupes de travail internes au réseau (« Mobilité », « sciences humaines » et « COBRA-CAIMAN »).

En suspens

L'interface COBRA-CAIMAN (système d'alertes électroniques permettant d'informer les intéressés de manière régulière et ciblée en fonction de leur profil d'intérêt, couplé à une base de prestations et gestion des contacts) a connu divers problèmes techniques, ce qui n'a pas permis d'atteindre entièrement l'ensemble des objectifs fixés au début 2004, en particulier une nette augmentation de la clientèle UNIL.

Bilan et perspective

Au 31.12.2004, les chercheurs lausannoises (EPFL, UNIL et institutions proches ou associées) participaient à 88 projets du 6e PCRD (2002-2006).

Euresearch Lausanne conduira, en 2005, diverses activités de promotion afin d'accroître l'intérêt pour la recherche européenne au sein des Hautes Ecoles lausannoises - visites

d'instituts, articles dans la presse interne, manifestations notamment sur les priorités « Technologies de la société de l'information », « Aéronautique » et « Sécurité alimentaire ».

Un workshop sur la rédaction de projets dans le domaine des sciences de la vie est également au programme.

3. Activités de service

Par son activité l'UNIL compte apporter un rayonnement scientifique bénéfique à l'économie et à la culture du canton de Vaud et de la Suisse, et assurer à ses étudiants et étudiants le haut niveau de formation dont ils ont besoin pour devenir la force intellectuelle et novatrice nécessaire à l'avenir du pays. Au delà de sa mission première de recherche et d'enseignement, elle estime pouvoir proposer ses services au canton et à la société vaudoise, tout en préservant un équilibre entre activités de recherche, d'enseignement et de service. En effet, une partie importante du savoir développé par l'UNIL présente une utilité directe pour le fonctionnement ou le développement de projets d'institutions publiques ou privées.

Le législateur est d'ailleurs bien conscient du capital que représente le savoir développé à l'UNIL, puisque dans l'article 2 de la LUL il énumère au nombre des missions dont il charge l'universités, celle de « favoriser la valorisation des résultats de la recherche », d'« organiser une formation continue dans les domaines qui relèvent de sa compétence » et d'« exercer une fonction de service en faveur de la collectivité et de stimuler le débat de société ».

3.1 Interface sciences-société

Introduction

L'Interface sciences-société est en charge de la promotion du dialogue entre la société et la communauté scientifique. Le Service utilise pour cela le format le plus adapté à chaque public cible : manifestations culturelles, expositions, cafés scientifiques, ateliers, colloques, conférences, recherche et enseignement. Les actions de l'Interface doivent jouer un rôle important dans la volonté de l'UNIL de répondre aux attentes des différents acteurs - scolaires, associatifs, politiques, économiques - du canton en matière de dialogue sur les enjeux des savoirs actuels et de leurs relations avec le monde contemporain.

Acquis

Coordination de la préparation du Festival Science et Cité 2005 pour Lausanne, Vevey, Yverdon et Martigny (en collaboration avec la Fondation Science et Cité) : recherche de fonds, logistique, conception d'événements et d'expositions, communication, coordination des compétences au sein de l'UNIL. Le Festival s'est déroulé du 19 au 29 mai 2005 et a représenté au total une centaine d'événements pour le périmètre géré par l'Interface. Il a occasionné une très importante charge de travail pour l'ensemble de ses collaborateurs durant les cinq premiers mois de l'année.

Création de l'association pour le « Café de l'environnement » en collaboration avec les Verts lausannois, l'ATE section Vaud, le WWF et la CITRAP. Organisation de cinq cafés-débats en ville de Lausanne.

Dans le cadre du partenariat avec le WWF dans le domaine de la recherche sur l'environnement et le développement durable, les opérations suivantes ont été réalisées :

- « Hot Day » du 21 septembre 2005 consacré au commerce équitable ;
- mise au concours et remise de l'Eco-Prix de la recherche sur l'environnement. Doté d'un montant de Frs 3'000.-, il a été décerné par le WWF Vaud à une jeune chercheuse de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL en partenariat avec le magazine Bilan ;
- accueil de la Formation continue du WWF en conseil et communication en environnement. Durant un an cette formation aura lieu principalement dans les locaux de l'Interface, à l'Anthropos Café ;

- publication d'articles de présentation des recherches de l'UNIL dans le WWF Magazine (tirage 220'000 exemplaires).

Poursuite de la mise en œuvre de « L'Eprouvette - Laboratoire public de l'UNIL » destiné à accueillir le public scolaire, adulte et associatif sur le campus de Dorigny pour des animations dans le domaine des sciences de la vie :

- transformation des locaux de l'ancienne cafétéria de l'Amphimax en laboratoire ;
- accueil de classes d'écoles sur le campus de Dorigny ;
- diverses animations dans les écoles des cantons de Vaud, Genève et Valais ;
- animations d'ateliers sur les neurosciences dans le cadre de l'exposition Esprit es-tu là? de la Fondation Claude Verdan ;
- conception et animation d'ateliers et d'une exposition sur les neurosciences pour le Festival Science et Cité 2005 ;
- conception et réalisation d'une mallette pédagogique destinée aux classes de 6ème sur le système cardio-vasculaire et les représentations du corps pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Au total, 2'000 personnes environ ont bénéficié des prestations de l'Eprouvette en 2005.

Le 7 décembre, l'Interface a inauguré les nouveaux locaux de « L'Eprouvette » ainsi que ceux de « L'Anthropos Café ». Au sein de ce dernier, cafés scientifiques, conférences-débat, cours, forums, etc. seront organisés tout au long de l'année, pour le grand public et les partenaires de l'UNIL. Quelque neuf-cent enseignants du secondaire et chefs d'établissements ont reçu une invitation à cet événement, organisé conjointement avec le premier colloque public du projet Anthropos (voir chapitre 2.1 du présent rapport).

Au sein du Réseau Interdisciplinaire Biosécurité RIBios (Lausanne – Genève) l'Interface a participé à la conception de la seconde édition du « Certificat de formation continue en biosécurité – Gestion durable des biotechnologies » qui a débuté en janvier 2006.

Démarrage, en mars 2005, du projet « Citizen Participation in Science and Technology » (CIPAST) dans le cadre du 6ème programme cadre de la Commission européenne, action thématique Science-Société (Coordination: Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris). CIPAST a pour objectif de favoriser la participation du public aux choix scientifiques et techniques dans les 25 pays membres de l'Union Européenne. Au sein de ce projet financé pour trois ans, l'UNIL, via l'Interface, est en charge de la valorisation et de la diffusion des résultats.

L'Interface a participé à l'organisation du congrès européen science, technique, société de l'European Association for the Study of Science and Technology (EASST) qui accueillera 500 chercheurs à l'UNIL en août 2006.

L'Interface a organisé le 25 novembre un enseignement sur le thème des bonnes pratiques et de l'éthique de la recherche pour les doctorants du Pôle de recherche national « Survie des plantes » basé à Neuchâtel.

Collaboration étroite au lancement du projet Anthropos.

Divers enseignements, communications, publications et conférences publiques sur les thèmes des risques technologiques, de l'expertise et du dialogue sciences-société.

En suspens

Afin de permettre à L'Eprouvette d'aller à la rencontre du public sur le terrain, l'Interface a prévu l'équipement d'un bus-laboratoire qui sera acquis dans la première moitié de 2006.

Bilan et perspective

L'inauguration des locaux de L'Eprouvette et de l'Anthropos Café représente une étape importante pour doter l'UNIL de deux outils originaux de dialogue avec le grand public et

les partenaires de l'Université. Cette démarche, unique en Suisse, a peu d'équivalents dans le monde académique international. Nous souhaitons que dans le courant de l'année 2006, le public du canton prenne l'habitude de se rendre dans ces locaux qui lui sont dédiés et s'approprie ainsi encore davantage son université.

3.2. Transfert de connaissance et de technologie (PACTT)

Introduction

Le PACTT, créé en 2000, est le bureau conjoint de Transfert de Technologie de l'Université de Lausanne et des Hospices/CHUV. Il a pour mission principale de garantir à l'innovation issue de ces institutions de passer avec succès toutes les étapes menant à la commercialisation, soit :

- Protection de la propriété intellectuelle.
- Identification des partenaires potentiels et accès aux investisseurs.
- Appui dans la négociation de contrats et soutien dans le développement des plans d'affaires.

Les chercheurs reçoivent l'assurance que le potentiel économique de leurs recherches est valorisé au mieux dans le respect de la procédure.

Acquis

- Comité Directeur. Un Comité Directeur du PACTT a été mis en place en 2005. Il est composé du directeur général adjoint des Hospices/CHUV, du vice-recteur de l'UNIL à la recherche, et d'un membre de la FBM.
- Règlement du 16 novembre 2005. Dans ce règlement du Conseil d'Etat du canton de Vaud, les Articles 8 et 9 réglementent le fonctionnement général du PACTT, qui devra dès lors rapporter au Conseil de direction. Le Comité Directeur cité ci-dessus sera alors dissous dans sa séance du 24 janvier 2006.
- Inventions. Sur l'année 2005, le PACTT a reçu 32 nouveaux dossiers d'inventions. Pour ceux-ci 5 brevets ont été déposés, et dix-sept dossiers sont encore en cours d'évaluation. Le PACTT a par ailleurs cédé 7 familles de brevets, et octroyé des licences pour 2 brevets à des entreprises industrielles.
- Contrats. Le PACTT prend également en charge l'analyse et la gestion de contrats pour le compte des Hospices/CHUV et de l'UNIL, de même que le CePo. Pour un nombre total de 208 contrats traités, 44 % concernent la recherche, les essais cliniques et les MTA, 4% les accords de licence et les cessions de brevet, 52 % les autres prestations de service (notamment conseil, collaboration, CTI, consortium européen, sponsoring, confidentialité, etc.).
- Start-ups. Plusieurs levées de fonds importantes ont été effectuées en 2005 par des start-ups issues de nos institutions. Apoxis a levé son 2ème tour de financement de Euros 15 millions en janvier, Xigen obtient un financement de CHF 26 million en août, Lyncee Tech reçoit un financement privé dont le montant n'est pas publié en septembre, et MedDiscovery obtient CHF 5.2 millions en décembre. Par ailleurs, l'UNIL entre au capital des sociétés MedDiscovery et Anergis en décembre 2005.
- Réseautage. Le PACTT a continué à développer son réseau d'affaire sur divers plans : au niveau des investisseurs, des entrepreneurs, des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, des consultants, des autres institutions, des bureaux de TT nationaux et internationaux afin de suivre les pratiques du métier.
- Formation. Un cours sur la propriété intellectuelle a été organisé en été 2005. Il n'a malheureusement pas été facile d'attirer des chercheurs curieux de découvrir ce domaine. Principalement ceux qui ont déjà eu affaire à des dépôts de brevet ont partici-

pé. Des discussions ont eu lieu en septembre sur la nécessité d'enseigner aux étudiants en biologie divers domaines tels que la protection de la propriété intellectuelle, la finance, le droit, etc., afin qu'ils puissent développer des connaissances leur permettant de s'intégrer plus facilement dans diverses professions (analyste financier, agent de brevet, journaliste scientifique, etc.).

- Alliance. (www.alliance-tt.ch). Les hautes écoles romandes et tessinoises, rejointes par les hôpitaux universitaires cantonaux et plusieurs autres partenaires d'importance, allient leurs forces pour développer et soutenir le Transfert de Technologie, sous le nouveau programme de liaison entre les entreprises et les hautes écoles, le programme Alliance. Le financement du programme est assuré par l'Agence pour l'innovation (CTI) ainsi que le Secrétariat à l'éducation et à la recherche. Le PACTT contribue à ce programme, en participant activement aux divers comités et manifestations, ainsi qu'en s'impliquant dans divers projets.
- FIT. (www.fondation-fit.ch). Les hospices Cantonaux soutiennent la FIT depuis l'été 2004 et la directrice du PACTT est nommée au Conseil depuis 2005.
- AIT. (www.ait-vd.ch). La directrice du PACTT est membre du Comité de l'AIT depuis l'été 2005.

En suspens

Le PACTT a fonctionné avec 2.8 EPT presque tout au long de l'année. En effet, la directrice du PACTT, Mme Agnès Oertli, était en congé maternité dans la première partie de l'année. Elle a néanmoins toujours suivi les affaires en cours depuis son domicile, et participé à diverses réunions. Mme Marjory Hunt ayant quitté son poste en début septembre, le recrutement d'un nouveau chargé d'affaire a nécessité un temps conséquent, car les compétences liées à un tel poste doivent être vastes et variées.

La mise à jour de toute la comptabilité des années précédentes à des fins statistiques, ainsi que la mise en place d'un classement adéquat des dossiers ont été repoussées en 2006.

Bilan et perspectives

Le réseau d'affaires du PACTT est toujours plus large, et doit cependant continuer à être étoffé, notamment dans le domaine MedTech.

Au niveau du réseau interne aux institutions, le PACTT doit encore toujours se faire mieux connaître, afin que des technologies innovantes qui pourraient être commercialisables ne soient pas publiées avant d'être protégées. Cette protection est exigée par tout financier ou entreprise qui souhaiterait prendre le risque d'investir dans le développement d'un projet.

La politique de valorisation au niveau des institutions devra être clarifiée. Avec le règlement du 16 novembre 2005 du Conseil d'Etat du canton de Vaud, le département de l'économie appuiera cette mise en place.

Les statistiques montrant le développement des affaires du PACTT depuis le début de son activité doivent être mises en place. Elles sont en effet de plus en plus souvent demandées par diverses unités.

Le programme Alliance offre un soutien financier qui permettra d'engager un second chargé d'affaire sur un temps limité cependant. Néanmoins, cela devrait permettre d'activer le développement du bureau PACTT. Le nouveau collaborateur commencera en février 2006 par un stage de 4 mois au bureau de Transfert de technologie de l'EPFL, le SRI. Cela pourrait permettre un rapprochement au niveau des Sciences de la Vie entre les deux bureaux. Ce chargé d'affaire aura par ailleurs pour mission de mettre sur pied un plan d'affaire concernant le développement d'une plate-forme de preuve-de-concept (criblage de molécules, essais précliniques, etc.).

3.3 HEP

Introduction

La collaboration entre l'Université de Lausanne et la Haute Ecole pédagogique du canton de Vaud (HEP-VD) a débuté à l'ouverture de la HEP-VD en été 2001. Elle a trouvé son rythme de croisière dès 2003.

Acquis

Durant l'année académique 2005-2006, l'UNIL organise pour la HEP-VD des enseignements généraux de sciences de l'éducation et offre des prestations d'enseignement aux étudiants maîtres généralistes dans les domaines suivants :

- français
- histoire et sciences des religions

Les étudiants maîtres semi-généralistes consacrent trois semestres complets de leur cursus HEP-VD à des compléments académiques, dont la plupart sont choisis à l'UNIL, dans les disciplines :

- français
- allemand
- anglais
- histoire
- géographie
- biologie
- histoire biblique
- droit
- sciences économiques
- éducation physique

La collaboration entre l'UNIL et la HEP-VD est très appréciée par les deux institutions.

Abandonné

La demande de la HEP-VD en termes de besoins d'enseignement en provenance de l'UNIL a légèrement diminué en 2005 en raison de certains réaménagements des plans d'études de la HEP-VD; en particulier, les enseignements de sciences de la Terre et d'informatique ont été abandonnés.

Bilan et perspectives

L'introduction du processus de Bologne dans toutes les HEP suisses implique des modifications très profondes de la structure des études. Par ailleurs, l'abrogation par le Grand Conseil de la Loi sur la HEP-VD et l'instauration d'un régime transitoire impliquent la mise en place d'un processus de refondation de la HEP. L'Université souhaite apporter sa contribution à cette refondation. Ses représentants au sein d'un groupe de travail HEP-UNIL-EPFL ont fait des propositions très concrètes de contenus et d'organisation de la formation des enseignants. L'Université souhaite poursuivre et intensifier sa collaboration avec la HEP-VD en mettant à sa disposition les enseignements disciplinaires dont elle a besoin.

Chiffres

Au cours de l'année académique 2005-2006, le volume des enseignements de l'UNIL destinés à des étudiants de la HEP-VD se monte à environ 2'300 heures d'enseignement.

3.4 HES

Introduction

L'UNIL et la HECV-Santé ont mis en place une collaboration dans le domaine de l'enseignement et souhaitent la développer ensemble à l'occasion de l'introduction du processus de Bologne dans le domaine des HES.

Acquis

L'UNIL, par sa Faculté de biologie et de médecine, offre des prestations d'enseignement à l'intention des étudiants physiothérapeutes et des étudiants techniciens en radiologie médicale.

Bilan et perspectives

L'UNIL et la HECV-Santé projettent d'intensifier cette collaboration en l'étendant à des prestations d'enseignement de la HECV-Santé à l'intention des étudiants en médecine, ainsi qu'à des projets de recherche communs. L'objectif est de trouver un mode de collaboration stable dès l'introduction du processus de Bologne à la HES en automne 2006.

4. Partenariats

L'UNIL voit son développement et la justification de son existence dans une interaction dynamique avec son environnement social, culturel, économique et politique. Sur le plan académique, cette approche s'impose tout naturellement à une université qui compte dans sa proximité immédiate un centre hospitalier universitaire (CHUV), une école polytechnique (EPFL) et plusieurs instituts de renommée internationale (Ludwig, ISREC, IMD, Fondation Jean Monnet), ainsi que deux universités (Genève et Neuchâtel) et un hôpital universitaire (HUG) dans un rayon de 60 kilomètres.

La masse critique que constitue le campus lausannois, en termes de domaines scientifiques et académiques ou de nombre de chercheurs, enseignants et étudiants a incité l'UNIL à entreprendre une série de partenariats et programmes interinstitutionnels ces dernières années. Elle concentre donc aujourd'hui une partie importante de ses efforts sur la réalisation effective des projets lancés avec ses partenaires, en y voyant une façon de consolider le campus lausannois et la place qu'elle y occupe.

4.1 Constitution d'une place scientifique lausannoise

4.1.1 Règlement UNIL-CHUV

L'élément le plus marquant de cet effort en 2005, à l'échelon lausannois, est la ratification par le Conseil d'Etat vaudois, le 16 novembre, d'un nouveau Règlement sur la gestion de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'Université de Lausanne, les Hospices cantonaux et le Centre hospitalier universitaire vaudois. Ce règlement, élaboré au cours de l'année 2005, entrera en vigueur le 1er janvier 2005.

Cette initiative s'inscrit dans la discussion qui a actuellement lieu à propos de la concentration des Facultés de médecine en Suisse, sur la base d'un rapport publié sous la direction de Charles Kleiber, secrétaire d'Etat à la recherche. Dans ce cadre, deux modèles sont pris en considération. Selon le modèle contractuel, l'université achète à l'hôpital les prestations dont elle a besoin pour la formation de médecins cliniciens; les deux institutions sont ainsi placées dans une relation de parties à un contrat d'échange, dont les intérêts peuvent être parfois antagonistes. Le second modèle préconise une « école de médecine » (concept dont la signification ne fait pas l'objet d'avis unanimes) dont la caractéristique principale est la réunion de la médecine hospitalière et universitaire sous une direction unique, au prix de l'absorption de l'une des deux institutions par l'autre.

Face à ces deux modèles, celui élaboré à Lausanne en concertation entre l'UNIL et le CHUV propose une alternative originale de partenariat. Les deux institutions s'associent pour confier la gestion de la recherche et de l'enseignement en biologie et en médecine (clinique et non clinique) à la Faculté de biologie et médecine. Pour assumer ce rôle, le doyen de cette dernière se voit doté de pouvoirs et de ressources accrus. Le rôle de la Faculté se définit ainsi clairement en matière de recherche et d'enseignement et celui de l'Hôpital universitaire en matière de soins à la population.

Un facteur de succès essentiel du dispositif réside dans la cohérence des orientations stratégiques de l'hôpital et de la faculté, pour garantir que les domaines d'études couvriront l'ensemble des organismes vivants et que l'approche dans la recherche ira du fondamental au clinique, en passant par le translationnel. Le dispositif rendra également la FBM plus efficace dans la poursuite de sa collaboration avec l'EPFL en sciences de la vie, par le biais d'accords sectoriels (centre du cancer, biotechnologie).

4.1.2 Echanges d'enseignements UNIL – EPFL

Le « Collège des sciences » de l'UNIL et le « Collège des humanités » de l'EPFL, créés en 2004, ont réalisé leur premier cycle annuel (voir chapitre 1.7 du présent rapport). Ils contribuent à la planification des complémentarités entre l'UNIL et l'EPFL, pour définir les domaines de compétence respectifs et assurer les apports mutuels, à l'échelle de la place lausannoise. Le résultat de cette opération est un échange de milliers d'heures d'enseignement d'une ampleur et d'une variété probablement sans égales à l'échelle européenne.

4.2 Développement de l'arc lémanique (SVS)

Le programme « Sciences, Vie, Société » (SVS) en partenariat avec l'Université de Genève (UNIGE) et l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) développe des projets d'enseignement et de recherche aussi bien dans les sciences humaines que dans les sciences de la vie. Ce programme bénéficie de diverses sources de financement provenant de la Confédération, des cantons de Genève et Vaud et des fondations Fondations Jeantet et Leenaards.

Démarré en 2001, ce programme a déjà réalisé entre 2001 et 2004 quelques uns de ses objectifs tels que le transfert des Sections de chimie, de physique et de l'Institut de mathématiques à l'EPFL, le transfert de la Pharmacie à Genève, la mise sur pied d'un enseignement de sciences humaines pour les étudiants de l'EPFL et la conduite des projets IRIS. Dès 2003, il a également initié la création de deux importants centres de recherche.

En 2005 ce programme est entré dans sa phase terminale, phase qui se prolongera en 2006 et dont les principaux objectifs sont :

- l'intégration dans les Facultés de ceux de projets IRIS qui au terme de leur période probatoire ont reçu une évaluation positive
- l'achèvement de l'installation des centres de recherche et plates-formes associées

La convention liant les trois partenaires du programme SVS prend fin au 30 juin 2006 en cas de non-renouvellement. Elle a d'ores et déjà été résiliée, compte tenu de l'état d'avancement du projet.

Un futur programme de coopération entre les trois partenaires est déjà à l'étude. Ce programme ne devrait pas être un simple héritage de SVS, mais étendre la collaboration à de nouveaux champs. Il se propose d'intégrer les deux hôpitaux universitaires CHUV et HUG comme partenaires de la coopération.

4.2.1 Pôle des sciences humaines et sociales (SVS–SH)

4.2.1.1 Le programme IRIS

Introduction

Le programme IRIS touche les domaines du droit, de l'écologie, de l'éthique, des rapports entre nature, sciences et société, de la psychologie sociale, des parcours de vie, des religions, de la santé et de la société, de la culture et de l'économie. Il est aujourd'hui organisé en neuf sous-ensembles, initialement dix, (ci-dessous : projets), conçus en interaction, à des degrés divers.

- 1) projet Foridic (Forum de droit international et comparé) des Facultés de droit de l'Université de Genève et de l'UNIL
- 2) projet Ecologie (2 volets) :
 - a. volet Globalisation, inégalité, protection sociale et développement durable des Facultés des sciences économiques et sociales (Université de Genève) et des SSP (UNIL),

- b. volet Ecologie urbaine de la Faculté des sciences économiques et sociales (Université de Genève), des Facultés des GSE et des SSP (UNIL),
- 3) projet Ethique des Facultés de médecine, de théologie et des lettres (UNIL) et des Facultés de médecine, des sciences économiques et sociales et de théologie (Université de Genève) à l'interface entre les sciences humaines et les sciences du vivant,
- 4) projet Nature, sciences et société des Facultés des lettres (UNIL) et de l'Université de Genève,
- 5) projet Parcours de vie des Facultés de psychologie et des sciences de l'éducation et des sciences économiques et sociales (Université de Genève) et la Faculté des SSP (UNIL),
- 6) projet Psychologie sociale de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (Université de Genève) et de la Faculté des SSP (UNIL),
- 7) projet Etudes des religions de la Faculté de théologie (UNIL) et de la Faculté des lettres (Université de Genève),
- 8) projet Santé et société de la Faculté des SSP (UNIL) et de la Faculté de médecine et des Hôpitaux universitaires (Université de Genève), pour l'un de ses volets, et de l'Ecole des HEC (UNIL) et de la Faculté des sciences économiques et sociales (Université de Genève) pour son autre volet, Economie de la santé,
- 9) projet Stratège (management des nouvelles technologies), de l'Ecole des HEC (UNIL), de l'EPFL et de la Faculté des sciences économiques et sociales (Université de Genève),
- 10) projet Science et culture : arrêté au 31 mars 2003.

Acquis

Les Universités de Lausanne et de Genève ont obtenu de la CUS la reconduction des sub-sides pour la période 2005 à 2007 à hauteur de 2.5 millions chacune pour les projets IRIS, laquelle a ainsi reconnu la qualité et l'importance des réalisations. Dans le même temps, les Universités se sont attachées à structurer autant que possible les budgets de ces différents projets. A l'UNIL, la coupure moyenne sur l'ensemble des projets a été de 20%. Par conséquent, 80% des budgets initiaux seront ainsi incorporés aux budgets ordinaires des Facultés dès 2006. Le défi pour ces projets a donc été d'adapter leurs objectifs à la nouvelle enveloppe et de transformer nombreux programmes postgrades (DESS et DEA) en master, défi qui a été magnifiquement relevé.

Une série de conférences « Au fil de la vie », regroupant les contributions lausannoises et genevoises de plusieurs projets IRIS a eu lieu à Lausanne les 23 et 24 septembre. A destination du grand public, ces conférences ont rencontré un important succès et ont donné lieu à un livre « Eloge de l'altérité ».

Bilan et perspectives

Le développement des projets se poursuit et entre dans sa phase d'intégration au sein des Facultés, qui doit avoir lieu en 2006. Ce sera l'occasion d'un dernier bilan spécifique.

4.2.1.2 Le programme SHS

Introduction

Le programme SHS est un programme d'enseignement qui s'adresse prioritairement aux étudiants de l'EPFL. Il est la contre-prestation de l'UNIL pour les cours que l'EPFL donne en mathématiques, physique et chimie aux étudiants UNIL (voir chapitre 1.7). Ce programme a été lancé en octobre 2002.

Acquis

Pour la première année du programme d'enseignement, environ 1'300 étudiants ont pu choisir 4 options sur 21 cours proposés. Chacun de ces cours d'introduction ou de familiarisation représente une charge de 2 heures par trimestre.

La deuxième année du programme, dont la 1ère édition a démarré en octobre 2003, est consacrée à des travaux par projet, ceux-ci sont encadrés par 17 assistants EPT. Les feedback des étudiants ayant fait état d'une charge de travail souvent trop importante en regard des crédits accordés, ces travaux par projet, rebaptisés « ateliers », ont été recadrés en conséquence.

La troisième année du programme, dont la 1ère édition a été lancée en octobre 2004, permet à chaque étudiant d'approfondir à raison de 2 heures hebdomadaires une des quatre options suivies en première année. Cette année est la plus positivement évaluée par les étudiants.

La 1ère année de master, qui doit donner lieu à la réalisation de projets importants, a débuté en octobre 2005.

A trois exceptions près, tous les enseignants du programme ont été engagés par l'UNIL à la rentrée 2004, soit 7 professeurs et 6 maîtres d'enseignement et de recherche. Outre leur participation à ce programme d'enseignement spécifique, chacun de ces enseignants assurera des cours au sein de sa Faculté améliorant ainsi légèrement le taux d'encadrement et engendrant parallèlement un effet positif sur les collaborations et la recherche.

Bilan et perspectives

Des procédures d'évaluation ont été mises au point par la direction du programme, en collaboration avec J. Lanarès (UNIL) et J.-L. Ricci (EPFL) des Services pédagogiques. Les étudiants ont été sollicités pour livrer une appréciation des cours suivis. Dans l'ensemble, ce programme de sciences humaines est perçu de manière très positive; ses enseignements de 3ème année, sont systématiquement cités comme l'une des 3 matières les plus appréciées des étudiants. C'est depuis la rentrée académique 2005-2006 que le programme SHS est entièrement déployé. Par conséquent, c'est au mois de juin 2006 que la première volée d'étudiants aura suivi l'intégralité du cursus.

4.2.2 Pôle des sciences de la vie (SVS–SV)

L'année 2005 a été marquée par de grands investissements, concrétisant le passage de la phase de démarrage à celle de la réalisation, dans les trois domaines qui constituent le pôle des sciences de la vie, à savoir:

- la génomique fonctionnelle développée par le Centre intégratif de génomique (CIG) et ses plates-formes
- l'imagerie biomédicale dans le cadre du Centre d'imagerie biomédicale (CIBM),
- la génétique médicale.

Le volet génomique fonctionnelle

Déjà opérationnelles en 2004, les plates-formes technologiques rattachées au CIG ont encore investi Frs 1.5 Mio dans l'équipement scientifique de pointe. Ceci leur a permis d'accroître l'éventail des prestations fournies.

La plate-forme d'analyses d'expression de gènes DAF a fourni 840 prestations. La répartition institutionnelle est très variable en fonction du service fourni : un tiers UNIL, un tiers CHUV, un tiers UNIGE pour les « spotted cDNA microarrays » par exemple, ou 40% UNIL, 40% ISREC, 14% EPFL pour les puces à ADN Affymetrix. Globalement, la part liée aux chercheurs de l'UNIL représente 60% de l'activité.

Des 1'400 échantillons analysés par la plate-forme de protéomique PAF, 30% représentent des analyses de service pour des groupes de recherche (dont 34% de l'UNIL, 23% du

CHUV, et le reste provenant de l'ISREC, des deux EPF, de diverses universités et de l'industrie). Un peu plus de 40% sont des analyses effectuées dans le cadre de collaborations à des projets de recherche de chercheurs de l'UNIL ou d'autres institutions. Le reste est lié aux projets de développement de la plate-forme et aux cours que celle-ci dispense.

Il n'y a pas eu en 2005 d'engagement de nouveau personnel pour ces deux plates-formes.

Pour l'animalerie du Génopode (bâtiment hébergeant le CIG), 2005 a vu la fin des travaux touchant aux raccordements chauffage/ventilation/sanitaire, l'installation de matériel pour Frs 1.1 Mio (cages, machines à laver, hottes, matériel de laboratoire et informatique), ainsi que l'engagement de deux gardiens d'animaux supplémentaires. Cette animalerie est en mesure d'héberger 6'000 souris.

L'investissement principal (8.2 Mio) a porté sur l'achat et l'installation de matériel scientifique pour les groupes de recherche du CIG. Le CIG a été officiellement inauguré à fin octobre. Plusieurs de ses groupes se sont distingués par des publications dans des revues prestigieuses. Ces publications ont également eu un écho dans la presse romande (gène du sommeil par le groupe Tafti, régulation du glucose par le groupe Thorens). Ces groupes se sont renforcés par l'engagement de plusieurs « post-docs » et nouveaux doctorants. Le recrutement d'un professeur supplémentaire est prévu pour fin 2006 ou 2007. Sur le plan administratif, un nouveau règlement du CIG est entré en vigueur en 2005, visant à favoriser son intégration dans la Faculté de biologie et de médecine, avec statut de Département. Le budget du CIG a été transféré du Rectorat à la Faculté, ce transfert faisant partie du processus d'intégration.

Pour la plate-forme de bioinformatique Vital-IT (collaboration entre l'Institut suisse de bioinformatique/ISB, les trois partenaires SVS, l'Université de Bâle et les entreprises Hewlett Packard et Intel Corporation), l'année se caractérise surtout par le rayonnement qu'elle acquiert en dehors du programme SVS. Certes la signature d'un accord de collaboration avec SVS et l'organisation d'un premier symposium de recherche en avril sont à retenir. Mais d'autres avancées s'avèrent nettement plus décisives, comme l'obtention d'un subside européen pour permettre son accès à des groupes de recherche européens, la signature de plusieurs contrats avec l'industrie privée, l'annonce par Intel de la création en Afrique du Sud d'un centre modelé sur Vital-IT et finalement l'accord de principe pour une collaboration dans le développement de l'infrastructure High Performance Computing de SystemsX, le programme de développement de la génomique initié par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zürich et les Universités de Bâle et de Zürich, et soutenu financièrement par le Canton de Bâle.

Le volet imagerie

Le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM), partenariat entre l'UNIL, l'UNIGE, l'EPFL, le CHUV et les HUG, a vu le jour formellement en octobre 2004. En 2005, l'UNIL a participé à hauteur de 6.2 Mio aux investissements du CIBM. Deux des quatre machines d'imagerie par résonance magnétique commandées fin décembre 2004 ont été livrées. Celle qui est installée au CHUV, destinée pour 50% du temps à des investigations cliniques, a déjà permis l'examen de plus de mille patients. En ce qui concerne la recherche, une trentaine de projets ont dépassé le stade de l'esquisse, dont les deux tiers ont déjà obtenu un financement du Fonds National ou de fondations privées. Les premiers scientifiques chargés d'assurer la coopération entre le CIBM et les chercheurs, soit la mise au point puis la réalisation des projets, ont été engagés en juillet 2005. Ces projets démarreront dès que possible.

Les travaux d'aménagement des locaux qui doivent héberger les machines et les groupes de recherche associés au CIBM se sont poursuivis en 2005 sur les sites de l'EPFL, du CHUV (pour lesquels l'UNIL participe financièrement pour Frs 1.5 Mio) et des HUG. Ils devraient être terminés dans le courant de l'année 2006. Les deux machines phares du projet, une 7 Tesla pour les humains et une 14 Tesla pour les rongeurs, seront alors installées sur le site de l'EPFL.

2005 a également vu un changement dans l'orientation prise pour le module Positron Emission Tomography (PET) du CIBM, avec le départ pour l'Université de Marseille de C. Morel et l'arrivée à la tête de la division de Médecine nucléaire des HUG de O. Ratib, qui dirigera ce module. L'achat de deux caméras micro-PET est prévu. L'une sera installée à l'EPFL à proximité immédiate de la machine de 14 Tesla, de sorte qu'un même sujet pourra passer d'une machine à l'autre lors de la même séance, permettant ainsi de recueillir des données complémentaires. L'autre machine sera installée sur le site des HUG, à proximité du cyclotron. Elle servira pour le développement de nouveaux marqueurs pour l'imagerie par résonance magnétique.

Le volet génétique médicale

Avec l'arrivée en avril 2005 du Dr S. Bergmann, professeur assistant, puis l'engagement d'une secrétaire à mi-temps et de deux techniciens, le département de génétique médicale a atteint la taille prévue pour la première phase de son développement. Cinq doctorants ont commencé leur thèse durant l'année dans les divers groupes, et un « post-doc » les a rejoints en décembre. Une partie des investissements planifiés sur 2005 et 2006 ont été réalisés.

Bilan et perspectives

Le programme SVS tel que annoncé dans la demande à la CUS pour la période 2001-2004 est, pour sa partie sciences de la vie, en phase d'achèvement. L'année se caractérise par les investissements pour la génomique de 19 Mio. Ces investissements se poursuivront en 2006, pour un montant estimé de 8 Mio. Cette phase d'investissements importants traduit le fait que les groupes de recherche sont pour l'essentiel constitués et opérationnels ou en passe de l'être.

Il reste encore à concrétiser quelques projets annoncés dans la demande à la CUS pour la période 2005-2007, tels qu'une Ecole doctorale en neurosciences lémanique ou le développement d'agents de contraste pour l'imagerie biomédicale.

En marge du programme SVS, des collaborations entre partenaires de la place scientifique lausannoise sur les thèmes de l'oncologie et du génie biomédical sont en phase de démarrage et bénéficieront dès 2006 d'un soutien financier SVS.

L'intégration des NCCR « Frontiers in Genetics » de Genève et « Molecular Oncology » de Lausanne dans un nouveau projet de coopération entre Hautes Ecoles lémaniques et son extension aux hôpitaux universitaires est à l'étude. Un premier rapport est attendu pour le printemps 2006.

4.3 Espace Azur et Cuso

4.3.1 Le Triangle Azur

Acquis

Un groupe de travail composé d'un vice-recteur de chacune des trois universités du Triangle Azur a assuré le suivi de la coordination de l'introduction du processus de Bologne dans toutes les facultés. On trouve au chapitre 1.3 du présent rapport les grades qui sont dorénavant décernés en commun par les institutions partenaires, suite aux travaux de coordination réalisés en 2005 pour l'ouverture des nouveaux cursus par les Facultés de droit, des lettres et des sciences sociales et politiques de l'UNIL.

Le Groupe de travail a également travaillé à la cohérence des programmes de troisième cycle pour la plupart, transformés en des programmes prévus par le processus de Bologne en 2006.

Le chapitre 1.4 du présent rapport présente les réalisations en matière d'écoles doctorales, de l'UNIL, pour une grande part produites à l'échelle du triangle Azur.

Fédération des Facultés de théologie: le chapitre 6.1 du présent rapport décrit la participation de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'UNIL à la Fédération, ainsi que la mise en place du Baccalauréat universitaire en Théologie (B Th) et de la Maîtrise universitaire en Théologie.

Au mois de juin, un nouveau Centre romand de logique, histoire et philosophie des sciences a été inauguré. Rassemblant des enseignants des trois universités partenaires, le Centre est situé dans les locaux de l'UNIL et dirigé par un professeur de l'UNIGE. Il sera financé jusqu'en 2008 par l'UNIL et l'UNIGE ainsi que par le fonds de coordination du Triangle Azur. Depuis la rentrée d'octobre, il offre une formation de Master en logique, histoire et philosophie des sciences ainsi qu'une école doctorale.

Transition vers un calendrier académique harmonisé entre les Hautes écoles universitaires, les HES et les HEP de Suisse: la mise sur pied d'un tel calendrier, pilotée par la CRUS, au niveau des universités, est une avancée majeure pour la coordination entre les hautes écoles. L'année civile 2007 constitue un jalon majeur du processus, puisqu'elle verra la transition vers ce nouveau système, avec le poids de toutes les adaptations temporaires et heurts entre ancien et nouveau calendrier que cela représente. Les trois rectorats ont pu coordonner leurs calendriers académiques pour cette année, de manière à assurer la plus grande harmonie pour les étudiants qui suivent un enseignement sur plusieurs sites. Pour la suite, le calendrier académique sera unifié au niveau suisse, selon les décisions de la CRUS.

Bilan et perspectives

La description des acquis ci-dessus du partenariat du triangle Azur, montre clairement que son périmètre s'est concentré par rapport à la déclaration constitutive de 2002 et que la coordination Bologne, les diplômes communs et les contacts étroits entre les Rectorats en constituent aujourd'hui le noyau fort. Les axes de partenariat tels qu'ils ont été repensés en 2005 par les trois Rectorat sont donc: a) la prise de positions communes au niveau de la CRUS, pour montrer à quel point une coordination est possible et qu'elle constitue une valeur ajoutée et, b) la coordination Bologne et une présentation commune de l'offre d'enseignements globale des trois universités partenaires, ainsi que la réalisation de masters communs.

4.3.2 La Conférence des Universités de Suisse Occidentale (CUSO)

Institution commune des cantons et des établissements universitaires de Suisse romande, la CUSO promeut la coordination et la collaboration sous toutes ses formes. Elle constitue pour l'ouest de la Suisse un espace de rencontre et de discussion entre autorités responsables des Universités, sur les plans académique et politique. Sur mandat de ses membres, la CUSO agit aussi directement par le financement et l'organisation d'enseignements communs, principalement au niveau doctoral.

Pour l'UNIL, les principales réalisations dans ce cadre sont décrites aux chapitres 1.4 Ecoles doctorales et 1.5 formations approfondies du présent rapport.

4.5. Renforcement d'une politique d'internationalisation

Introduction

L'internationalisation de l'UNIL ne se limite pas aux activités d'échange ni aux actions du Rectorat et des Relations internationales. Comparée à de nombreuses universités dans le monde, l'UNIL présente un excellent profil international par sa proportion d'étudiants (22%) et d'enseignants-chercheurs (33%) d'origine étrangère. En outre, l'introduction de nouvelles formations en anglais à la rentrée 2005-2006 a permis d'attirer des étudiants étrangers. A cela s'ajoute toutes les collaborations internationales qui se développent naturellement dans le domaine de la recherche.

En ce qui concerne les échanges, il a fallu prendre en compte la transformation des cursus d'études 'Bologne' en cours. D'une part, les facultés ont été rendues attentives au fait qu'elles devaient maintenir une fenêtre de mobilité lors de la construction de leurs programmes de Bachelor et de Master; d'autre part, les Relations internationales ont averti leurs partenaires des changements et entamé la renégociation de nombreux accords signés par l'UNIL et développé la promotion de l'UNIL à l'étranger.

Acquis

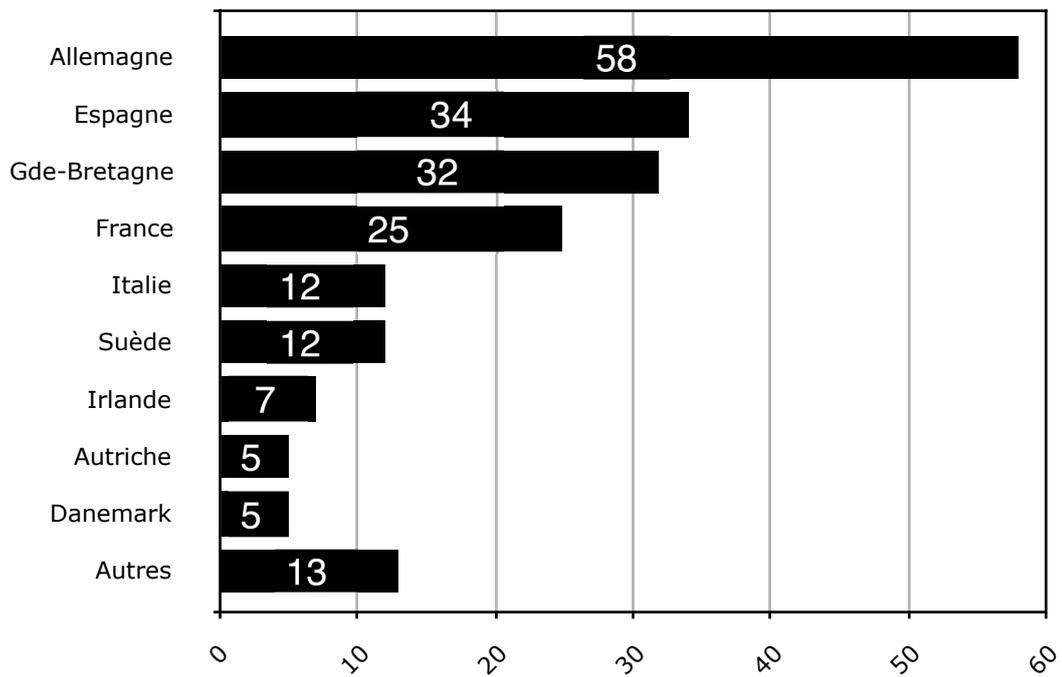
En 2005, l'Université de Lausanne a signé de nombreux nouveaux accords portant sur diverses activités d'échanges (échanges d'étudiants, échanges de professeurs, réseaux de recherche, etc.) renforçant, en particulier, ses collaborations avec l'Asie (Chine, Corée, Singapour).

La mobilité des étudiants a encore augmenté en 2005 par rapport à 2004 (v. tableaux) mais elle présente un certain ralentissement. Cette tendance est probablement due à la réforme de Bologne qui perturbe l'organisation des échanges et les systèmes de reconnaissance de la période d'études à l'étranger. Les conséquences de l'introduction des nouvelles filières 'Bologne' sur la mobilité ne sont pas clairement perceptibles, toutes les facultés n'ayant pas encore changé leurs programmes. Comme les années précédentes, les étudiants lausannois ne profitent pas de toutes les places d'échange ni de toutes les bourses offertes.

La mobilité des étudiants en 2004-2005 (268 OUT / 320 IN)

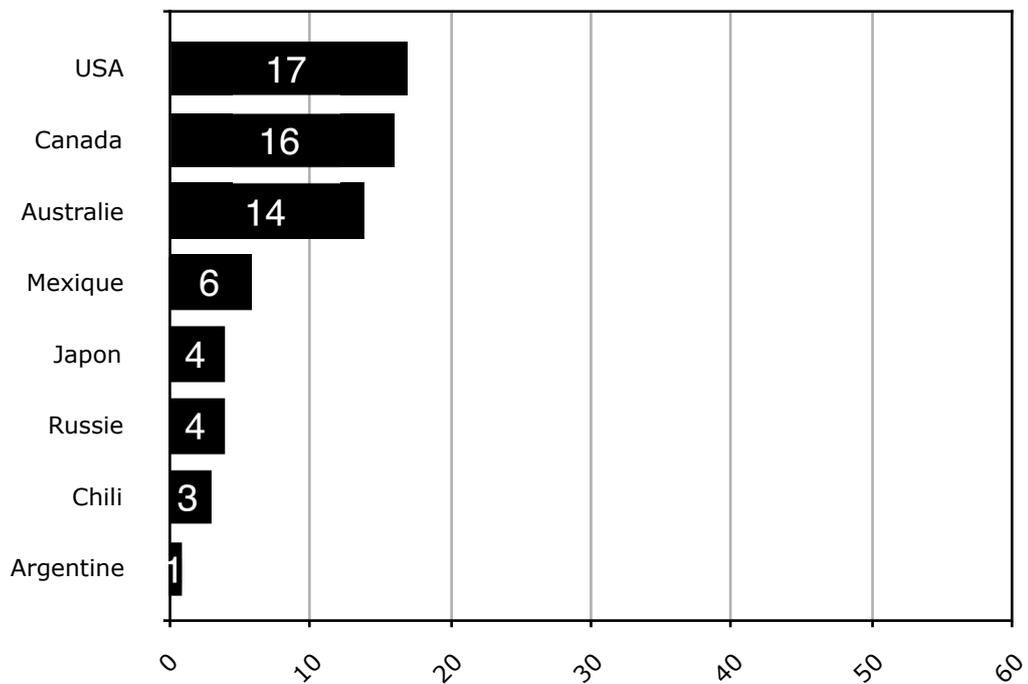
Durant l'année académique 2004-2005, 268 étudiants de l'UNIL sont partis à l'étranger dans le cadre d'un programme de mobilité (Socrates-Erasmus ou autre programme d'échange hors mobilité suisse). Comme les années précédentes, la majorité d'entre eux (75%) se déplace en Europe.

Destination des étudiants partis en Europe (203 étudiants)



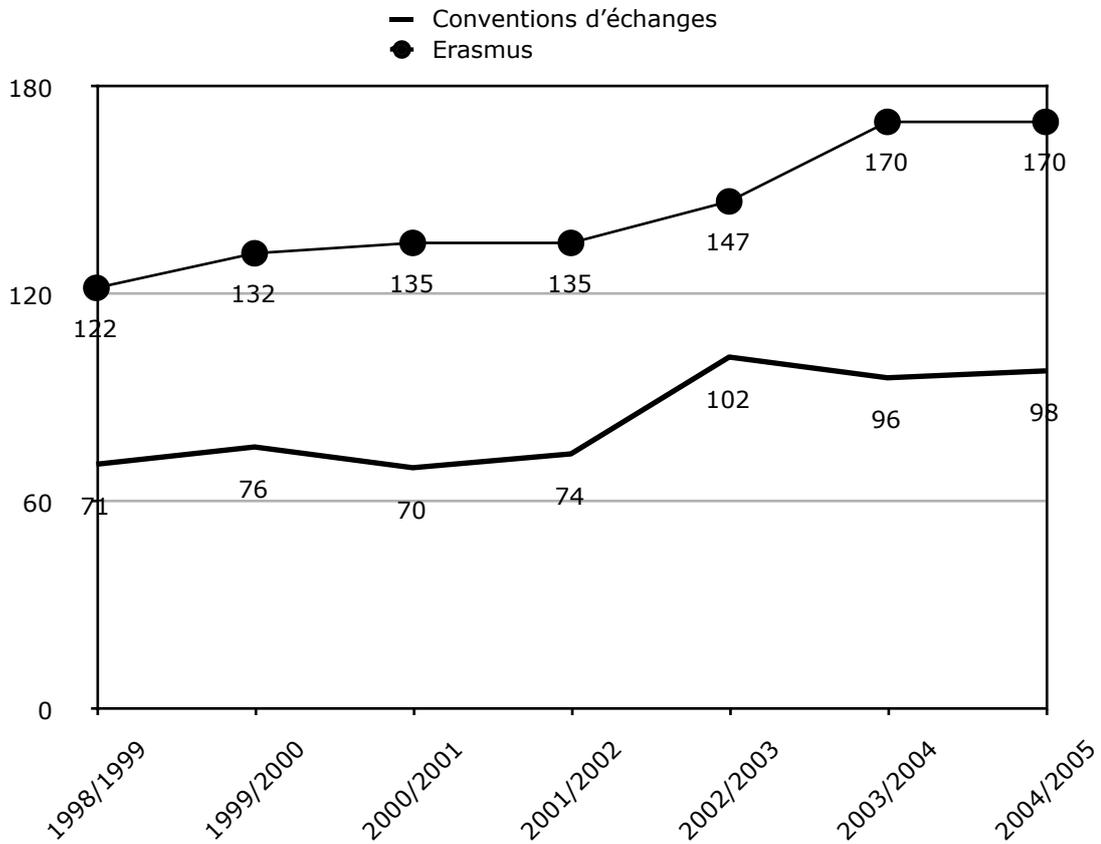
Autres : Belgique 3, Finlande 3, Pays Bas 3, Norvège 2, Grèce 1, Portugal 1

Destination des étudiants partis dans le reste du monde (65 étudiants)



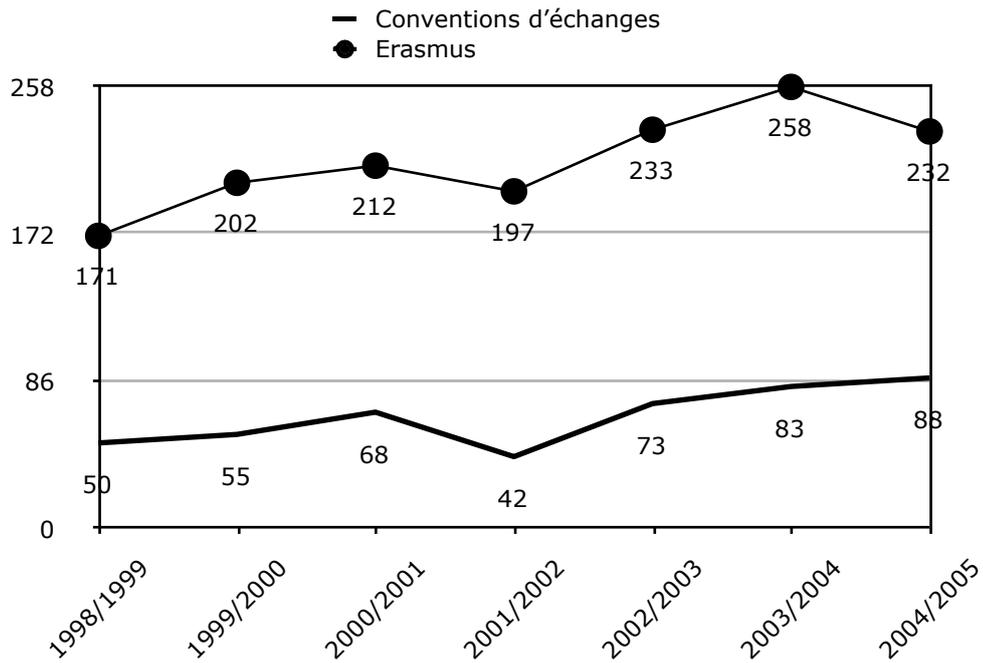
Départs (sans la mobilité suisse)

On compte une augmentation de 0.7% des départs durant l'année académique 2004-2005 (Conventions d'échange : +2.1%, Erasmus : stable).

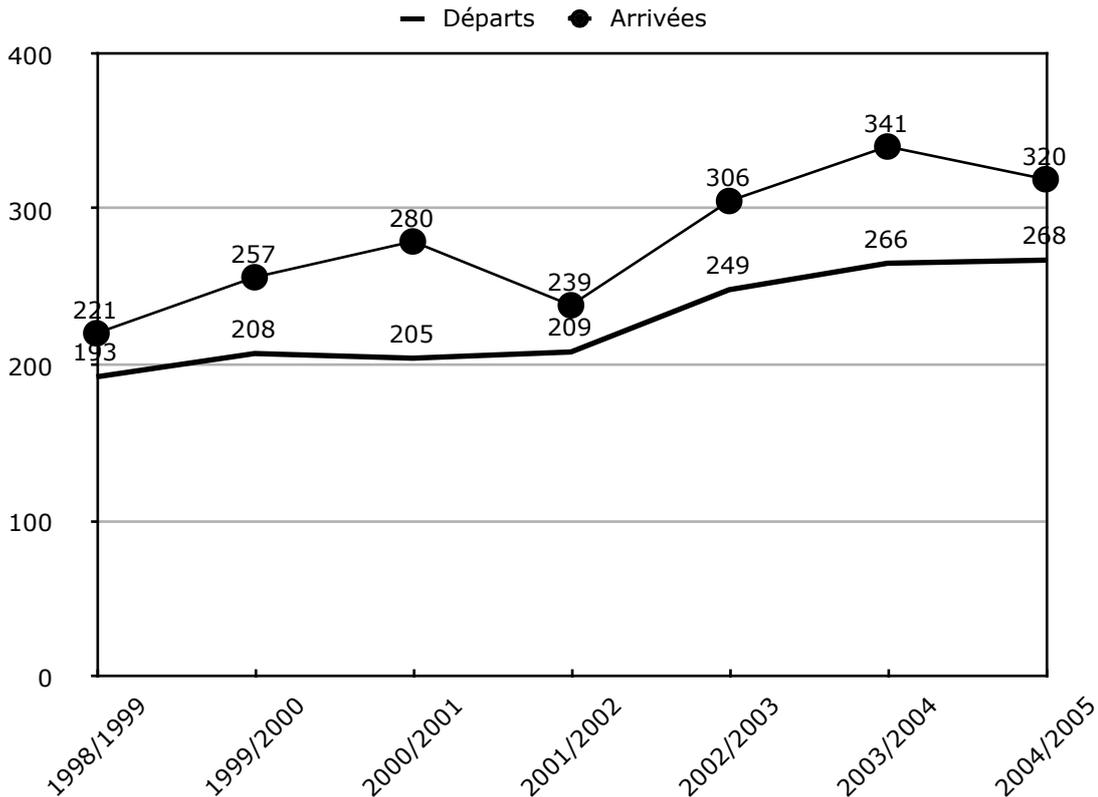


Arrivées (sans la mobilité suisse)

On compte une diminution de 6.2% des arrivées durant l'année académique 2004-2005 (Conventions d'échange +6%, Erasmus -11.1%).



Aperçu général (sans la mobilité suisse)



Soutien à la mobilité des professeurs en 2005 (44 OUT/28 IN)

Grâce au programme ERASMUS, les relations internationales ont pu soutenir des échanges d'enseignants entre l'UNIL et ses partenaires européens. En général, ces échanges sont assez peu nombreux (13 professeurs OUT/18 professeurs IN). Ces échanges ont en moyenne une durée maximale d'une semaine.

En plus de ces échanges d'enseignant, plusieurs voyages de professeurs et d'accueil de partenaires étrangers ont été financés par les Relations internationales dans le but de renforcer la coopération avec les universités qui sont déjà liées à l'UNIL par un accord, ou dans le but de développer de nouveaux accords sur la base de projet de collaboration à long terme (31 professeurs OUT/10 professeurs IN).

Représentation de l'UNIL

En 2005, les Relations internationales et le Service des Affaires socio-culturelles ont organisé ensemble la représentation de l'UNIL dans des conférences consacrées à l'internationalisation des universités, des 'foires aux études' : Career 2005 Singapour, U. of Ann Arbor Michigan, Arizona State University (USA), U. of Queensland (Australie), University of Jyväskylä and Kuopio (Finlande), Linköping U (Suède), U. Saarlandes, U. Tübingen (Allemagne), Jagiellonian U. Cracovie (Pologne), Swissnex San Francisco, NAFSA Seattle (6'000 participants), EAIE Cracovie (2'200 participants), réseau des attachés scientifiques suisses, etc. ...).

La présidence de la European Association for International Education (www.eaie.org) par la responsable des relations internationales donne une visibilité certaine à l'UNIL auprès des professionnels de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en particulier et a facilité grandement l'organisation de la prochaine conférence de l'EAIE en Suisse, à Bâle en septembre 2006.

A cela s'ajoute le fait que l'élection en mars 2005 du Recteur de l'UNIL dans le Board de la European University Association permet un renforcement des collaborations européennes de l'UNIL au niveau des recteurs, présidents des universités européennes.

Ces deux positions donnent une visibilité particulière à l'Université de Lausanne et un accès direct à la politique universitaire européenne difficilement accessible par d'autres voies, étant donné l'isolement politique de la Suisse.

La responsable des RI a accompagné une délégation de la CRUS en Chine, ce qui a permis, entre autres choses, d'élargir un accord avec l'Université de Pékin (Beida) signé pour la Faculté de biologie et médecine à l'ensemble de l'université.

Chaire de la Municipalité, dite 'chaire UNICA'

La chaire de la Municipalité de Lausanne, dite « chaire UNICA », destinée à accueillir chaque année pendant 4 ans, un ou deux professeurs provenant d'une des 35 universités du réseau UNICA (Réseau des Universités des capitales de l'Europe) a été attribuée en 2005 à deux professeurs :

- Au semestre d'été 2004-05 le Professeur Loet Leydesdorff, docteur en sociologie et Senior Lecturer à l'Amsterdam School of Communication Research (ASCoR) de l'Université d'Amsterdam a été invité à l'UNIL (HEC). Le Professeur Leydesdorff a donné un cours intitulé « Markets, Sciences and the Dynamics of Technological Change » et qui traitait des dynamiques du transfert de technologies, abordées notamment sous l'angle des politiques publiques. Durant son séjour à Lausanne, le Professeur Leydesdorff a effectué divers travaux de recherche : au total, 8 de ses articles ont été publiés sous l'égide de l'Institut Stratège de l'École des HEC et seront par conséquent crédités à l'Université de Lausanne.
- Pour le semestre d'été 2004-05, c'est le Professeur Paul Magnette qui a eu la charge de la chaire UNICA. Directeur de l'Institut d'études européennes de l'Université Libre de Bruxelles, il a proposé aux étudiant-e-s lausannois-e-s un cours sur « Le système institutionnel de l'Union européenne » qui se voulait une introduction aux fondements politiques et institutionnels de l'Union européenne. Dans le cadre de cet enseignement, le Professeur Magnette a également présenté quelques-unes des problématiques qui animent les recherches récentes dans ce domaine, lesquelles ont par ailleurs fait l'objet d'un séminaire de staff dans le cadre de l'IEPI.

En plus de leur présence dans l'enseignement des facultés, les titulaires de la chaire UNICA participent aux activités de recherche de l'UNIL et jettent les bases d'une collaboration entre l'UNIL et leurs universités d'origine. C'est ainsi que le passage du professeur Magnette de l'ULB en Faculté des sciences sociales et politique, débouchera sur la création d'un Master européen en collaboration avec plusieurs universités UNICA.

Perspectives

L'année 2006 devrait voir la mise en place d'un processus de qualité pour certaines activités d'internationalisation, un renforcement des collaborations avec l'Asie, et – avec la nouvelle direction – l'élaboration d'une nouvelle stratégie d'internationalisation sous l'impulsion de la nouvelle équipe de Direction.

5. Gestion institutionnelle

La nouvelle Loi de 2004 permet à l'UNIL de développer les instruments de gestion nécessaires à assumer pleinement le statut d'autonomie financière qu'elle revendique. Celui-ci est justifié par ses spécificités, qui la différencient des autres services de l'administration du Canton de Vaud. La plus notable réside dans la nature et la diversité de ses collaborateurs, ce qui exige désormais un service des ressources humaines propre, permettant de traiter de manière cohérente l'ensemble de son personnel, académique ou administratif.

5.1 Nouvelle LUL : Plan de mise en oeuvre

En référence au calendrier de mise en place des nouveaux organes et des transferts de compétence selon la nouvelle Loi sur l'Université de Lausanne du 6 juillet 2004, nous pouvons mettre en exergue la création de la Commission de recours de l'Université de Lausanne, la constitution du Conseil de discipline, la rédaction des nouveaux Règlements de faculté ainsi que celle du Règlement sur les assistants.

1. Commission de recours

La Commission de recours de l'Université de Lausanne a été désignée par décision du Conseil d'Etat du Canton de Vaud du 12 janvier 2005.

Les membres en sont les suivants :

Président : Me Jean Jacques Schwaab

Membres : M. Jean Martin

Mme Nathalie Pichard

M. Pierre Moor

M. Gilles Pierrehumbert

A ce jour, la Commission de recours a instruit, en une année d'activité, une dizaine de dossiers, 3 étant en suspens. Ses décisions ont porté principalement sur le refus d'immatri-culation et sur échecs aux examens.

2. Conseil de discipline

Le Président du Conseil de discipline a été désigné par le Rectorat dans sa séance du 9 mai 2005 en la personne de Me Etienne Laffely. Le Conseil de discipline commencé ses travaux immédiatement après cette nomination.

A ce jour et en quatre mois d'activité il a rendu six décisions portant principalement sur des questions de plagiat, ayant donné lieu à une exclusion, deux avertissements, deux renonciations à prendre une sanction et un cas où le Conseil de discipline a décliné sa compétence.

3. Règlements de facultés

Sur la base d'un canevas établi le 30 juin 2005 par le Service juridique, les facultés ont été invitées à rédiger leur nouveau Règlement de faculté en tenant compte de la nouvelle législation en vigueur. Les projets de Règlements des facultés sont actuellement à l'examen.

4. Règlement sur les assistants

L'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université de Lausanne a entraîné également la modification du Règlement du 3 juin 1998 sur les assistants à l'Université de Lausanne.

5.2 Développement d'une procédure qualité : nouveau concept qualité de l'UNIL

Introduction

Depuis plusieurs années, l'UNIL a inclus les questions de qualité dans ses priorités. Avec la rentrée 2005-2006, elle fait un pas de plus en lançant l'auto-évaluation de deux premières facultés : Droit et HEC. Cette démarche découle d'un nouveau concept qui vise à soutenir et développer la qualité de l'enseignement et de la recherche. Celui-ci a été élaboré par la Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche (COVER). Cette dernière est composée de 23 membres et constituée selon les mêmes règles de répartition que le Conseil de l'Université, ce qui assure une bonne représentativité des différents acteurs concernés dans le processus. Les travaux de la COVER ont été appuyés par le Centre de soutien à l'enseignement.

Acquis

Les bases du concept qualité de l'UNIL remontent à 2003, date à laquelle l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a été mandaté par la Confédération pour effectuer un audit des mesures d'assurance qualité prises par les Hautes Ecoles suisses. Pour répondre à la demande de l'OAQ, l'UNIL a remis un rapport d'auto-évaluation qui contenait un état des lieux de la situation au sein de l'institution et posait les bases d'un nouveau concept qualité.

L'objectif de l'UNIL pour l'année 2005 était de finaliser et de mettre en œuvre son concept qualité, en tenant compte des recommandations des experts venus en 2004. La COVER a été constituée fin 2004 avec cette mission, qui s'est élargie depuis. Le cahier des charges permanent de cette commission a été validé par la Direction en octobre 2005.

Les travaux de la COVER se sont poursuivis durant toute l'année 2005. Des réunions mensuelles et l'implication très active de ses membres ont permis de finaliser le concept qualité. Il a été remis au Rectorat qui l'a validé en juin 2005. Ce concept prévoit un processus d'évaluation en plusieurs étapes :

- Préparation par chaque faculté, sur un cycle de quatre ans, d'un rapport d'auto-évaluation. Proposition d'un plan d'action pour les quatre ans à venir
- Expertise du rapport d'auto-évaluation par un comité d'experts externes
- Prise de position de la Direction sur les documents issus du processus
- Finalisation et mise en œuvre du plan d'action par la faculté, en prenant en considération les recommandations des experts et de la Direction

Le dispositif proposé, en plus de la récolte de données factuelles, met l'accent sur un processus réflexif (clarification des objectifs, évaluation des résultats, mesures envisagées).

Les auto-évaluations se font sur la base d'un canevas de réflexion qui a été élaboré par la COVER. Ce canevas doit être utilisé par toutes les facultés mais il est suffisamment flexible pour leur laisser une marge de manœuvre et respecter leurs spécificités.

Afin d'accompagner les facultés et les experts externes dans cette démarche, des guides pratiques ont été élaborés durant l'été 2005 et validés par la COVER en septembre de cette même année.

Le mois d'octobre 2005 constitue une phase importante au plan opérationnel avec le lancement de l'autoévaluation de deux premières Facultés : Droit et HEC. Après avoir obtenu l'accord des doyens concernés, la Direction a validé le choix de ces facultés en août 2005.

Bilan et perspectives

Avec un tel dispositif, l'UNIL bénéficie d'un bon positionnement en matière de démarche « Qualité ». Ce dispositif se rapproche des mécanismes d'assurance qualité mis en place par les universités irlandaises et finlandaises. Ces dernières sont considérées par l'European University Association (EUA) comme des exemples en la matière (cf. EUA, Review of quality assurance in Irish Universities, sectoral report, 2005, Irish University Quality Board/Higher Education Authority, Dublin). L'EUA a demandé l'autorisation de mettre sur son site le concept de l'UNIL, comme exemple de bonne pratique.

Des commissions travaillent activement au sein des facultés de Droit et de HEC à la préparation du rapport d'évaluation qu'elles devront rendre en avril 2006. Il est prévu que des experts externes effectuent les visites in situ en mai 2006 et rendent leur rapport final fin juillet 2006. Les facultés disposeront alors de quatre ans pour mettre en œuvre les mesures de développement qu'elles auront prévues dans leurs plans d'action, en tenant compte des recommandations des experts et des remarques de la Direction.

Sur la base de cette première expérience de mise en œuvre du dispositif qualité, la COVER fera des propositions à la Direction pour faire évoluer le concept qualité. Deux prochaines facultés débiteront ensuite leur auto-évaluation en automne 2006.

L'UNIL disposera ainsi d'un système opérationnel et éprouvé qu'elle pourra présenter lors du prochain audit de l'OAQ prévu en 2007-2008. Les résultats de cet audit et les réponses que l'UNIL aura apportés aux recommandations que les experts avaient faites en 2004 (cf. plus haut) conditionneront en partie l'attribution des subventions fédérales.

5.3 Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines de l'UNIL a été créé le 1er octobre 2005 par la fusion du Service des enseignants, du Bureau de la gestion du personnel et du Groupe salaires du Service financier. Installé au Château de Dorigny récemment rénové, ce Service est placé sous la direction de Mme Brigitte Serres. A l'exception des procédures académiques visant à la définition des postes d'enseignants, à leur recrutement, à leur engagement et à leur évaluation, le Service des ressources humaines traitera l'ensemble des questions liées à tout le personnel de l'UNIL, quels que soient son statut et son financement.

Dans le dernier trimestre de 2005, le Service des ressources humaines s'est installé, constitué et formé, bénéficiant d'une excellente collaboration avec les services du Département des finances. Il s'est en particulier préparé, en mettant à jour l'entier de ses procédures, à reprendre dès le 1er janvier 2006, les responsabilités assumées jusqu'alors par le Service du personnel de l'Etat : définition des niveaux des postes, détermination des salaires d'engagement, décision sur les promotions et autres modifications de statut, production de diverses statistiques, ainsi que, avec le Centre informatique et le Service financier, paiement de tous les salaires « Etat ». Cette dernière responsabilité a impliqué le transfert des données de plus de 2'000 salariés du système Zadig sur le système SAP, avec de nombreuses vérifications et mises à jour. Les salaires de janvier 2006 ont été payés avec succès sur le nouveau système.

Pour le pilotage de l'UNIL, la création du Service des ressources humaines est un moment essentiel : la maîtrise de tous les postes et de tous les salaires sur un seul logiciel permettra d'avoir des informations rapides et complètement fiables sur ce qui représente plus des trois quarts du budget. Cette vision transversale facilitera aussi les rééquilibres internes et la réalisation de l'équité à l'intérieur de l'institution.

5.4 Bureau de l'égalité

Introduction

Le Bureau de l'égalité des chances entre femmes et hommes a été créé en février 2001, par l'Université de Lausanne. Il a pour objectif de promouvoir le Programme fédéral de l'égalité dont l'objectif principal est de doubler le nombre de professeures dans les universités suisses d'ici 2007. A l'UNIL, la Déléguée à l'égalité travaille en collaboration avec les services, les Facultés, les associations, ainsi que diverses institutions au niveau cantonal et fédéral.

Le Programme fédéral d'égalité, qui a été reconduit pour la période 2004-2007, comprend trois modules : Le module 1 vise à augmenter le nombre de femmes dans le corps professoral dans les Universités suisses (professeures ordinaires, associées et extraordinaires), pour arriver à 14% en 2007. Le module 2 a pour objectif de soutenir la relève des femmes et le module 3 d'offrir des lieux d'accueil pour la petite enfance (garderies, etc.).

Acquis

Nomination de professeures : Cette année académique (2004-2005) 14 femmes ont été nommées professeures : 2 professeures ordinaires, 6 professeures associées et 6 professeures assistantes.

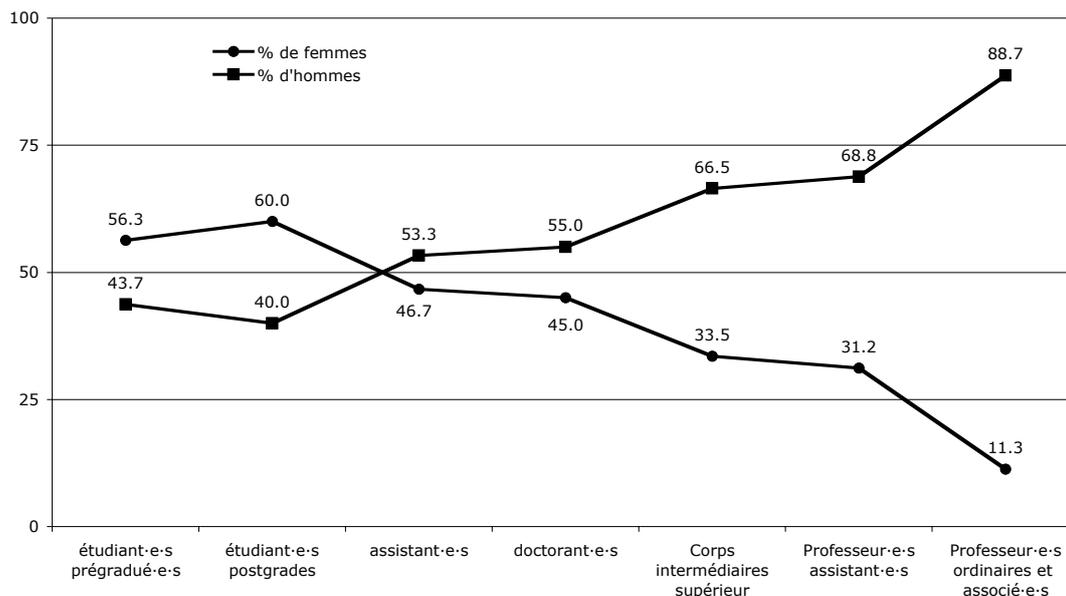
La déléguée, ayant obtenu l'autorisation du Rectorat d'avoir accès aux procédures de nomination, elle a reçu durant cette période de la part des Facultés des informations concernant 65 postes professoraux à repourvoir. 156 femmes ont été candidates sur 743 candidatures, soit 21%. (18% en 2004). Elle est intervenue une dizaine de fois, soit en écrivant un rapport de minorité relatif aux propositions de la commission de présentation, soit en ayant un entretien avec le/la président-e de la commission. Elle a participé à plusieurs leçons d'essai. Ces interventions permettent de sensibiliser les commissions de présentation, les Conseils de Faculté et le Rectorat, à la nécessité de porter une attention soutenue aux candidatures féminines.

PROFESSEURS*	2002	2003	2004	2005
Femmes	38 (10.27%)	40 (10.78%)	42 (10.96%)	51 (11,3%)
Hommes	332 (89.73%)	331 (89.22%)	341 (89.03%)	349 (88.7%)
PROF. ASSIST.				
Femmes	20 (35,08%)	22 (33,84%)	14 (24,56%)	20 (31.25%)
Hommes	37 (64,91%)	43 (66,15%)	43 (75,43%)	44 (68.75%)

*Nombre de contrats de professeur-e-s ordinaires et associé-e-s (pourcentages hommes - femmes).

Cette année, on constate avec satisfaction une augmentation du nombre des professeures qui atteint 11% du corps professoral et les professeures assistantes 24,56%. Ce statut n'étant pas stabilisé, les postes de professeur-e-s assistant-e-s ne sont pas forcément reconduits, sauf s'ils sont mis au concours en prétitularisation conditionnelle (tenure track). Or, sur les six nominations de professeures assistantes en 2005, aucune n'était en prétitularisation conditionnelle.

Pourcentage de femmes et d'hommes à l'Unil en 2005



	% de femmes	% d'hommes
Etudiant·e·s prégradué·e·s	56.3	43.7
Etudiant·e·s postgrades	60.0	40.0
Assistant·e·s	46.7	53.3
Doctorant·e·s	45.0	55.0
Corps intermédiaires supérieur	33.5	66.5
Professeur·e·s assistant·e·s	31.2	68.8
Professeur·e·s ordinaires et associé·e·s	11.3	88.7

Ce tableau prend en compte les carrières académiques, à l'exclusion du personnel administratif et technique.

Une Délégation à l'égalité : Afin de garantir l'égalité de traitement dans les procédures de nomination, la Direction de l'Université a accepté la mise sur pied d'une Délégation à l'égalité. Cette Délégation est composée de professeur·e·s ou Maîtres d'enseignement et de recherche, du Vice-Recteur en charge des postes académiques et de la Déléguée à l'égalité. Cet organe a pour mission d'attirer l'attention des membres des Commissions de présentation sur les règles d'égalité de traitement ; d'appliquer, lors des procédures d'engagement des professeur·e·s, la règle de préférence à la personne qui appartient au sexe sous représenté, lorsqu'il s'agit de départager des candidat·e·s qui ont des qualifications scientifiques et pédagogiques équivalentes et la même adéquation au profil recherché.

Subventions égalité : Pour soutenir les femmes de la relève académique, l'Université de Lausanne a reçu du Programme fédéral d'égalité près de frs 100'000.—. Ce montant a été alloué sous forme de bourses à 17 femmes de la relève académique, afin de leur permettre de subventionner divers projets, tels que l'aide à la publication, la récolte de données sur le terrain dans le cadre de réalisation de thèses, ou des temps d'assistantat pour finir la thèse ou organiser des colloques ou autres conférences.

Nouvelle structure d'accueil de la petite enfance : Face au manque récurrent de places d'accueil dans les deux garderies des Hautes Ecoles de Lausanne (UNIL et EPFL), les deux déléguées à l'égalité de ces institutions ont présenté un projet d'une nouvelle structure à

leur direction respective. Le Rectorat a donné son accord de principe pour participer à la réalisation d'un nouveau projet qui devrait voir le jour en 2006.

Une publication : « L'Égalité à l'Université : Questions et Réponses sur les conditions de travail et d'études » : Cette brochure s'adresse au corps professoral, au corps intermédiaire inférieur et supérieur, ainsi qu'au personnel administratif et technique. Elle a pour objectifs d'apporter des réponses succinctes aux questions qui se posent parfois dans la vie quotidienne à l'université, de fournir des références et adresses qui permettent d'approfondir divers sujets, de rappeler à chacun et chacune quelques règles à respecter afin de permettre une vie de travail et d'études harmonieuses, basée sur le respect et l'égalité. Présentée par thème, cette publication sera complétée et corrigée périodiquement. Elle a été réalisée en collaboration avec les autres Universités romandes et tessinoise.

En cours :

Une Directive égalité : Faisant suite à l'introduction de dispositions légales concernant l'égalité des chances dans la nouvelle Loi sur l'Université, une Directive égalité a été présentée au Rectorat afin de préciser quelle est la politique de l'égalité des chances, notamment entre femmes et hommes, que la Direction devrait promouvoir de manière active au sein de l'Université, et quel est le mandat de la Déléguée à l'égalité, de la Commission égalité et de la Délégation de professeur-e-s. Cette Directive devrait être approuvée début 2006 par la Direction de l'Unil.

Un Plan d'action : Pour faire suite à la Directive égalité, un Plan d'action devrait être élaboré, afin de proposer des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité à l'Université.

Bilan et perspectives :

Un effort particulier a été consenti par la Direction de l'Université vers plus d'institutionnalisation du Bureau de l'égalité et de son rôle au sein de l'Université. Ceci lui permettra d'avoir davantage de légitimité au sein de la communauté universitaire et de mieux ancrer la question de l'égalité dans les affaires universitaires.

La prochaine étape serait d'intégrer le budget de fonctionnement du Bureau de l'égalité (salaires et activités) dans le budget de l'Université. Ceci afin d'éviter la disparition du Bureau de l'égalité, en cas de non reconduction du Programme fédéral d'égalité dès 2008.

5.5 Locaux – Projets de constructions immobilières

5.5.1 Crédits de construction

En date du 26 avril 2005, le Grand Conseil a voté cinq crédits d'ouvrage concernant l'UNIL, pour un total de 36.4 millions de francs (part cantonale) :

- la transformation complète du bâtiment Bugnon 7 (Département de physiologie),
- la transformation de quelques zones dans le bâtiment Bugnon 9 (Ecole de médecine),
- la transformation et l'agrandissement de l'animalerie du Bugnon 7-9,
- des réaménagements de l'ancien Bâtiment de l'Ecole de pharmacie à Dorigny liés à la mise en place du Centre intégratif de génomique qui occupe dorénavant ce bâtiment,
- bâtiment pavillonnaire destiné à compléter les surfaces propres aux Facultés des sciences humaines.

Très contesté lors des débats, le crédit concernant l'animalerie de Dorigny a fait l'objet d'un référendum qui a abouti avec 12'153 signatures, après plus de trois semaines de vérifications. La votation du 27 novembre 2005 a envoyé ce projet aux oubliettes, créant une véritable situation de crise, notamment pour les chercheurs du Centre intégratif de génomique dont l'expérimentation animale est un des outils essentiels. La Direction de l'UNIL s'est mise en quête, avec ses partenaires du projet SVS, de solutions pour le court et le

moyen termes. Une analyse de la campagne référendaire et des résultats de la votation, commandée aux spécialistes de l'UNIL en la matière, permettra d'établir un plan à plus long terme.

5.5.2 Planification immobilière

En ce qui concerne les sciences humaines, la mise en chantier du pavillon d'extension de l'Internef permettra de regrouper les unités de HEC à fin 2006 et offrira une respiration dans ce dernier bâtiment.

L'achat d'un second immeuble mitoyen du site universitaire ayant échoué, le développement des locaux destinés aux sciences humaines se concentre sur le réaménagement de la seule usine Leu, à la Mouline, achetée fin 2004. Un programme et une demande de crédit d'étude seront élaborés en 2006.

Des discussions ont été engagées entre l'Etat, l'ISREC, l'UNIL, le CHUV et l'EPFL, sur la base d'une étude sur la réorganisation des locaux de la Faculté de biologie et de médecine. Si ces discussions aboutissent, l'essentiel conduirait à :

- un regroupement de la recherche fondamentale en sciences de la vie à Dorigny-Ecublens,
- un regroupement de la recherche translationnelle (ayant besoin d'une certaine proximité avec la recherche clinique) sur le site du Bugnon,
- la reconversion des locaux d'Epalinges pour des activités de service et de recherche en relation avec le CHUV et l'UNIL.

5.5.3 Rénovation d'immeubles anciens sur le site de Dorigny

La rénovation du Château de Dorigny s'est terminée en décembre 2005. Les étages supérieurs sont occupés par le Service des ressources humaines et par le Service des relations internationales de l'UNIL. Le rez-de-chaussée est destiné à des activités de formation continue (cours de type « executive »), ainsi qu'à des réceptions.

La rénovation de la Ferme de la Mouline se poursuivra jusqu'au printemps 2006. Ces locaux permettront le regroupement et la réorganisation des services techniques et d'exploitation de l'UNIL, actuellement dispersés sur le site de l'UNIL.

5.5.4 Réorganisation du secteur Bâtiments & Travaux

Le secteur Bâtiments & Travaux comporte les Services de l'exploitation technique, des aménagements extérieurs, de la gestion des locaux, de l'intendance et de la sécurité. Configurés selon les besoins évolutifs du transfert de l'Université de la Ville à Dorigny, ces Services remplissent individuellement bien leurs tâches, mais ne développent pas toute la synergie qu'une organisation raisonnée peut apporter. A l'occasion de prochains départs à la retraite de responsables, l'année 2005 a été consacrée à une analyse et à une étude de réorganisation menée avec le soutien de l'Unité de Conseil et d'Appui de l'Etat. La mise en œuvre des recommandations de l'UCA conduira, au printemps 2006, au regroupement des Services à la Ferme de la Mouline et à la restructuration de Bâtiments & Travaux en trois groupes, soit :

- une unité composée de l'exploitation technique et des aménagements extérieurs,
- une unité rassemblant l'intendance et la gestion des locaux (au sens de l'horaire des salles d'enseignement et de la réservation des salles),
- une nouvelle unité de planification et de support administratif.

Une nouvelle distribution des missions et une reconstruction des cahiers des charges sera effectuée. La Sécurité, localisée elle aussi à la Ferme de la Mouline, dépendra directement de la Direction.

Les avantages attendus de cette réorganisation sont une répartition plus claire des tâches, une amélioration de la collaboration interne et une plus grande visibilité de Bâtiments & Travaux pour les utilisateurs, notamment une « porte d'entrée » unique assurant un suivi du traitement des demandes.

5.6 Infrastructure scientifique et informatique

A la fin de la procédure d'économie Orchidée 2, les montants pour l'acquisition de matériel scientifique et informatique inscrits au budget de fonctionnement étaient largement insuffisants pour assurer le simple renouvellement du parc d'appareils de l'UNIL.

L'impossibilité politique d'augmenter le budget de fonctionnement de l'Université a conduit l'Etat de Vaud à accorder des crédits d'investissements pour permettre de combler partiellement le retard dans ce domaine.

Dès 2005, l'enveloppe budgétaire de l'Université comprend un montant de 11'000'000.- fr. pour compenser l'abandon des crédits d'investissement pour l'acquisition de matériel scientifique et informatique et l'entretien des bâtiments.

Toutefois, des reliquats des crédits d'investissement ont pu être exploités en 2005.

Pour la période 2000-2005, les montants exploités sont les suivants :

Décret du 8 mars 2000 (objet 200 115)

Crédit d'investissement pour l'équipement informatique de l'Université, pour un montant global de 5'200'000.- fr., part vaudoise 3'400'000.- fr., exploitable dans la période 2000-2003. La période d'exploitation a été prolongée jusqu'en 2005.

Décret du 30 janvier 2001 (objet 200 132)

Crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériel scientifique, pour un montant total de 14'734'800.- fr., part vaudoise 11'051'000.- fr., exploitable de 2001 à 2004. Une augmentation de TCA de 4 à 5 millions fr. a été accordée pour 2001. Les investissements ont été réalisés dans les secteurs suivants :

Décret du 19 mars 2002 (objet 200 143)

Crédit cadre pour le renouvellement de l'équipement informatique et pour l'aménagement des locaux pendant la période 2002 à 2004.

	2002	2003	2004	2005
Equipements scientifiques	1'546'825	2'023'923	2'477'298	140'024
Equipements informatiques	1'626'905	2'137'396	2'047'629	
Aménagement des locaux	1'431'397	2'124'654	3'228'262	142'064
Total	4'605'127	6'285'973	7'753'189	282'088

Décret du 19 mars 2002 (objet 200 147)

Crédit cadre pour le développement de la formation flexible à distance.

	2002	2003	2004
Développement de didacticiels	900'000	900'000	899'203

Récapitulatifs

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Décret du 8 mars 2000 (objet 200 115)	1.0	1.4	1.4	1.4		5.2
Décret du 30 janvier 2001 (objet 200 132)		5.0	4.0	4.0	1.7	14.7
Décret du 19 mars 2002 (objet 200 143)			6.1	6.3	6.5	18.9
Décret du 19 mars 2002 (objet 200 147)			0.9	0.9	0.9	2.7
Total	1.0	6.4	12.4	12.6	9.1	41.5

Importance de l'apport des crédits d'investissement pour l'acquisition de matériel scientifique et informatique, pour l'aménagement des locaux et le développement de l'enseignement flexible à distance. Montants prévus dans les exposés des motifs en millions de francs.

5.7 Communication

Introduction

Depuis la création d'Unicom, service de communication et d'audiovisuel par la réunion de deux services existants, les anciens SPUL (service de presse) et CAV (centre audiovisuel), deux années se sont écoulées. On peut aujourd'hui mesurer plus clairement l'impact de la politique d'ouverture et de valorisation mise en place par le Rectorat.

Service unique en son genre dans le paysage académique suisse, la réunion des compétences créatives, journalistiques et techniques dans une même unité permettent de gérer avec beaucoup plus d'efficacité l'ensemble des moyens de communication :

- les relations avec les media
- la mise en place et la gestion de manifestations publiques (inaugurations, conférences...)
- la création de supports de promotion (brochures, rapports annuels...)
- la rédaction et la mise en page du journal interne et d'un magazine scientifique
- la gestion et l'animation du site web de l'UNIL
- le planning d'annonces et de supports de promotion dans les media
- le développement de nouveaux moyens d'expression (vidéoconférence, news Web, outil pédagogiques...)

Cette démarche procède d'une volonté déclarée de sortir l'UNIL de la « tour d'ivoire » dans laquelle il est reproché de se retrancher. L'objectif fixé est de motiver favorablement toutes les personnes ou institutions qui peuvent exercer une quelconque influence sur son existence: autorités politiques et académiques, députés, contribuables-électeurs, journalistes et autres prescripteurs d'opinion, membres de la communauté de l'UNIL, etc... L'approche choisie consiste à démontrer de manière systématique et réfléchie le succès de ses activités de recherche et d'enseignement ainsi que sa contribution à l'intérêt général du Canton de Vaud et de la région.

Autre élément d'importance, la nécessité de renforcer le sentiment d'appartenance à l'UNIL des membres de sa communauté, répartis dans les divers Facultés, instituts, services administratifs et autres unités.

Finalement, la communication doit valoriser les spécificités de l'UNIL en termes de recherche et d'enseignement (économie, sciences criminelles, sciences de la vie, sciences de l'environnement...) à l'intention des futurs étudiants, à la sortie des écoles secondaires pour la filière bachelor mais également à l'obtention de leur bachelor pour la filière master (voir chapitre 1.3 Bologne).

La nécessité d'un lien renforcé entre l'UNIL et ses divers publics a été clairement illustrée lors de la campagne de votation du 27 novembre sur l'animalerie de Dorigny. Celle-ci, selon la règle, n'a toutefois pas été conduite par l'UNIL à proprement parler, mais par un « Comité en faveur de la recherche biomédicale dans le Canton de Vaud », créé à cet effet par des personnalités académiques et politiques.

Acquis

L'année 2005 a été une année particulière sur le plan de la communication de l'UNIL. Nouvelle identité visuelle, nouvelle signalétique et nouveaux noms de bâtiments ont été ressentis comme une petite révolution sur le plan du symbole. L'appellation spécifique « UNIL » apparaît maintenant sur les 100 panneaux routiers qui y mènent, en lieu et place d'appellations génériques et disparates du type « Université » ou « Uni Lausanne ».

On retrouve également cette appellation déclinée dans toute la nouvelle ligne graphique, sorte de « patte » qui symbolise la force des sciences humaines et du savoir écrit:



Malgré quelques polémiques inhérentes à tout changement, cette opération peut être considérée dorénavant et déjà comme un succès. A titre de preuve, les statistiques réalisées en décembre 2005, deux mois après son lancement, montrent que 54% du courrier sortant de l'UNIL respecte la nouvelle ligne graphique (noms de bâtiments, disparition des 59 logos disparates des unités de l'UNIL au profit du logo unique et déclinable).

L'ensemble de l'opération est budgété pour un montant Fr. 600'000, dont plus de 90% constitués par la mise à jour des panneaux routiers menant à l'UNIL et des supports physiques de la signalétique sur le site lui-même. Elle doit permettre, en plus des gains en termes d'image, d'économiser des dizaines de milliers de francs par le biais de l'informatisation de la papeterie et du recours aux enveloppes à doubles fenêtres préconisées par la CADEV.

2005 a aussi marqué la consolidation de la stratégie de communication :

- très forte augmentation de la pénétration du journal interne **l'Uniscope** (7'150 lecteurs par numéro en moyenne, soit +40% d'augmentation par rapport à 2004) et augmentation constante de la pénétration du magazine **Allez savoir** (24'500 lecteurs par numéro, soit +25% par rapport à 2004)
- augmentation de la fréquentation et des retombées media du **cours public** (300 à 800 personnes par conférence, soit +100% par rapport à 2004). Cette année le cours, intitulé « Religion et société » a été réalisé dans la perspective d'assurer un lien plus direct avec l'actualité; d'où la forte contribution du magazine l'Hebdo dans sa conception puis réalisation. L'intervention aux côtés de professeurs de l'UNIL de Monsieur le Conseil fédéral Moritz Leuenberger a attiré plus de 500 personnes, celle de M. Tariq Ramadan plus de 800, dans le grand auditoire Erna Hamburger.
- hormis quelques articles et courriers acerbes (lors de la campagne sur l'animalerie et à propos du nom de l'Humense), l'ensemble des **media** a parlé de manière accrue et positive de l'UNIL en 2005 (« L'UNIL savoure le succès de ses Masters », « L'Université met ses sciences humaines à l'honneur », « Lausanne perce le sommeil », « Ramuz à la Pléiade », « Rideau sur le tableau noir »...).

En suspens

La date du Dies Academicus a été repoussée de la rentrée d'octobre au mois de juin 2006 afin de ponctuer la fin de l'année académique au lieu du début des cours, traditionnellement célébré au sein de chacune des facultés.

La réalisation d'une partie de la signalétique (pose de murs en béton bleus comme supports d'indications) planifiée pour le mois de septembre 2005 a été repoussée au printemps 2006, en raison du retard provoqué par les mises à l'enquête sur les quatre communes dont le site recouvre une partie du territoire, puis du froid hivernal qui empêche la pose du béton.

Perspective 2006

L'année 2006 sera marquée par la consolidation de la démarche de promotion et de recentrage de la communication de l'UNIL:

- finalisation de la signalétique sur l'ensemble du site qui devrait montrer enfin de manière éclatante la grande cohérence d'approche de l'ensemble du projet.

- suivi, assistance technique et contrôle de l'utilisation de la nouvelle identité de l'UNIL dans toutes les unités
- développement du travail avec les media, exploitation du travail de prévision sur les actualités à venir (projet Radio RSR-UNIL CHRONOS)
- lancement d'une démarche de promotion des masters: nouvelle philosophie qui pousse l'UNIL à se promouvoir auprès des étudiants de 2e cycle, au lieu de considérer que ceux-ci vont simplement suivre leur premier cycle. Création d'un site enseignement, de fiches de promotion, d'une journée des masters, en collaboration avec le service d'orientation et conseil et les préposés dans les Facultés
- lancement d'un week-end de portes ouvertes à l'UNIL, les 10-11 juin 2006, sous la forme d'un jeu de piste « grand public » dans une ambiance à cheval entre l'époque médiévale de la sorcellerie dans le Canton de Vaud et l'époque moderne des « experts » de l'école des sciences criminelles de l'UNIL
- lancement d'un site web d'actualité qui permettra d'être plus réactif pour fournir quotidiennement de l'information aux membres de la communauté et aux visiteurs (chercheurs étrangers, entreprises vaudoises, futurs étudiants...) qui veulent savoir ce qui se fait quotidiennement dans nos murs

6. L'UNIL vue de ses Facultés

Si le Rectorat et l'administration centrale de l'UNIL ont une responsabilité dans la gestion institutionnelle de l'UNIL, c'est au sein des 7 Facultés qu'est réalisée son activité de base – recherche et enseignement – dans le cadre de la mission confiée à l'UNIL par la Loi sur l'Université de Lausanne. Cette partie du rapport veut donc donner au lecteur un aperçu de la vie dans chacune des Facultés. Certaines informations données dans le rapport du Rectorat peuvent apparaître de manière redondante dans cette seconde partie, avec cet intérêt qu'elles seront présentées dans la perspective de la vie des Facultés.

Nous nous efforçons comme pour le rapport du Rectorat de donner une vision évolutive des activités de chaque faculté en 2005, soit dans la perspective des années qui ont précédé et de celles à venir.

6.1 Faculté de théologie et de sciences des religions

En 2005, la Faculté de théologie - appelée à devenir Faculté de théologie et de sciences des religions - a poursuivi le double effort évoqué l'an dernier à semblable époque. D'une part, sur le plan de la Suisse romande, une Fédération des facultés de théologie a conduit, dès 2004, à une réorganisation de l'ensemble de l'enseignement de théologie; d'autre part, sur le plan pédagogique, de nouveaux plans d'études a été adopté suivant les normes dites de Bologne.

Il est inutile de cacher que ce processus, issu pour une bonne part des contraintes imposées par l'évolution générale du monde universitaire et de la société elle-même, affecte notre petite faculté d'une manière tout à fait spécifique.

L'avenir même de la théologie et des sciences des religions - dans leur particularité et dans leur autonomie, mais également dans leur communauté de destin et de collaboration - est l'objet d'interrogation. Cela est normal, dès l'instant où la place des Eglises et des religions fait l'objet, dans notre société, de déplacements significatifs, dont il est bien difficile d'évaluer aujourd'hui la portée et les conséquences à moyen et à long terme.

Notre conviction est que le dialogue exigeant et la collaboration fructueuse entre les sciences des religions, en leur diversité, et la théologie chrétienne, avec ses différentes composantes, sont susceptibles de contribuer de manière neuve et originale au développement de l'Université de Lausanne et aux débats démocratiques sur le sens des religions et des croyances dans une société laïque ouverte.

Chaire de judaïsme

Réalisation :

Dans le cadre du développement de l'enseignement des religions, la création de la première chaire consacrée à l'enseignement du judaïsme en Suisse romande est enfin devenue réalité. Depuis le semestre d'été 2005, la chaire est occupée par le professeur Jacques Ehrenfreud, spécialiste internationalement reconnu du judaïsme des XIXe et XXe siècles.

Mise en place du Baccalauréat universitaire en théologie (B Th)

Pour mémoire, la nouvelle structure du cursus des études en théologie prévoit un premier cycle de trois ans (Baccalauréat) et un second cycle de deux ans (Maîtrise). Le premier a été mis en œuvre en octobre 2004; le second a débuté en octobre 2005.

Le cycle de Baccalauréat est commun avec la faculté de théologie de l'Université de Genève. Le programme est pratiquement identique de part et d'autre, et dans le cadre de la Fédération, les enseignants sont interchangeable. Le fait qu'un enseignant puisse donner un cours aussi bien à Lausanne qu'à Genève permet une économie de forces, qui dès lors

fait absorber le surcroît d'heures entraîné par la mise en place du cycle de Maîtrise (passage de quatre années à cinq années d'enseignement).

Il est encore trop tôt pour établir un bilan des modifications pédagogiques qu'une telle révolution implique. Les étudiants n'ont cessé de rappeler, notamment par le biais d'un Observatoire Bologne, les difficultés attenantes. Force est de reconnaître que beaucoup de leurs craintes et de leurs questions se sont avérées pertinentes.

La question est largement débattue de savoir si les mécanismes de scolarisation observés résultent de la doctrine de Bologne comme telle ou de sa mise en oeuvre. Au stade où nous en sommes, il semble bien que les professeurs n'aient pas encore pleinement réalisés le changement de mentalité que le système des crédits implique, en donnant de fait beaucoup plus de choix et d'initiative aux étudiants. Il conviendra de sortir d'une créditation étroitement quantitative et de faire preuve de davantage de créativité et de souplesse. De leur côté, les étudiants sont appelés à sortir d'une vision utilitariste de leurs études et à oser faire des propositions novatrices à leurs enseignants. Bref: le changement concerne l'ensemble des partenaires impliqués dans l'enseignement. L'heure est à la prise de risques et à l'imagination, plutôt qu'à la morosité et à la résignation rampantes.

Réalisation :

Suite de la mise en place du plan d'études du Baccalauréat en théologie (B Th); implantation du programme de Maîtrise (M Th) à la rentrée 2005; mise en place d'un Groupe de travail Communication et prospective, visant à une meilleure diffusion du programme de Maîtrise à l'étranger notamment.

Baccalauréat universitaire en sciences des religions (BA/SR)

La Faculté de Lausanne est la seule, en Suisse romande, à offrir un enseignement structuré en sciences des religions. Outre la psychologie de la religion et la sociologie des religions, un enseignement est offert en hindouisme, en judaïsme, en islam (niveau introductif), en religions gréco-romaines, en traditions marginalisées et en dialogue interreligieux. Ce parcours de trois ans prévoit d'une part une formation méthodologique poussée, d'autre part l'étude de deux religions incluant l'apprentissage de la langue des textes fondateurs de chaque religion.

Réalisation :

Poursuite de la mise en place du plan d'études du Baccalauréat en sciences des religions (BA/SR); implantation d'un programme de maîtrise interfacultaire en sciences des religions à la rentrée 2005 (MA/SR); renforcement espéré dans le domaine de la sociologie des religions.

Mise en place du Master en théologie et du master universitaire en sciences des religions

La rentrée 2005 a vu la mise en place du Master en théologie (MTh) (dans le cadre de la Fédération des Facultés de théologie) et du Master universitaire en sciences des religions (MA SR).

Ces deux masters représentent des défis pédagogiques et scientifiques considérables. Il est encore trop tôt pour dresser un bilan.

Réalisation:

La Fédération a créé un Groupe de prospective et de communication, présidé par le professeur Frédéric Amsler, et ayant pour but de promouvoir le Master en théologie au plan national et international. La section de sciences des religions a entrepris des démarches allant dans un sens analogue.

Une concertation étroite entre les deux sections sera indispensable afin d'assurer une présence efficace de la Faculté de théologie et de sciences des religions dans les différents lieux de recrutement et de rayonnement. La présence d'une Faculté de théologie et de

sciences des religions comme caractéristique originale, spécifique à la seule Université de Lausanne, est une chance à saisir pour échapper aux dangers symétriques du repli confessionnel et du dogmatisme laïciste.

Décanat et politique de la Faculté

L'année académique 2005 a vu le professeur Daniel Marguerat terminer son décanat de deux ans. Il a été remplacé, à la rentrée 2005, par le professeur Denis Müller. Les professeurs Pierre-Yves Brandt et Jean-Daniel Kaestli exercent les fonctions de vice-doyen. La faculté prévoit de renouveler ses autorités en 2006, à l'occasion de la mise en place des nouveaux règlements de faculté et des nouvelles structures de décision prévues par la LUL.

Le nouveau décanat s'est consacré en priorité à la conception et à la rédaction du nouveau règlement de la Faculté. Il a proposé avec succès au Conseil de l'Université et à la direction de l'Université de dénommer désormais la Faculté « Faculté de théologie et de sciences des religions », nom qui rend compte de la double direction de la Faculté et de ses deux sections. Ce changement laisse augurer une intensification de la collaboration et du dialogue au sein de la Faculté et avec l'ensemble de ses partenaires académiques.

Le doyen participe activement à la direction de la Fédération des Facultés de théologie.

Le décanat promeut le développement de la faculté dans l'accentuation de ses deux pôles d'excellence, les sciences bibliques et les sciences des religions. Il a cherché à favoriser les questionnements transversaux et interdisciplinaires, notamment au travers du Département interfacultaire d'éthique (DIE), qui devrait se rapprocher, dans un avenir proche, des chercheurs engagés dans le cadre du projet Ethique-IRIS 3, une fois ces derniers rapatriés dans leurs facultés d'origine.

Le Décanat veille à la présence de la Faculté dans les offres de formation continue; cette année, le prof. Daniel Marguerat a dirigé un cours sur le thème de l'argent.

Recherche et rayonnement international

Depuis la rentrée 2005, la Faculté est partie prenante de l'Ecole doctorale de théologie, mise en place grâce aux subsides de la Conférence Universitaire de Suisse occidentale.

Le professeur Denis Müller a été désigné en 2005 pour reprendre la présidence de la Commission scientifique du 3e cycle des facultés de théologie de Fribourg, Genève, Lausanne et Neuchâtel.

La Faculté participe activement, par le biais de la Fédération des facultés de théologie de Genève, Lausanne et Neuchâtel, au Réseau francophone européen des Ecoles doctorales des facultés de théologie de langue française (Theodoc).

Choix d'une activité de recherche

L'événement de cette année est sans conteste la publication, sous la direction du professeur de l'UNIL Jean-Daniel Kaestli et de feu Pierre Geoltrain, du volume intitulé : *Ecrits apocryphes chrétiens II*, Paris, Gallimard, la Pléiade, 2005. Il s'agit d'une entreprise internationale de qualité extraordinaire et de longue haleine, impliquant de nombreux chercheurs de l'Université de Lausanne et d'autres Universités en Suisse et dans le monde.

6.2 Faculté de droit et des sciences criminelles

Un nouveau nom et de nouveaux programmes

Le changement de nom de notre faculté – qui intègre désormais les sciences criminelles – est moins anecdotique qu'il n'y paraît : il reconnaît de manière visible la place prise par l'Ecole des sciences criminelles au sein de notre faculté : plus d'un quart de nos étudiants sont inscrits à l'ESC et le nombre de programmes de formation de cette Ecole approche

celui des programmes purement juridiques. Mais la vraie nouveauté de l'année 2005 est l'entrée de plein pied dans le système de Bologne.

Bologne : enfin du concret !

En Droit, après des années de patiente élaboration, la Faculté est entrée de manière concrète dans le système de Bologne. Elle propose un bachelor en droit suisse depuis la rentrée 2005 et des maîtrises universitaires pour la rentrée 2006. Cette mue aura été l'occasion d'un repositionnement qui tient compte des (futurs) besoins professionnels de nos étudiants d'une part mais également des atouts académiques de notre faculté : Outre les branches de droit positif suisse, de multiples matières internationales, culturelles et pluridisciplinaires sont à ce titre fortement représentées dans nos programmes.

L'adéquation de ceux-ci aux besoins professionnels garantit à nos étudiants une solide formation de base au niveau du bachelor et des formations orientées vers le développement de compétences approfondies dans les domaines les plus importants de la pratique professionnelle (le droit du commerce, le droit public, le droit du travail, le droit de la concurrence et de la consommation, etc.) au niveau des maîtrises universitaires.

L'**aspect international** de la formation est assuré par l'introduction, dans le programme de bachelor, de multiples enseignements obligatoires de droit international public et privé, de droit comparé et de droit européen, ainsi que par une offre importante d'options de droit étranger (droits allemand, américain et français). Au niveau des maîtrises universitaires, cette connotation internationale se confirme par deux programmes bi-nationaux, mis sur pied en coopération avec l'Université de Savoie, ainsi que par les deux masters of advanced studies (3e cycle) en droit européen et international économique ainsi qu'en droit des affaires.

Une attention particulière pour les **branches culturelles** nous paraît essentielle pour former des universitaires au sens propre du terme, dotés de sens critique et de la capacité de s'adapter aux différents défis de la vie professionnelle. Elle ressort de l'introduction, dans le programme de bachelor, de cours obligatoires en histoire du droit, en droit romain et en droit comparé, et, au niveau des maîtrises, de la création d'un module « culture et théorie juridique » ainsi que de l'obligation, faite aux candidats au doctorat, de suivre certaines branches de ce module.

Enfin, le souci d'**interdisciplinarité**, qui est au centre des formations offertes par l'ESC, est également présent dans le programme de bachelor en droit avec les enseignements d'économie et de comptabilité (HEC), de criminologie (ESC), de médecine et de psychiatrie légales (Biologie-Médecine). A noter en outre notre participation au séminaire interdisciplinaire d'éthique et à la maîtrise universitaire pluridisciplinaire en droit, criminalité et sécurité des nouvelles technologies.

A l'**Ecole des sciences criminelles**, après l'introduction des Bachelors en 2004, trois maîtrises universitaires en identification, en criminalistique chimique ainsi qu'en criminologie et sécurité ont vu le jour en 2005. Par ailleurs, une maîtrise en magistrature sera proposée à la rentrée 2006. Cette mise en place s'est révélée plus difficile que prévu car toute l'organisation a reposé sur les enseignants et le corps intermédiaire en place alors que les nouvelles nominations intervenaient en cours d'année. Alors que les programmes rencontrent du succès, les problèmes d'infrastructure rendent leur organisation difficile.

Outre la mise en place des filières selon le modèle de Bologne, l'Ecole a maintenu une activité de recherche extrêmement importante, tous les enseignants réussissant à obtenir des fonds de recherche externes (Fonds nationaux, fonds européens, fonds de recherche Nord-Américain, recherches mandatées par des organismes publics). Ces succès pèsent d'autant plus sur les problèmes d'infrastructure qui doivent trouver une solution à court terme, d'autant que la recherche européenne a fixé des objectifs prioritaires entre 2006 et 2011 qui entrent dans les domaines de compétence et de spécialité de l'Ecole. L'Ecole prépare une candidature et son rayonnement lui permet d'espérer être parmi les organismes de recherche retenus.

Là aussi, les problèmes d'infrastructure pourraient remettre en cause une participation à de telles activités.

Rayonnement scientifique

En droit, comme à l'ESC, le rayonnement scientifique s'exprime au travers d'un taux de publications maintenu à un rythme soutenu ainsi qu'à un nombre élevé de thèses imprimées.

Le prix de la meilleure publication scientifique honore le Professeur Champod pour son article paru dans le journal britannique *Science and Justice*.

Parmi les divers ouvrages parus, citons notamment : La coopération judiciaire pénale dans l'Union européenne de Laurent Moreillon et Aline Willi-Jayet, le *Commentaire sur le Droit du travail*, co-dirigé par Rémy Wyler, *Leon Walras e la moneta senza vela* de Roberto Baranzini et *Statistics and the Evaluation of Evidence for Forensic Scientists* dont Franco Taroni est le co-auteur.

Formation continue

La formation continue maintient son activité au travers d'ateliers de formation, de conférences d'intervenants extérieurs et de participation à des formations postgrade. A noter particulièrement, les Journées d'études du Cedidac - qui fêtait en 2005 son 20e anniversaire - (Le nouveau droit de la Sàrl ; Transferts et successions d'entreprise ; Internet : propriété intellectuelle - assurances), du CDCE (les régimes matrimoniaux ; le Trust en droit international privé : Perspectives suisses et étrangères avant la ratification suisse de la Convention de la Haye), de l'IRAL (Le droit social dans la pratique de l'entreprise). A noter aussi les Journées effectuées en collaboration avec d'autres organismes : la Formation des avocats romands (Chantiers et constructions : problèmes de droits public et privé), le Notariat suisse (L'obligation d'informer du notaire), les Préposés aux poursuites. Enfin, l'ESC participe à des semaines de formation de l'Institut de lutte contre le crime économique (criminalistique économique ainsi que formation continue des magistrats) et de l'HEG Neuchâtel. elle offre également des formations dans le cadre de l'Institut suisse de police de Neuchâtel (incendies ; spécialistes des services techniques des polices).

Divers

Comme chaque année, de nombreuses équipes d'étudiants participent à de prestigieux concours. En 2005, c'est l'équipe lausannoise qui a remporté le **Swiss Moot Court**.

Enfin, la vitalité de nos associations d'étudiants ne s'est pas démentie : Carla Del Ponte, était l'invitée de l'**AEDL**, Jakob Kellenberger celui d'**Unilex** (Association de nos anciens étudiants) et Eric Cottier celui d'**ELSA** dans le cadre du procès fictif organisé chaque année.

6.3 Faculté des lettres

Vie de la Faculté

Règlements – Comme pour toutes les Facultés, le règlement de celle des Lettres a été mis en conformité avec la LUL, le RALUL et le RI. Le règlement des études et tous les plans qui s'y rapportent ont été mis à jour pour s'adapter au « processus de Bologne ».

Réallocations financières – Le budget de la Faculté a été augmenté de neuf cent mille francs au titre du maintien du taux d'encadrement et des besoins liés au processus de Bologne. Les postes créés dans cette perspective concernent l'histoire (un professeur), l'espagnol (un MER pour la littérature hispano-américaine), le français (un MER) et l'ensemble de la Faculté par l'engagement de personnel administratif pour la « gestion Bologne » ; enfin la Faculté poursuit la politique pluriannuelle qui vise à retrouver le nombre d'assistants qui avait été atteint avant les coupes budgétaires de la fin du millénaire.

Bologne – Après une année de transition quant aux plans d'études, les baccalauréats universitaires sont entrés dans leur phase d'introduction définitive ; tous les étudiants immatriculés depuis 2004 sont maintenant soumis aux nouveaux plans d'études.

Etudes – Une nouvelle discipline est créée pour le baccalauréat universitaire ; intitulée Tradition classique, elle a pour objet l'histoire de la transmission et de la réception de l'Antiquité à travers un enseignement interdisciplinaire ; elle veut mettre en évidence les multiples facettes d'un dialogue toujours renouvelé avec l'Antiquité, et s'interroger par là sur les fondements premiers de notre identité culturelle.

Etudes genres – Créé à l'initiative d'un groupe de travail qui rassemble des déléguées de chaque université suisse et soutenu par un financement de la CUS, un enseignement en « études genre » a démarré au semestre d'hiver. Deux postes en Lettres diversifieront l'offre à l'UNIL, qui pouvait déjà compter sur la présence du professeur Patricia Roux en SSP, sur le Laboratoire interuniversitaire en « études genre » et sur la revue Nouvelles Questions Féministes. En ouvrant ces deux nouveaux postes, l'UNIL renforce sa présence et sa visibilité dans le champ en plein essor de ces études en Suisse.

Technologies dans les enseignements – Le Réseau interfacultaire « Enseignement et Technologies », qui a pour but d'encourager, de coordonner et de mettre en valeur les pratiques de formation flexible et à distance à l'UNIL, est entré en activité en janvier 2005. La Faculté des lettres a largement contribué à ses réalisations, notamment à l'élaboration de la stratégie de l'institution en matière de « E-Learning », la préparation d'un site d'information et la rédaction d'un guide pour les enseignants. En 2005, 35 enseignants ont demandé l'ouverture d'espaces de travail à distance. L'équipe du projet de cours en ligne « Théorie de l'information » du professeur François Bavaud a mené à bien la première migration d'un scénario pédagogique complet en conformité avec les standards internationaux, une contribution à la recherche de solutions pour assurer la viabilité à long terme des cours reposant sur l'usage de technologies, recherche menée au niveau européen par des réseaux spécifiques. La rentrée 2005 a été marquée par la mise en exploitation du nouveau dispositif d'apprentissage en autonomie à l'Espace multimédia du Centre de langues.

Vie des Sections et des Instituts

Au **Centre de recherche sur les lettres romandes**, l'événement a été la publication des vingt-deux romans de Ramuz dans la Bibliothèque de la Pléiade, avec un appareil critique de première importance. Le lancement à Lausanne puis à Paris, les articles de presse en Suisse et en France, les très nombreuses interviews dans les périodiques suisses et français ont attiré l'attention, non seulement sur la qualité de l'œuvre de Ramuz, mais aussi sur le travail du CRLR, qui gagne ainsi une très large visibilité: travail sur archives, critique génétique, contextualisation historique, étude linguistique et stylistique. Le succès de cette édition constituait un véritable défi en Suisse comme en France ; il est tel qu'une réimpression est déjà en cours, signifiant que les 10'000 exemplaires des deux volumes ont été vendus en quelques mois.

La **Section d'histoire et d'esthétique du cinéma** poursuit son développement, appelé notamment par le succès de son plan d'études auprès des étudiants. Son corps enseignant, très inférieur aux besoins d'encadrement, ne cesse de croître, encore que lentement. Elle accueille le directeur de la Cinémathèque, M. Hervé Dumont, comme professeur titulaire. Elle a été un des moteurs du Réseau Cinéma.ch, qui se réalise après plusieurs années de travaux, qui aura sa direction à Lausanne, qui permettra d'engager un professeur ordinaire pour la rentrée 2006 et de lancer en même temps, avant les autres sections, une maîtrise universitaire ès lettres.

La **Section des langues et civilisations orientales** continue de rayonner dans le monde entier par l'impact de ses travaux. L'Université de Vienne a invité le professeur Cristina Scherrer-Schaub dans le Conseil scientifique de sa Faculté des philologies et des sciences culturelles « pour la position éminente qu'elle occupe dans la science européenne » ; Mme

Scherrer-Schaub a encore été élue membre consultant du « Kangyur-Tengyur Project » de l'Université Virginia, Naropa University and Tibetan and Himalayan Digital Library, USA.

La **Section d'histoire de l'art** accueille son nouveau professeur d'art contemporain, Pascal Rousseau. Elle poursuit sa politique de relève par son rôle dans l'École doctorale (lémanique) d'histoire de l'art et dans le DESS (lémanique) de muséologie. Le 8e colloque suisse de la relève en histoire de l'art s'est déroulé à Lausanne en 2005. La Section continue de jouer un rôle moteur dans les réseaux nationaux et internationaux mis en place ces dernières années et dont les précédents rapports se sont fait l'écho.

La **Section de philosophie** accueille le professeur Philippe Grosos (philosophie moderne et contemporaine). Elle participe à l'école doctorale romande en philosophie ; elle est membre fondateur, avec Neuchâtel et Genève, du Centre romand de logique, histoire et philosophie des sciences, qui a mis tout de suite sur pied une Maîtrise universitaire. Cinq thèses ont été soutenues dans le domaine en 2005.

Sous l'impulsion du professeur Hans-Ulrich Jost, la **Section d'histoire** participe à un projet européen sur le développement socio-économique en Europe. / Outre dans ses réseaux nationaux ou internationaux, la Section est présente dans le programme SVS, tant par son enseignement à l'EPFL que par sa participation à IRIS 4.

La **Section d'italien** participe à l'Édition nationale des œuvres de Machiavel ; 2005 a vu la publication des volumes III et IV et la mise en chantier des volumes V et VI. La recherche est financée par le FNS.

Après quatre nouveaux professeurs nommés entre 2002 et 2004 à l'**Institut d'Archéologie et des Sciences de l'Antiquité**, deux autres ont été nommés en 2005 (Mme Anne Bielman pour l'histoire ancienne et M. Karl Raeber pour l'archéologie classique), ce qui achève en quelques années le renouvellement complet de son corps professoral. L'IASA a pris une part importante à un grand colloque interfacultaire consacré à Antigone. En archéologie : le chantier école au sommet du Chasseron a permis la découverte et la fouille d'un grand temple gallo romain et d'un abondant rituel (monnaies, hachette votive, vases miniatures, armes, parures) qui permettent de restituer l'organisation spatiale du sanctuaire et différents rites qui y étaient pratiqués. Six thèses ont été soutenues dans cet Institut en 2005.

La **Section d'anglais** accueille le professeur Denis Renevey pour enseigner la littérature médiévale. Le professeur Neil Forsyth a été invité à présider la Société Internationale Milton, et cette année le 8e congrès multinational s'est déroulé, également sous sa présidence, à Grenoble, au mois de juin. Il a aussi participé au lancement d'une nouvelle revue littéraire en ligne, associée au Literary Encyclopedia.

Section des langues slaves – Les participants à un 3e cycle de littérature russe ont assuré la rédaction de la partie « aire slave » du *Dictionnaire des littératures de l'imaginaire*, sous presse à Paris, aux éditions L'Atalante. / Un projet FNS de trois ans s'achève, consacré à l'« Epistémologie comparée du discours sur la langue en URSS (1917-1953) ». Un nouveau projet enchaîne immédiatement, intitulé « Retraduction complète, analyse épistémologique et édition critique de *Marxisme et philosophie de V. Voloshinov* ».

La **Section de linguistique** a vu la Commission Européenne accepter son projet européen « Dynamiques langagières et gestion de la diversité ». Le professeur Pascal Singy dirige dans le cadre du PNR 56 un projet intitulé « Diversité des langues et compétences linguistiques en Suisse », qui étudie le rapport des jeunes de Suisse romande à leurs langues ; l'étude se concentre entre autres choses sur le « parler jeune » / Le programme de recherche « Base de données linguistiques de la Kabylie » réunit les Universités de Tizi Ouzou et de Lausanne. Il s'agit d'abord de saisir, de rendre accessibles et d'élaborer – en particulier en les cartographiant et en les montrant sur Internet – des données déjà recueillies, notamment en phonétique et phonologie. Lausanne apporte sa compétence technique (informatique, cartographie, statistique spatiale), son expérience de la recherche sociolinguistique à grande échelle acquise au Niger et les concepts de théorie linguistique élaborés en son sein pour traiter de la variation linguistique. Son implication lui permettra également

de développer compétence et savoir-faire dans le champ de l'informatisation et du traitement de corpus linguistiques.

En **Section de français**, un accord est conclu avec Paris III sur le moyen français. / La Section participe à d'importantes entreprises d'édition savante : outre les éditions Ramuz, mentionnées plus haut, on notera la *Correspondance* d'Alice Rivaz, celle de Maurice Chappaz, les Œuvres complètes de Benjamin Constant, celles de Mme de Staël, les Œuvres de Jean Potocki. / Le programme de recherche trisannuel du PNR 48 « Paysages et habitats de l'arc alpin » s'achève ; l'équipe lausannoise, dirigée par le professeur Claude Reichler, a publié deux numéros de la *Revue de géographie alpine* et de *L'Alpe* et de nombreux articles ; le programme de recherche et d'enseignement « Histoire et théorie du paysage », dans le cadre du projet IRIS 4, s'achève également ; interdisciplinaire, il a permis la collaboration de chercheurs et d'enseignants en littérature, en histoire, en histoire de l'art et en géographie. Il s'est prolongé par de nombreuses conférences et participation à des colloques. / Cinq thèses ont été soutenues en littérature ou en linguistique françaises en 2005.

La **Section d'espagnol** crée un enseignement de littérature hispano-américaine, motivée non seulement par la croissance de ses effectifs d'étudiants mais aussi par un souci de leur proposer une ouverture sur un domaine essentiel des études d'espagnol.

6.4 Faculté des SSP

Trois éléments majeurs ont conduit l'action de la Faculté en 2005 : l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'Université de Lausanne, la mise en place de formations conformes aux accords de Bologne en corrélation avec l'augmentation budgétaire obtenue dans ce cadre, la poursuite de l'implémentation de la base de données Sylvia-web.

Organisation

La Faculté a révisé deux fois son règlement en 2005. La première, au printemps, afin de poser le cadre légal des études de Baccalauréat introduite à la rentrée 2005. La seconde à l'automne pour adapter son organisation à la nouvelle Lul. Le Décanat, sous la conduite du Doyen Bernard Voutat, a décidé de structurer l'appareil législatif entre un règlement de Faculté - qui fixe les grands principes retenus en matière d'organisation et de conduite des études - et des règlements spécifiques - qui règlent précisément le fonctionnement organisationnel de la Faculté et les études, considérées par type de Formation. Ces révisions s'inscrivent dans la suite du travail d'adaptation des structures de la Faculté à sa croissance, entamée par les précédents décanats. Ce travail législatif se poursuivra en 2006, suivant en cela, d'une part, le calendrier de l'entrée en vigueur de la Lul et des règlements qui en dépendent, et d'autre part celui de l'entrée en vigueur des formations de masters et de masters en études avancées dans la Faculté.

Le budget initial de la Faculté est passé de 20 à 22 millions de francs. La majeure partie des allocations ont été consenties dans le cadre de la réforme de Bologne. Les commissions pédagogiques ont défini, dans les grandes lignes, au premier semestre 2005, les postes qu'il était ainsi possible de créer. Pour l'essentiel, l'effort de la Faculté a porté sur le corps intermédiaire. Subsidièrement, cet effort s'est traduit par le renforcement de quelques postes déjà existants (professeurs, maîtres d'enseignement et de recherches, maître assistants) en procédant à des augmentations de service. La Faculté prévoit la création de deux postes de rang professoral qui seront mis au concours en 2006.

Le groupe de réflexion sur les collaborations entre notre Faculté et celle de biologie et médecine, créé en 2004, a été instituée en commission Sciences de la santé par le conseil de Faculté. Son mandat est d'appuyer le Décanat dans le développement de ce dossier. La nomination de Monsieur Francesco Panese - professeur associé d'études sociales de la médecine, des sciences et des techniques, dont le poste est rattaché conjointement à notre faculté et à celle de biologie et de médecine, illustre le développement de ces relations.

L'implémentation de Sylvia-web s'est poursuivie en 2005. Outil commun des Facultés et services de l'Université, son optimisation est cependant compliquée par l'absence d'orchestration entre les diverses réglementations et procédures en vigueur au sein de chaque entité et le manque d'information sur les nouvelles entrées et leurs conséquences (négatives comme positives). L'administration de la Faculté est particulièrement concernée du fait de la grande ouverture des plans d'études de nos filières et de l'échange d'information qu'elle implique. La stabilisation du système demandera encore au moins deux ans à tester la nouvelle base, documenter les développements particuliers nécessaires et redéfinir nos procédures internes et externes. Comme prévu, le portail a été ouvert aux enseignants de la Faculté qui accèdent désormais directement aux informations utiles à la gestion de leurs enseignements.

La migration du site web de la Faculté sur Jahia a permis d'améliorer l'information à l'attention du public et particulièrement des étudiants. Les responsabilités rédactionnelles entre nos différentes entités ont été redéfinies dans ce but. Maintenant que la communication vers l'extérieur est satisfaisante, un développement intranet, visant l'amélioration de la communication interne, devrait être ouvert début 2006. Si l'année 2005 a demandé un important travail de mise à jour pour s'adapter aux formations de baccalauréat, il est prévu, l'année prochaine, la mise en ligne de l'information concernant les masters et le développement de celle concernant la recherche.

Enseignement

En 2005, la Faculté accueillait 2'680 étudiants répartis dans ses 4 filières de formation : science politique, sciences sociales, psychologie et sciences du sport.

Les nouveaux plans d'études de Baccalauréats universitaires ont été introduits à la rentrée d'octobre 2005. Les étudiants qui avaient commencé leurs études à l'automne 2004 ont été basculés dans le nouveau système, à l'exception de ceux en sciences du sport, dont le programme de 2ème année n'était pas finalisé à cette date. Les étudiants de 3ème année en psychologie ont également pu bénéficier d'un programme de raccordement vers le Ba.

Les maîtrises sont à l'étude et devraient être introduites en 2006 pour la psychologie et en 2007 pour les autres disciplines. Signalons cependant l'ouverture, à la rentrée 2005, de celle en science des religions, offerte conjointement avec la Faculté de théologie.

Le remplacement des DESS par des maîtrises en études avancées est également en cours et les nouvelles formations seront progressivement offertes en 2006 et 2007.

Suite à l'appel d'offre lancée par la Cuso, la Faculté a présenté, seule ou en partenariat, 5 projets d'écoles doctorales. Les 4 écoles retenues par la Cuso en Science politique, sociologie, sciences de l'éducation et neurosciences ont démarré leur programme à l'automne. L'école « parcours de vie » qui s'adresse aux chercheurs en sociologie est également ouverte.

La coexistence des anciennes et des nouvelles formations perdurera jusqu'aux environs de 2010. Toutefois, la surcharge due au changement de système devrait se faire sentir essentiellement ces deux prochaines années (l'introduction d'un nouveau calendrier académique rendant 2007 particulièrement problématique).

Alors qu'en 2004, les réallocations compensaient la perte des postes d'encouragement de la relève, dont la confédération abandonnait le financement, celles obtenues en 2005, conjuguées à l'intégration financière des projets Iris dans les Facultés, permettra d'ici 2006 d'étoffer l'offre d'enseignement et les domaines de recherche de la Faculté et d'appuyer les synergies. En 2005, la faculté a d'ores et déjà procédé aux extensions suivantes :

La psychologie a étendu de, respectivement, 21 et 25% les postes de professeur associé et maître-assistant en psychologie de la santé liée à la Gériatrie. Le poste de maître-assistant en psychologie clinique a été augmenté de 15%. Un poste de maître-assistant à 80% en orientation scolaire et professionnelle a été ouvert.

La science politique a augmenté de 16% le poste de professeur associé en sociologie des institutions et de la vie politique et de 30% celui de maître-assistant en Analyse politique et sociale des phénomènes économiques.

En sciences sociales, un poste de maître-assistant a été créé en anthropologie, et deux mi-temps, un en sociologie du travail et l'autre en Etudes genre.

En sciences du sport, le premier professeur ordinaire en sciences humaines appliquées au sport a été nommé en la personne de M. Ohl, qui a également pris la direction de l'Institut. Dans l'attente d'une collaboration plus étroite avec FBM dans le domaine bio-mécanique, la Faculté a développé cet axe en son sein avec un poste de maître d'enseignement et de recherche et un autre de maître-assistant.

En Histoire contemporaine deux postes de maître-assistants à mi-temps ont également pu être financés.

La méthodologie a également bénéficié de renforcements. En science politique, le poste de professeur associé d'Introduction aux méthodes quantitatives et qualitatives a été augmenté de 20% et celui de maître d'enseignement et de recherche en Méthodes qualitatives de 30%. En sciences sociales, le poste en méthodes qualitatives a été renforcé à 20%. Enfin, le demi-poste de maître d'enseignement et de recherche chargé de l'enseignement statistique rattaché à l'institut de mathématiques appliquées a été augmenté de 50%.

Dans le cadre du projet **IRIS Santé et société**, l'étude de la santé a été renforcée en psychologie par une augmentation de 30 % de poste de maître d'enseignement et de recherche et en sciences sociales par celle de 29% de professeur extraordinaire en anthropologie de la santé.

Enfin, signalons l'apparition de 7 nouveaux enseignements : Les méthodes projectives en psychologie, par M. Revaz et Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent par M. Zimmermann, chargés de cours à l'Institut de psychologie, Histoire contemporaine dans une perspective de genre par Mme Schulz, chargée de cours à l'Institut d'histoire économique et sociale, Informatique pour les sciences humaines par M. Mueller et Représentation et modèles par M. Jorand, respectivement chargé de cours et privat-docent à l'Institut de mathématiques appliquées, Comportements politiques par M. Cautrès, Eléments de théorie de la politique 1 : action et pouvoir, analyse transversale de pratiques par Mme Caloz-Tschopp respectivement professeur invité et privat-docent à l'Institut d'études politiques et internationales et enfin Introduction à la programmation dans les parcours de vie, par M. Notredame, chargé de cours dans le cadre de l'école doctorale de l'Institut des trajectoires biographiques.

Recherche

La réflexion sur la recherche au sein de la Faculté (organisation, développement, communication, etc.) a été identifiée comme prioritaire en 2004. Pour conduire celle-ci, le Décanat a nommé en septembre Marie Santiago, vice-doyenne, également membre de la Commission de Valorisation de l'Enseignement et de la Recherche de l'Université. Les buts fixés pour 2006, sont l'inventaire des domaines de recherches, leur visibilité ainsi que le soutien aux jeunes chercheurs notamment à travers les écoles doctorales. La Faculté compte en effet 177 doctorants dont 36 en sciences politiques, 63 en sciences sociales et 71 en psychologie.

Au 1er janvier 2005, est intervenu le transfert de l'**Observatoire Science, Politique et Société** (OSPS), fondé en 1999, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) à la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) de l'Université de Lausanne (UNIL), dans le cadre des processus d'échanges d'unités entre les hautes écoles lémaniques. Comme centre de recherche, l'Observatoire couvre les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie qui sont abordés de manière interdisciplinaire et comparative, du triple point de vue de l'analyse des politiques publiques, de la sociologie des sciences et de l'analyse des relations science-société. Par ses objets d'étude, l'Observatoire est

une unité unique en Suisse et largement reconnue en Europe, qui comprend 11 collaborateurs issus de la science politique, de la sociologie et des statistiques.

Relevons également le regroupement dans un **Laboratoire en sciences** de l'éducation d'enseignants et chercheurs de la Faculté conduisant des recherches en ce domaine mais inscrits à partir de disciplines différentes.

Activités de service

La Faculté est toujours mandatée par la **HEP** pour dispenser des enseignements en histoire de l'éducation, anthropologie et philosophie de l'éducation, en psychologie du développement et psychologie sociale ainsi qu'en développement des capacités physiques et apprentissage-moteur à ses étudiants. Cette collaboration devrait s'étendre encore en 2006. La transformation du DESS en théorie, pratique et dispositifs de formation d'enseignant-es auquel la Faculté collabore depuis une année avec d'autres Universités et HEP suisses est actuellement à l'étude. L'incertitude quant au devenir de la HEP et l'organisation de la formation des enseignants vaudois complique toutefois la gestion de ce dossier.

Des enseignements en histoire contemporaine économique et sociale, en psychologie sociale, en sociologie des médias et en études des civilisations d'Asie orientale (+25%) sont toujours dispensés dans le cadre de la Faculté en sciences humaines et sociales de l'**EPFL**.

Deux enseignements continuent d'être offerts aux étudiants de la **Faculté des géosciences et de l'environnement** : l'un en anthropologie et l'autre en science politique.

Signalons enfin la création de l'**Observatoire de la maltraitance** qui met à disposition de tous les professionnels et partenaires concernés les informations et compétences qu'il réunit en ce domaine.

Evénements

L'ISSEP a salué l'année 2005, déclaré année internationale du sport et de l'éducation physique par les Nations Unies, en organisant du 4 au 7 avril une semaine de débat autour du thème **Sport, jeux et enjeux**.

Les principaux colloques de recherche organisés ont traité des sujets suivants :

- Antigone et le devoir de sépulture,
- Psychopathologie et psychothérapie au regard de l'anthropologie clinique
- Usages des médias et construction médiatique des mouvements sociaux

6.5 Faculté des HEC

L'année 2005 aura été pour HEC une année de transition et de mise en route des projets lancés en 2004. En effet, après le changement complet de l'équipe décanale, une nouvelle dynamique s'est mise en place et ses effets commencent à se faire sentir.

- la réorganisation de la Faculté en trois écoles, respectivement « undergraduate », « graduate » et « doctorale », permet désormais une meilleure gestion des programmes ainsi que des étudiants. Le projet de créer, courant 2006, une école de formation continue a été étudié en détail. Cette école aura, dans un premier temps, pour principale mission la gestion et l'organisation de nos trois futurs Executive MBA en management, management des technologies et tourisme;
- l'introduction de nos sept nouveaux masters « Bologne » a été couronnée de succès;
- la visite des experts de l'European Foundation for Management Development (EFMD) en vue d'obtenir l'accréditation EQUIS s'est bien déroulée et nous espérons une réponse positive de l'EFMD dans le courant du mois de février 2006;

- la continuité dans la stratégie de développement de nos trois domaines de compétences, c'est-à-dire la finance au sens large, l'économie de la santé ainsi que le management des technologies et l'entrepreneuriat, donne des résultats encourageants. Que ce soit la finance avec le Swiss Finance Institute (SFI), l'économie de la santé avec la Swiss School of Public Health (SSPH+) ou le management des technologies et l'entrepreneuriat avec l'EPFL, nous trouvons partout de forts potentiels de développement et d'importantes synergies.

Réallocations financières

Les réallocations financières ont été investies dans les ressources humaines de la faculté. Elles ont permis la création de deux postes de professeurs ordinaires en économétrie et macro-finance ainsi que la structuralisation de divers postes administratifs existants et financés jusqu'à l'année dernière par les rétrocessions des anciens programmes postgrades.

Accréditation EQUIS

Du 8 au 10 novembre dernier, trois experts de l'EFMD sont venus visiter HEC pour d'une part, vérifier les assertions contenues dans notre rapport d'auto-évaluation et, d'autre part, vérifier que nous avons bien les qualités requises pour recevoir l'accréditation conformément aux critères de l'EFMD.

Il ressort de cette visite que les experts ont découvert une véritable culture d'Ecole et une grande cohésion autour d'objectifs communs. Ils ont de plus été impressionnés tant par la qualité de l'enseignement et des enseignants que par l'enthousiasme des étudiants. La recherche faite à HEC a aussi été considérée comme point fort, se situant bien au-dessus de la moyenne des institutions déjà accréditées.

Les experts ont néanmoins noté que nous n'établissons pas suffisamment de liens formels avec le monde économique et qu'il devenait urgent de clarifier notre politique en matière de formation continue.

Bologne

Avec le lancement de ses sept nouveaux masters à la rentrée d'octobre, HEC a désormais terminé sa transition vers le nouveau système de Bologne. S'agissant des masters, cette transition a rencontré un succès qui se situe bien au-delà de nos espérances, notamment en ce qui concerne les étudiants étrangers dont la proportion est d'environ 50%. Le revers de la médaille est que le taux d'encadrement a fortement diminué à cause de cet afflux d'étudiants et que les contraintes financières, en particulier le fait de ne pas pouvoir demander une finance d'inscription comparable à celle de nos anciens programmes postgrades pour les étudiants étrangers, nous empêche pour l'instant de remédier à ce problème.

Plan de développement stratégique du Décanat

HEC a clairement l'intention de se profiler comme une des dix meilleures « business schools » d'Europe. Pour atteindre cet objectif, certes ambitieux mais réaliste, HEC a décidé, comme mentionné plus haut, de choisir trois domaines de compétence. Il ne serait évidemment pas réaliste d'exceller en tout, mais il est par contre possible d'être très bon dans les domaines qui font notre raison d'être tout en se concentrant et en développant un avantage compétitif sur quelques axes porteurs.

Ces axes sont les suivants: d'abord, le pôle financier au sens large, comprenant la finance pure, les sciences actuarielles et la comptabilité-contrôle-audit, puis l'économie et le management de la santé et enfin, la gestion des technologies. Ces trois domaines sont en adéquation avec les ressources dont nous disposons et correspondent à une demande forte du marché. De nos jours, la majorité des diplômés de HEC travaillent dans des banques, assurances et fiduciaires ou dans des services financiers ou comptables. Dans ce type d'entreprises, d'un point de vue plus technologique et outre les aspects financiers, la bonne gestion des systèmes d'information et de communication revêt une importance capitale. Quant au domaine de l'économie de la santé, il est devenu un des principaux soucis

des sociétés contemporaines. Les dépenses en santé constituent presque toujours le poste budgétaire le plus important des états modernes.

Swiss Finance Institute (SFI)

Créé en 2005 et opérationnel depuis le 1er janvier 2006, le Swiss Finance Institute prend la succession du Centre international FAME pour la gestion du patrimoine et de l'ingénierie financière dans lequel HEC était partie prenante depuis l'automne 1996. Comme FAME avant lui, le Swiss Finance Institute sera actif dans le soutien à la recherche, à l'enseignement doctoral - gérant en particulier le programme doctoral en finance commun aux universités de Lausanne, Genève, Neuchâtel et à l'Institut universitaire des Hautes Etudes Internationales ainsi que dans la formation continue. Sur ce dernier plan, le Swiss Finance Institute reprend non seulement les activités de FAME mais aussi celles de la Swiss Banking School active à Zürich depuis 1991. Le SFI est lié de manière forte à cinq universités partenaires dont l'Université de Lausanne et l'Université de Genève qui ensemble formeront le Swiss Finance Institute - Léman ainsi que l'Université de Zürich et l'ETHZ (SFI - ZH) et l'Université du Tessin (SFI - Lugano). Ces universités bénéficieront en particulier de co-financement de chaires professorales au niveau junior (professeur assistant avec pré-titularisation conditionnelle) ou senior (professeur ordinaire avec chaire du SFI) ainsi que de financement pour des professeurs visiteurs. HEC Lausanne peut attendre du Swiss Finance Institute un soutien substantiel dans son objectif de constituer un département de finance compétitif sur le plan international.

Economie de la santé

En 2005, l'Institut en économie et management de la santé (IEMS) a poursuivi ses efforts pour devenir un institut reconnu internationalement et un centre d'excellence pour la recherche et l'enseignement dans son domaine. L'IEMS est « leading house » du Réseau suisse d'économie de la santé et un partenaire-clé de la Swiss School of Public Health+ (SSPH+) fondée courant 2005 en collaboration avec les universités de Bâle, Berne, Genève, Zürich et de Suisse italienne; le directeur de l'IEMS est Vice-président du réseau.

6.6 Faculté des géosciences et de l'environnement

Le contexte

L'année 2005 est la deuxième année pour laquelle le rapport de la FGSE couvre une année civile complète. Cette année est marquée, comme la précédente et comme le seront sans aucun doute 2006 et 2007, par les importants chantiers que nécessitent la mise sous toit de l'ensemble des plans d'études de la nouvelle Faculté, le développement de ses deux nouveaux instituts et les nouveaux Masters.

Les projets

Les plans d'études

Les plans d'études nécessaires à la troisième année de vie académique de la FGSE ont été mis sur pied ou réadaptés.

Les plans d'études de la première année du Bachelor n'ont, hormis quelques retouches de détail, pas subi de modifications notables.

les plans d'études de la seconde partie du Bachelor se sont, pour ce qui concerne les deux années qui la constituent, développés en deux étapes depuis l'automne 2004. Ils incluent notamment les plans d'études de l'orientation « Sciences de l'environnement » qui est offerte aux étudiants à partir de la deuxième partie du Bachelor.

La mise en place des programmes de 3e année, disponibles en automne 2005, est désormais achevée pour les trois filières (Géographie, Géologie et Environnement) du Bachelor en géosciences de l'environnement.

Masters

Le **Master en géologie** et le **Master d'ingénieur géologue** ont été disponibles pour les étudiants dès l'automne 2004. Ces programmes permettent, entre autres, aux étudiants géologues actuellement en cours d'études et qui en ont fait le choix, de poursuivre leurs études graduées dans ces filières.

Le **Master en environnement** est ouvert quant à lui aux étudiants depuis septembre 2005.

Un autre Master est prévu dans l'offre d'enseignement de la FGSE, à partir de l'automne 2006: le **Master en géographie** (ouverture octobre 2006)

Les travaux de mise au point fine de ces programmes se poursuivront en 2006. L'avancement de ces travaux est en partie conditionné par l'entrée en fonction des professeurs (troisième poste) de l'IGAR et de l'IPTEH à partir du 1er septembre 2006.

Système de Bologne

L'ensemble des plans d'études proposés par la FGSE est intégré au système de Bologne, l'affinement des règles nécessaires se poursuit.

Evaluation des programmes d'études

Une première évaluation des nouveaux plans d'études de la FGSE, sous l'angle global de la perception des objectifs poursuivis et de la cohérence de l'offre en formation avec ces objectifs, avait été effectuée dans la seconde partie du semestre d'été 2004 avec l'appui de la Cellule de soutien à l'enseignement de l'UNIL. Cette opération s'est poursuivie en 2004 et 2005 de manière à prendre en compte l'ensemble du programme qui se met progressivement en place.

Postes professoraux

Six postes professoraux nouveaux étaient à pourvoir entre 2004 et en 2005 en vue de la mise sur pied dès l'automne 2004 de deux Instituts nouveaux

A l'Institut de géomatique et d'analyse du risque (IGAR):

- Un professeur ordinaire de géomatique est entré en fonction au 1.10.2004,
- Un professeur ordinaire d'analyse des risques naturels est proposé pour entrée en fonction en mars 2005.
- La procédure de nomination d'un troisième professeur en analyse du risque démarrera en 2006, avec probablement une entrée en fonction à fin 2006.

A l'Institut de politiques territoriales et de l'environnement humain (IPTEH), deux postes professoraux sur les trois finalement envisagés ont été occupés à partir de mars 2005:

- Un poste de professeur associé (75%) en écologie humaine au 1er mars 2005,
- Un poste de professeur associé (75%) en politiques du territoire et de l'environnement à 25% dès 1er mai 2005, puis 75% dès 1er septembre 2005,
- Un poste professoral en études sociales et environnementales

La procédure nécessaire à la pourvue de ce poste est engagée et l'entrée en fonctions est en principe attendue pour le 1er septembre 2006.

Trois postes professoraux à repourvoir entre 2006 et 2007

Les postes suivants ont été repourvus en 2005 après la procédure de nomination:

- Institut de géologie et de paléontologie (succession professeur H. Masson)
- Institut de géophysique (succession professeur D. Chapellier)
- Institut de géographie (succession professeur J. Winistörfer)

Les postes suivants seront à repourvoir en 2006-2007:

- Institut de minéralogie et de géochimie (succession professeur J. Hernandez)
- Institut de géophysique (succession professeur R. Olivier)
- Institut de géographie (succession professeur J.-B. Racine)

Les procédures concernant ces postes interviendront entre 2005 et en 2006:

- Institut de minéralogie et de géochimie (succession professeur J. Hernandez) ; la procédure est en cours
- Institut de géophysique (succession professeur R. Olivier) ; la procédure sera engagée dans le courant de 2006.
- Institut de géographie (succession professeur J.-B. Racine) ; la procédure sera engagée dans le courant de 2006.

Remarque: un poste de professeur assistant tenure track (succession J.-B. Racine) sera pourvu à l'IGUL dans le cadre de la Fondation de famille Sandoz.

Locaux

Les locaux que se partageront (dans un premier temps) l'IGAR et l'IPTEH à l'Amphipôle ont été occupés, après transformation, dès mars 2005. Des surfaces nécessaires au déploiement de ces deux instituts ont été partiellement débloquées dès l'automne 2005, mais d'autres solutions doivent encore être trouvées à l'Amphipôle, notamment du fait de l'arrivée de nouveaux enseignants et collaborateurs dans ces deux Instituts. Le Décanat conserve l'espoir de réunir à terme sous le même toit l'ensemble de ses unités et de ses collaborateurs.

Collaboration régionale

La collaboration régionale se poursuit tant dans le cadre formel de l'ELSTE, dont la convention vient d'être reconduite, que dans celui d'AZUR. Par ailleurs, la création de la FGSE a suscité un intérêt vif de la part de la Faculté des sciences de Fribourg de nouer des collaborations concrètes avec la FGSE. Le Doyen de la FGSE participe aux travaux de la Commission de structure destinée à la mise en place d'un Institut de l'environnement durable à l'Université de Genève.

Bilan et perspectives

La mise sous toit complète et la stabilisation du Bachelor dans chacune des trois filières d'études de la Faculté ainsi que la consolidation de Masters dans chacune de ces trois filières représente, dans le domaine de l'enseignement et des programmes d'études, la priorité principale de la FGSE ; l'effort soutenu en 2005 dans ce sens se poursuivra en 2006, période dans laquelle ces formations trouveront leur forme plus ou moins définitive.

En date du 10 février 2005, Le Doyen a organisé un séminaire destiné aux enseignants qui s'est tenu extra muros et a réuni 20 professeurs et autres membres du corps enseignant et du Décanat. Une initiative bien appréciée, participant à l'élaboration d'une culture facultaire propre pour cette nouvelle entité et qui sera rééditée.

Trois projets importants évoqués dans les rapports précédents ont été traités depuis 2004 en fonction de la disponibilité laissée par la réalisation des deux projets prioritaires. Il est à rappeler que la création de la nouvelle Faculté aussi bien que l'engagement précoce de celle-ci dans le processus Bologne ont très fortement mobilisé les énergies au sein de la

Faculté. Pour cette raison, aucun de ces projets n'a pu être traité avant 2005. C'est cependant chose faite désormais.

- Rédaction d'une nouvelle convention pour l'Ecole Lémanique en Sciences de la Terre
- Mise sur pied d'une Ecole doctorale
- Définition d'une politique en matière de nouvelles techniques de l'enseignement

Deux projets destinés à renforcer la visibilité de la FGSE ont progressé:

- Création d'une station de recherche de terrain dans les Préalpes vaudoises au Pont-de-Nant (au-dessus de Bex). Après concertation avec l'ensemble des partenaires la mise en place de ce projet s'est concrétisée en 2005 ; la convention ad hoc a été signée au tout début février 2006, et a d'emblée rencontré un écho très favorable dans la presse et auprès du public, étant particulièrement en phase avec la politique de développement par l'UNIL des liens avec la cité.
- Création d'un « Workshop » international et d'une publication y afférant. La première édition s'était tenue à Dorigny du 25 au 29.10.2004, et avait réuni 25 chercheurs et 5 conférenciers invités sur le thème « Autour de la Théorie constructale ». La publication est à paraître tout prochainement. L'édition 2005 du Workshop s'est déroulée sous l'égide de l'IGAR, « Data analysis and modelling in environmental sciences towards risk assessment and impact on society (communicating scientific knowledge to society in an appropriate way) » avec six intervenants étrangers et qui a réuni une trentaine de chercheurs et doctorants durant quatre jours à l'Université de Lausanne.

La visibilité de la FGSE a en outre bénéficié:

- de la Chaire UNICA de la Ville de Lausanne destinée à renforcer la participation de l'Université de Lausanne au réseau des Universités des capitales de l'Europe (UNICA) qui a été attribuée pour sa première édition à la FGSE.
- de la conférence organisée le 20 janvier 2005 sur les tsunamis « Mieux comprendre le tsunami du 26 décembre 2004 » (Professeurs Stampfli et Marillier, conférenciers ; autres intervenants : Professeurs Hernandez, Jaboyedoff et Jaubert) ; cette manifestation a attiré un large public de près de 300 personnes.
- du cycle de cinq Conférences à l'Aula du Palais de Rumine autour du thème « Rendre la Ville durable » du 27 janvier au 17 mars (article de presse).
- de l'International Workshop Radon Data, 4-5 mars 2005, organisé par l'IGAR et l'Office fédéral de la Santé publique, à Lausanne.
- de l'Exposition sur « Géothermie, la chaleur de la Terre » dans le hall du CP1 avec exposition itinérante « Exposition romande de géothermie » + cycle de conférences sur la Géothermie du 31 mai au 15 juin 2005 (3 conférences).
- de la progression des effectifs étudiants a également été valorisée lors de la conférence de presse de l'Université de Lausanne à la rentrée universitaire.
- de l'actualité, en particulier dans le domaine des risques naturels ou de l'aménagement du territoire, a donné à plusieurs reprises lieu à des interventions dans les médias (TV, radio, presse écrite) ; cela a permis de donner une très bonne visibilité à la Faculté et aux deux nouveaux Instituts de celle-ci en particulier (IGAR, IPTEH). La Faculté souhaite développer encore son réseau de contacts extérieurs pour valoriser le potentiel d'intérêt dans les milieux scientifiques et dans les médias.

6.7 Faculté de Biologie et Médecine

A fin 2005, la FBM réunissait, 236 professeurs : 73 (dont 27 professeurs ordinaires) en Section des sciences fondamentales et 163 (dont 64 professeurs ordinaires) en Section des sciences cliniques. Son corps enseignant comptait par ailleurs 208 MER (28 en Section des

sciences fondamentales dont 15 avec titre de Privat-docent et 180 en Section des sciences cliniques dont 110 avec titre de Privat-docent) et 79 autres détenteurs de titres (Privat-docents, Maîtres assistants et Chargés de cours) dont 31 en Section des sciences fondamentales et 48 en Section des sciences cliniques. A la rentrée 2005, 415 étudiants étaient inscrits en biologie (298 en filière Bachelors, 114 en filière Masters et 3 selon l'ancienne filière du diplôme), 1'098 en médecine. 349 doctorants en sciences de la vie et 275 en médecine effectuaient leur travail de thèse tant à l'UNIL, qu'au CHUV, à l'ISREC ou à l'Institut Ludwig.

Les synergies entre sciences fondamentales et sciences cliniques envisagées en octobre 2003, lors de la création de la Faculté, ont continué à se développer notamment dans les domaines :

- de l'enseignement par la mise en oeuvre du Master en biologie médicale au sein de l'Ecole de biologie et le renforcement de la filière MD-PhD pour les étudiants en médecine souhaitant s'orienter vers la recherche
- de la recherche avec notamment la mise en place de CardioMet, le Centre des maladies cardio-vasculaires et métaboliques commun à la FBM et au CHUV, et le soutien de six projets interdisciplinaires par la Commission de la recherche de la FBM (voir plus loin)
- du partage des ressources autour des plates-formes de recherche mises en place et coordonnées au niveau du Décanat par un comité ad hoc (COPLA, voir ci-dessous).

Quelques indicateurs

L'excellence de la recherche libre conduite au sein de la FBM a été attestée par le fait que l'UNIL a été, en 2004 (rapport paru au printemps 2005), l'institution suisse qui a reçu le plus de subsides de la Division III (biologie et médecine) du FNS pour ce type de projets (plus de 23 millions). A fin 2005, la FBM bénéficiait des talents de 15 professeurs boursiers du FNS qui ont choisi l'UNIL pour y bénéficier du soutien du FNS. Au total (FNS, CTI, UE, fondations, industrie, etc.), les fonds externes mobilisés par les quelque 300 équipes de recherche de la Faculté (dont 200 équipes conduisant de la recherche de laboratoire) se sont élevés à près de 60 millions en 2005 (20 millions pour la Section des sciences fondamentales et 40 millions pour la Section des sciences cliniques).

Durant l'année sous revue, deux chercheurs de la FBM se sont vu confier la coordination de nouveaux programmes européens : Jan Roelof van der Meer du Département de microbiologie coordonne FACEiT, un programme visant à développer de nouvelles méthodes de management des catastrophes naturelles, et Dominique Sanglard, de l'Institut de microbiologie, EURESFUN qui se propose d'étudier la résistance aux antifongiques chez des champignons pathogènes importants.

La chaire des soins palliatifs qu'il sera possible de créer grâce au soutien à long terme de la Fondation Leenaards (500'000.- par an durant 20 ans) a été pourvue en 2005 ; son bénéficiaire, le Prof. José Luis Peirera, est entré en fonction au 1er février 2006.

Un professorat de recherche en endocrinologie de la reproduction, conjoint aux Universités de Lausanne et de Genève, a été mise en place grâce à une dotation Serono de 1 million ; le poste ainsi créée est occupé par le Prof. François Pralong.

Des dizaines de communiqués de presse relayés par les médias ont annoncés des découvertes importantes qui ont fait l'objet de publications dans les revues scientifiques les plus prestigieuses.

Parmi les prix attribués aux membres de la FBM, mentionnons, le A.N. Richard Award attribué au Prof. Bernard Rossier de l'Institut de pharmacologie et toxicologie de l'UNIL, le Prix Leenaards 2005 pour la promotion de la recherche scientifique attribué au Dr Micah Murray de la Division de neuropsychologie du CHUV, le Prix Pfizer 2005 remis à Tiziana Borsello du Département de biologie cellulaire et morphologie de l'UNIL, Lorenz Hirt du Service de neurologie du CHUV et Christophe Bonny des Laboratoires de génétique du

CHUV, le Edward Osborne Wilson Award remis à Laurent Keller du Département d'écologie et d'évolution de l'UNIL, le Prix de la Ligue suisse contre la cancer attribué à Fabio Levi de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive du CHUV, le Serono Young Investigator Award remis à Pascal Schneider du Département de biochimie et le Prix de la fondation romande pour la recherche sur le diabète remis à Romano Regazzi du Département de biologie cellulaire et morphologie de l'UNIL.

Acquis, en cours, échecs

Au chapitre des **acquis** de l'année 2005 : un enseignement de la biologie entièrement adapté aux exigences de Bologne qui a conduit à la remise des 69 premiers Bachelors en biologie en date du 23 décembre 2005 ; les trois Masters mis sur pied (Biologie, évolution et conservation, Biologie médicale, Génomique et biologie expérimentale) ont attiré 60 inscriptions dont 13 provenant d'autres universités. Côté médecine, l'enseignement de première année a été dispensé dès l'automne 2004 selon le nouveau cursus profondément réformé (contrôle continu de l'acquisition des connaissances au terme de chacun des modules d'enseignement et introduction d'un module de sciences humaines notamment); à noter que le nouveau système de sélection des étudiants, de la première à la deuxième année (sélection par concours), n'a pas dû être utilisé en 2005 : tous les étudiants ayant réussi la première année ont pu être admis pour la suite de leur formation. A l'automne 2005 est entrée en vigueur le cursus réformé de deuxième année. 2005 a également été l'année du déménagement à Genève des enseignants-chercheurs en pharmacie et celle de la reconfiguration du BEP-Bâtiment de pharmacie, rebaptisé Génopode, pour accueillir les collaborateurs du CIG et au total neuf équipes de chercheurs ainsi que les plateformes technologiques de génomique (DAF), de protéomique (PAF), de bioinformatique (Vital-IT) et de diagnostic vétérinaire (PDV). Le CIG a été inaugurée en date du 27 octobre 2005 à l'occasion de la Cérémonie d'ouverture des cours de la FBM ; une occasion de marquer la nomination du Prof. Nouria Hernandez qui succède au Prof. Walter Wahli à la tête du CIG et d'entendre le Prof. Winship Herr prononcer sa leçon inaugurale. Et, dans le cadre des montants sollicités auprès du Gouvernement pour le développement de l'UNIL, 2005 aura vu l'attribution des ressources nécessaires pour les travaux de rénovation de l'Institut de Physiologie au Bugnon 7 (ainsi que ceux destinés à la construction de l'animalerie du CIG ... contesté par le référendum lancé contre cet objet).

Parmi les projets **en cours**, mentionnons la mise en place progressive de l'Ecole doctorale de la FBM, l'adoption d'un nouveau règlement pour les Doctorats en sciences de la vie et la constitution de deux Ecoles doctorales thématiques du type CUSO : cardio-vasculaire et métabolisme, écologie et évolution. A signaler également la reconduction de deux DESS en économie et politique du médicament et en économie et management de la santé (offre conjointe HEC-FBM), des cours postgrades en santé au travail (ce cours évoluera dès 2006 en un MAS) et en toxicologie (dernière édition en 2005-2006) ainsi que des deux Masters of Advanced Studies en administration et technologie du sport et en bioéthique. Dans le cadre de la mise en place du Centre d'imagerie biomédicale conjoint à l'EPFL et aux deux Hôpitaux universitaires de Lausanne et Genève (ambitieux projet SVS qui bénéficie d'un soutien financier à hauteur de 10 millions des Fondations Leenaards et Louis-Jeantet de médecine), signalons la livraison au CHUV en 2005 du scanner humain 3 Tesla qui est dès lors consacré à 50% à des activités de recherche. Toujours dans le cadre de SVS, mentionnons la poursuite des réflexions en cours pour faire de l'arc lémanique un pôle d'excellence mondiale dans le domaine du cancer. Côté FBM, suite au départ à la retraite du Prof. Ferdy Lejeune qui dirigeait le CePO-Centre pluridisciplinaire d'oncologie, une réflexion approfondie a été initiée pour réorganiser et mieux structurer les compétences fondamentales et cliniques existantes dans ce domaine au sein de la FBM ; c'est au Prof. Fred Bosman, nommé fin 2005 à la tête du CePO, qu'il appartiendra de les mettre en œuvre, courant 2006. Même effort dans le domaine de la génétique médicale qui, avec l'appui du Programme SVS et de la Fondation Giorgi Cavaglieri, se renforce tant à Lausanne (nominations de Carlo Rivolta comme Maître assistant, Roman Chrast professeur boursier FNS et Sven Bergmann, professeur TT Giorgi Cavaglieri) qu'à Genève (nomination de Evgeny Zdobnow, professeur TT Giorgi Cavaglieri).

Au chapitre des **échecs**, figure bien évidemment le résultat des votations du 27 novembre 2005 concernant la grande animalerie du CIG et les OGM qui souligne la nécessité pour la FBM et l'UNIL de mieux faire valoir, à l'avenir, le bien-fondé des développements qu'elle planifie. Sans devoir être taxés d'échec à ce stade, mentionnons les difficultés rencontrées dans la finalisation du dossier de création d'un Master en soins infirmiers, la constitution, fin 2005, d'un groupe de travail pour mieux coordonner les différents acteurs de l'éthique biomédicale entre l'UNIL et le CHUV ainsi que l'abandon, en 2005, faute de ressources pour le faire rayonner à l'échelon international, du DESS en ingénierie biomédicale.

Coordination

Les efforts de coordination Vaud-Genève se sont poursuivis en 2005 par des échanges réguliers entre les deux Décanats et des représentations croisées dans les commissions de structure et de nomination sur les deux sites (23 représentants lausannois désignés pour siéger dans des commissions genevoises). De ces efforts a notamment résulté la création du professorat soutenu par Serono évoqué plus haut. Suite à la mise en place en 2005 d'une coordination très efficace en matière de transplantation, les réflexions se sont poursuivies au sein l'Association Vaud-Genève par l'analyse systématique d'une dizaine de domaines d'activités à coordonner selon trois modèles différents. Rappelons les nominations coordonnées en génétique médicale rendues possibles par le soutien de la Fondation Giorgi Cavaglieri (Sven Bergmann à Lausanne et Evgeny Zdobnow à Genève).

Organisation

En termes administratifs, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université a nécessité plusieurs réformes organisationnelles et réglementaires qui ne verront leur plein aboutissement qu'en 2006. Mentionnons : la désignation des représentants de la FBM au Conseil de l'UNIL, la révision du Règlement de l'Ecole de biologie et de son Règlement d'études, les travaux de refonte du règlement de la FBM adopté par son Conseil de faculté en mars 2006. Les efforts conduits jusque-là pour rapprocher la FBM du CHUV ont débouché en date du 16 novembre 2005 sur l'adoption par le Conseil d'Etat du *Règlement sur la gestion de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'Université de Lausanne, le Hospices cantonaux et le Centre hospitalier universitaire vaudois*. Signalons enfin l'implantation au sein de la Section des Sciences fondamentales d'un algorithme de répartition des ressources entre les Départements, algorithme basé sur l'analyse d'indicateurs concernant tant l'enseignement que la recherche. En termes de locaux, évoquons enfin l'installation au Biophore des équipes administratives reconfigurées de l'Ecole de biologie et de l'Ecole doctorale.

Enseignement

En dehors de l'aboutissement des efforts engagés dans la réforme des plans d'études, tant en biologie qu'en médecine, comme évoqué plus haut, mentionnons la nomination du Professeur Alain Pécoud comme Vice-Doyen de l'enseignement pour succéder au Professeur Fred Bosman ainsi que la nomination du Dr Jean-Rodolphe Chiolero, pour succéder au Dr Claude Willa, en qualité de Président de la Commission locale des examens fédéraux de médecine. En termes de mobilité, 79 étudiants ont profité de l'offre Socrates-Erasmus pour venir à la FBM durant l'année académique 2004-2005 alors que 41 étudiants de cette Faculté en ont bénéficié pour partir à l'étranger (dans 33 des 50 universités partenaires) ; à l'échelon suisse (CH-Unimobil), 5 étudiants sont venus à la FBM et 4 l'ont quittée momentanément ; le Professeur Laurent Schild a succédé au Professeur Pavel Kucera comme responsable mobilité pour la FBM. Au chapitre de la Formation postgraduée, le Conseil de faculté a adopté les règlements du Certificat de formation continue en Méthodes d'intervention comportementale et cognitive, du Master of Advanced Studies in Sport Administration & Technology et du Master of Advanced Studies en Bioéthique. 201 participants ont enfin pris part au cours organisé par l'Association vaudoise pour les métiers de laboratoire mise en place avec le soutien de Mme le Professeur Susanna Cotecchia.

Recherche

Poursuivant son effort de mise à disposition de ressources technologiques partagées, la FBM a mis sur pied en 2005 un COPLA-Comité de plateformes auquel réfèrent dès lors l'ensemble des coordinateurs des treize structures (dont les animaleries) aujourd'hui disponibles (neuf sur le site du Bugnon et quatre à Dorigny). Toujours dans l'idée d'encourager les échanges, la Commission de la recherche de la FBM a octroyé en 2005 six subsides pour des projets de recherche interdisciplinaires (parmi 47 projets présentés). Elle a également octroyé des bourses de jeunes chercheurs aux Dr Ph. Conus en psychiatrie, A. Coste en microbiologie et D. Gloshtayan en néphrologie. Des soutiens du même type ont été attribués, pour un total de 150'000.- Frs par la Commission Pro-femmes de la FBM aux Dr Jocelyne Bloch (neurochirurgie), Annick Mühlethaler (biologie) et Anita Truttmann (pédiatrie et néonatalogie). La Commission d'éthique de la recherche de la FBM a quant à elle préavisé sur 203 protocoles d'études cliniques durant l'année académique 2004-2005. Les Dr Laetitia Mauti et M. A. Danthe Durham ont bénéficié de bourses 2005 de l'ASSM pour entreprendre une formation de MD-PhD. Un groupe de travail a été mis sur pied pour développer un soutien en méthodologie et statistique aux chercheurs de la FBM. Les Professeurs Alexander So et Jacques Diezi ont été désigné comme Délégué à l'intégrité scientifique et Ombudsman du Décanat conformément aux Directives édictées à ce sujet par l'ASSM. En date du 2 juin 2005, la manifestation « Label FBM, construire l'avenir » a fait salle comble à l'Auditoire Erna Hamburger : étudiants, enseignants, chercheurs et collaborateurs de la FBM applaudissaient les orateurs locaux qui présentaient leurs thématiques de recherche ainsi que deux invités prestigieux : Susan Putanen de Toronto qui a parlé de l'épidémie de SARS et Richard Dawkins, titulaire de la chaire Simonyi de Public Understanding of Science à Oxford.

Relève

Durant l'année académique 2004-2005, la Commission de la relève de la FBM a tenu 13 séances pour étudier 65 dossiers de candidatures et auditionner 42 candidats. Elle a proposé au Conseil de Faculté – qui l'a suivie sur toutes ses recommandations - d'attribuer au total 49 titres (2 chargés de cours, 3 ME, 15 MER, 12 PD, 13 PD&MER, 1 professeur assistant, 2 professeurs titulaires et 1 professeur invité). Elle a préavisé positivement pour 13 promotions à un titre professoral (6 pour professeur associé, 2 pour professeur associé ad personam et 5 pour professeur ordinaire) ; sur cette base, le Décanat a mis en route les commissions correspondantes. L'Unité de la relève a enfin organisé les 27 leçons d'habilitation qu'ont présentés les candidats à un titre de Privat-Docent dans le cadre des six séances extraordinaires du Conseil de Faculté organisées dans ce but. Au terme de l'année 2005, les travaux des commissions de structure et de nomination constituées avaient permis au Conseil de la FBM de régler des successions en radiophysique appliquée (François Bochud, professeur associé), médecine (Gérard Waeber, professeur ordinaire), neuro-pédiatrie (Eliane Roulet, professeur associé) ou d'en préparer d'autres en biochimie, physiologie, maladies infectieuses, chirurgie viscérale, gastro-entérologie, pneumologie, urologie, ophtalmologie et psychiatrie adulte. Les travaux d'autres commissions ont permis de pourvoir un poste professoral conjoint FBM-SSP en études sociales de la médecine et des sciences (Francesco Panese, professeur associé), d'assurer le développement de la recherche au Service de radiodiagnostic et radiologie interventionnelle (Reto Meuli, professeur ordinaire) ou encore de planifier la création d'une chaire en alcoologie. La nomination des Dr Bertrand Jaques, Vincent Bettschart, Darius Moradpour et Eric Buchser au titre de professeur titulaire a permis à la FBM de reconnaître l'apport de ceux-ci à la Faculté dans les domaines cliniques. Au 31 août 2005, la Faculté prenait congé des Professeurs J. Diezi, M.P. Glauser, Th. Krompecher, Jean-François Valley, François Widmer qui avaient fait valoir leurs droits à la retraite. Dans le courant de l'année, elle a pris note des décisions des Prof. Andrea Superti-Furga, François Borgeat, Jean-Guy Villemure et Philippe Leuenberger de cesser leur activité à Lausanne pour relever de nouveaux défis.

Relations avec la cité et l'économie

Les activités de soins prodiguées en 2005 par les membres de la Section clinique de la FBM sont décrites dans le rapport annuel 2005 des Hospices-CHUV. De par leur engagement à la tête de sociétés de spécialistes, dans diverses associations, au sein de groupes de travail et de comité éditoriaux à l'échelon local, national et international, les membres de la FBM ont largement contribué au rayonnement de la FBM dans les milieux scientifiques et professionnels. Pour ce qui a relevé du Décanat de la FBM, mentionnons l'implication de plusieurs de ses collaborateurs dans l'édition 2005 du Festival Sciences et Cité, l'organisation des leçons inaugurales des Professeur Andrea Volterra, couplée à l'inauguration de la plateforme d'imagerie cellulaire (CIF), Winship Herr à l'occasion de l'inauguration du CIG et Jean-Daniel Tissot à l'occasion des cinq ans de création de l'Unité de médecine transfusionnelle ainsi que les manifestations ayant permis de célébrer les récipiendaires des diplômes fédéraux de médecine, des grades et des Bachelors de biologie ainsi que des prix de la FBM. Sous cette dernière rubrique, signalons la remise en 2005 de deux nouveaux prix (Prix Olivier Grin et Prix de l'Association vaudoise des femmes diplômées des Universités) ainsi que l'adoption, en 2005, des Règlements du fonds Emma Bisinger (qui financera à l'avenir une bourse pour un étudiant en médecine) et de la Fondation Ernest Dubois (qui attribuera un montant de 10'000.- /an pour un travail concernant la faune et la flore).

En 2005, la traditionnelle Journée de la recherche du CHUV a été consacrée au thème de l'Immunité, inflammation, infection ; plus de 250 posters de recherche ont été présentés dans ce cadre. Le CME-Centre de microscopie électronique de l'UNIL a fêté ses 50 ans d'existence ; c'est dans ce centre, qui assume une double fonction de recherche et de services, qu'a été mise au point de la technique CEMOVIS adoptée depuis lors comme standard à l'échelon européen. La bibliothèque de biologie a elle fêter ses 10 ans et organisé à cette occasion une conférence sur Open Access. Pour l'AEML, l'Association des étudiants en médecine de Lausanne, 2005 fut l'occasion de fêter 25 ans d'une activité débordante.

Pour les questions concernant le transfert de technologie, le lecteur est renvoyé au paragraphe correspondant du présent rapport. Soulignons simplement ici que la FBM est, au sein de l'UNIL, l'un des principaux partenaires du PACTT qui collaborera dès 2006 au Consortium Alliance chargé de promouvoir les compétences de l'ensemble des institutions académiques de Suisse romande auprès du monde économique, notamment dans les domaines des sciences de la vie.

7. Gestion financière

7.1 Budget 2005

Rappel. En vertu de la nouvelle loi sur l'Université, l'Université de Lausanne dispose dès 2005 d'une enveloppe budgétaire globale. Celle-ci comprend désormais, par rapport au budget 2004 :

- les investissements qui étaient précédemment gérés sous forme de crédits d'investissements ;
- les produits « ordinaires » ;
- la subvention de la Confédération en vertu de la Loi sur l'aide aux universités (LAU) ;
- les produits résultant de l'accord intercantonal sur le financement des universités (AIU) ;

N'est pas inclus dans l'enveloppe le budget relatif à la mise à disposition de l'infrastructure immobilière (construction et entretien lourd de bâtiments).

La volonté du Conseil d'Etat d'assainir les finances cantonales entraîne une forte pression sur les budgets de l'ensemble de l'Administration cantonale. Le Conseil d'Etat a maintenu les priorités affichées dans son programme de législature, mais il n'accorde pas pour l'instant les moyens supplémentaires qu'il avait annoncés, sous réserve d'une amélioration de la situation des finances cantonales. Pour l'Université, cela implique que les 10 millions de francs supplémentaires sur quatre ans indiqués dans le programme de législature ne sont pas libérés. Néanmoins, le budget 2005 est maintenu au même niveau que le budget 2004.

Un règlement d'application des dispositions financières de la loi du 6 juillet 2004 a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 6 avril 2005 avec entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

7.2 Budget 2006 et perspectives budgétaires

L'enveloppe budgétaire 2006 s'établit comme suit :

Budget / Rubrique	Francs	Notes
Total des charges	270'677'286	1)
Produits 2006	8'900'000	2)
Subvention LAU 2006	53'000'000	3)
Subvention AIU 2006	40'460'000	4)
Subvention cantonale 2006	158'893'900	5)
Total des produits	261'253'900	
Excédent de charges	9'423'386	6)

1) Budget construit sur la base du budget 2005, lui-même construit sur la base du budget 2004 des charges auquel a été ajouté un budget d'investissements annuels d'environ 11 millions de francs.

2) Correspond au budget 2005 des produits de l'Université (Fr. 8'900'000.-), hors subventions liées à l'Accord intercantonal sur les Universités (AIU) et la Loi sur l'aide aux Universités (LAU).

3) Correspond à l'estimation de la subvention fédérale selon la Loi sur l'aide aux Universités.

4) Correspond à l'estimation de la participation des cantons non universitaires pour leurs étudiants dans notre Université selon l'Accord intercantonal sur les Universités.

5) Correspond à la subvention de l'Etat de Vaud pour son Université ou « Enveloppe 2006 ».

6) *Le budget présente un excédent de charges financé par le Fonds de réserve et d'innovation.*

Au regard de la conjoncture actuelle et des finances du canton, l'UNIL constate avec reconnaissance que son budget relativement constant atteste que sa mission reste un objectif prioritaire de l'Etat de Vaud.

Il n'en demeure pas moins que, comme cela a été annoncé en 2004, l'enveloppe actuellement octroyée ne suffit pas à couvrir les engagements complémentaires et structurels induits par :

- l'application de la nouvelle LUL ;
- l'augmentation des effectifs d'étudiants ;
- le processus lié à la déclaration de Bologne ;
- la collaboration dans le cadre du programme SVS ;
- les engagements pris par l'Université dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie.

Ces engagements pourront cependant être financés conjonctuellement par le Fonds de réserve et d'innovation, lequel est alimenté par les reports de l'Université. Ainsi, c'est une dissolution du fonds de réserve et d'innovation de Fr. 9'423'386.- qui est budgétée pour 2006.

A l'heure actuelle, les augmentations de budget des facultés liées à Bologne (2.0 mios), à l'amélioration du taux d'encadrement (0.75 mio) ainsi qu'au renforcement des axes stratégiques de l'UNIL (2.3 mios) ont pu être financées grâce à l'apport de 11 mios prévus initialement pour les investissements ; cette situation ne saurait durer sans risquer de voir, à terme, l'appareillage scientifique se déprécier.

7.3 Exploitation du budget 2005

Depuis le 1er janvier 2005, l'Université de Lausanne est au bénéfice d'un nouveau régime financier. Elle peut cumuler au titre de reports sur l'exercice suivant jusqu'à 5% de son budget ordinaire. Au-delà, les inexploités sont versés au fonds de réserve et d'innovation.

Voici le résumé du compte d'exploitation de l'Université :

Compte d'exploitation	Budget 2005 1)	Comptes 2005 2)	Soldes budgétaires au 31 décembre 2005
	Fr.	Fr.	Fr.
CHARGES			
Personnel	177'079'416.32	167'063'934.09	10'015'482.23
Biens, services, marchandises	59'235'427.24	66'353'087.69	- 7'117'660.45
Amortissements et pertes sur actifs	117'903.81	131'283.54	- 13'379.73
Aides, subsides et subventions	32'565'653.88	37'985'181.51	- 5'419'527.63
Attributions à des fonds et provisions	4'063'500	4'063'500	0
Imputations internes	2'818.75	0	2'818.75
Total Charges	273'064'720	275'596'986.83	- 2'532'266.83
PRODUITS			
Revenus des biens	950'000	1'262'534.28	+ 312'534.28
Contributions	7'257'600	8'635'235.51	+ 1'377'635.51
Subvention EV à UNIL	158'493'700	158'493'700	0
Dédommagements de collectivités publiques	93'885'000	93'614'170.70	- 270'829.30
Dissolution de provisions	0	200'000	- 200'000
Total Produits	260'586'300	262'205'640.49	+ 1'619'340.49
Solde / Excédents de charges 3)	- 12' 478' 420	- 13'391'346.34	- 912'926.34
Total net (après couverture du déficit par le FRI)		0	

1). Le budget 2005 correspond au budget initial + transferts + reports au 1er janvier 2005 (à l'exclusion du fonds de réserve et d'innovation).

2). Les comptes correspondent aux dépenses réalisées tant sur le budget ordinaire que sur les reports.

3). Le déficit a été financé par le fonds de reports (Fr. 12'478'420.-) et le fonds de réserve et d'innovation (Fr. 912'926.34). Il est rappelé que les soldes budgétaires à fin 2004 ont fait l'objet d'une coupure de l'ordre de 13 mios, diminuant l'attribution initial au 1er janvier 2005 au fonds de reports et au fonds de réserve et d'innovation.

8. Chiffres et tableaux

8.1 Grades décernés

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Certificats	38	37	26	22	13
dont femmes	31	29	19	17	12
proportion femmes %	81.6%	78.4%	73.1%	77.3%	92.3%
Bachelors					182
dont femmes					78
proportion femmes %					42.9%
Total Lic./ Dipl. / Masters	1'058	1'069	1'148	1'050	1'090
dont femmes	534	562	592	580	602
proportion femmes %	50.5%	52.6%	51.6%	55.2%	55.2%
Total dipl. postgrades	244	236	313	286	290
dont femmes	119	98	162	154	163
proportion femmes %	48.8%	41.5%	51.8%	53.8%	56.2%
Doctorats	236	232	209	174	179
dont femmes	83	103	97	79	76
proportion femmes %	35.2%	44.4%	46.4%	45.4%	42.5%
Total grades	1'576	1'574	1'696	1'532	1'754
dont femmes	767	792	870	830	931
proportion femmes %	48.7%	50.3%	51.3%	54.2%	53.1%

Grades décernés par année civile en valeurs absolues.

Grades décernés: détails

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Certificats	38	37	26	22	13
dont femmes	31	29	19	17	12
proportion femmes %	81.6%	78.4%	73.1%	77.3%	92.3%
Dipl. spéciaux (EFM)	35	45	61	46	45
dont femmes	32	37	52	37	41
proportion femmes %	91.4%	82.2%	85.2%	80.4%	91.1%
Brevets féd. maître de sport	4	10	15	2	
dont femmes	1	1	7	1	
proportion femmes %	25.0%	10.0%	46.7%	50.0%	
Bachelors					182
dont femmes					78
proportion femmes %					42.9%
Licences /Diplômes	867	854	932	855	934
dont femmes	422	430	458	455	497
proportion femmes %	48.7%	50.4%	49.1%	53.2%	53.2%
Dipl. féd. médecin	118	127	108	119	98
dont femmes	51	67	52	62	58
proportion femmes %	43.2%	52.8%	48.1%	52.1%	59.2%
Dipl. féd. pharmacien	34	33	32	28	
dont femmes	28	27	23	25	
proportion femmes %	82.4%	81.8%	71.9%	89.3%	
Masters					13
dont femmes					6
proportion femmes %					46.2%
Diplômes postgrades	244	236	313	286	290
dont femmes	119	98	162	154	163
proportion femmes %	48.8%	41.5%	51.8%	53.8%	56.2%
Doctorats	236	232	209	174	179
dont femmes	83	103	97	79	76
proportion femmes %	35.2%	44.4%	46.4%	45.4%	42.5%

Grades décernés par année civile en valeurs absolues.

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Certificats	100.0	97.4	68.4	57.9	34.2
dont femmes	100.0	93.5	61.3	54.8	38.7
proportion femmes %	100.0	96.1	89.6	94.7	113.2
Total diplômes spéciaux	100.0	128.6	174.3	131.4	128.6
dont femmes	100.0	115.6	162.5	115.6	128.1
proportion femmes %	100.0	128.6	174.3	131.4	128.6
Total Lic./ Dipl.	100.0	101.0	108.5	99.2	103.0
dont femmes	100.0	105.2	110.9	108.6	112.7
proportion femmes %	100.0	104.2	102.2	109.4	109.4
Total dipl. postgrades	100.0	96.7	128.3	117.2	118.9
dont femmes	100.0	82.4	136.1	129.4	137.0
proportion femmes %	100.0	85.1	106.1	110.4	115.2
Doctorats	100.0	98.3	88.6	73.7	75.8
dont femmes	100.0	124.1	116.9	95.2	91.6
proportion femmes %	100.0	126.2	132.0	129.1	120.7
Total grades	100.0	99.9	107.6	97.2	111.3
dont femmes	100.0	103.3	113.4	108.2	121.4
proportion femmes %	100.0	103.4	105.4	111.3	109.1

Grades décernés par année en valeurs relatives (2001 = 100).

La baisse du nombre de doctorats est principalement due à la disparition progressive du doctorat en médecine.

Grades décernés: détails

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Certificats	100.0	97.4	68.4	57.9	34.2
dont femmes	100.0	93.5	61.3	54.8	38.7
proportion femmes %	100.0	96.1	89.6	94.7	113.2
Dipl. spéciaux (EFM)	100.0	128.6	174.3	131.4	128.6
dont femmes	100.0	115.6	162.5	115.6	128.1
proportion femmes %	100.0	89.9	93.2	88.0	99.7
Brevets féd. maître de sport	100.0	250.0	375.0	50.0	0.0
dont femmes	100.0	100.0	700.0	100.0	0.0
proportion femmes %	100.0	40.0	186.7	200.0	0.0
Licences /Diplômes	100.0	98.5	107.5	98.6	107.7
dont femmes	100.0	101.9	108.5	107.8	117.8
proportion femmes %	100.0	103.4	101.0	109.3	109.3
Dipl. féd. médecin	100.0	107.6	91.5	100.8	83.1
dont femmes	100.0	131.4	102.0	121.6	113.7
proportion femmes %	100.0	122.1	111.4	120.5	136.9
Dipl. féd. pharmacien	100.0	97.1	94.1	82.4	0.0
dont femmes	100.0	96.4	82.1	89.3	0.0
proportion femmes %	100.0	99.4	87.3	108.4	0.0
Diplômes postgrades	100.0	96.7	128.3	117.2	118.9
dont femmes	100.0	82.4	136.1	129.4	137.0
proportion femmes %	100.0	85.1	106.1	110.4	115.2
Doctorats	100.0	98.3	88.6	73.7	75.8
dont femmes	100.0	124.1	116.9	95.2	91.6
proportion femmes %	100.0	126.2	132.0	129.1	120.7

Grades décernés par année en valeurs relatives (2001 = 100).

La baisse du nombre de doctorats est principalement due à la disparition progressive du doctorat en médecine.

8.2 Effectif des étudiants

8.2.1 Effectifs des étudiants

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
1er et 2ème cycle	7'675	7'858	7'922	8'066	8'383
dont femmes	4'162	4'366	4'430	4'539	4'707
proportion femmes %	54.2%	55.6%	55.9%	56.3%	56.1%
Etudes postgrades	677	817	883	692	518
dont femmes	317	417	449	415	350
proportion femmes %	46.8%	51.0%	50.8%	60.0%	67.6%
Doctorants	1'484	1'461	1'385	1'448	1'566
dont femmes	675	644	626	652	718
proportion femmes %	45.5%	44.1%	45.2%	45.0%	45.8%
Total étudiants	9'836	10'136	10'190	10'206	10'467
dont femmes	5'154	5'427	5'505	5'606	5'775
proportion femmes %	52.4%	53.5%	54.0%	54.9%	55.2%

Effectif des étudiants inscrits au semestre d'hiver en valeurs absolues.

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
1er et 2ème cycle	100.0	102.4	103.2	105.1	109.2
dont femmes	100.0	104.9	106.4	109.1	113.1
proportion femmes	100.0	102.5	103.1	103.8	103.5
Etudes postgrades	100.0	120.7	130.4	102.2	76.5
dont femmes	100.0	131.5	141.6	130.9	110.4
proportion femmes	100.0	109.0	108.6	128.1	144.3
Doctorants	100.0	98.5	93.3	97.6	105.5
dont femmes	100.0	95.4	92.7	96.6	106.4
proportion femmes	100.0	96.9	99.4	99.0	100.8
Total étudiants	100.0	103.1	103.6	103.8	106.4
dont femmes	100.0	105.3	106.8	108.8	112.0
proportion femmes	100.0	102.2	103.1	104.8	105.3

Effectif des étudiants inscrits au semestre d'hiver en valeurs relatives (2001 = 100).

Remarque: le transfert à l'EPFL de la Section de Chimie en automne 2001 a entraîné le transfert de 129 étudiants dont 67 doctorants. Celui des Sections de Mathématiques et de Physique en automne 2003 a transféré 146 étudiants, dont 53 doctorants.

La concentration de la section de pharmacie à l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne a entraîné le transfert à Genève de 101 étudiants, dont 14 doctorants.

8.2.2 Provenance des étudiants

Provenance	2001	2002	2003	2004	2005
Vaud	4'807	4'956	4'972	5'004	5'277
Valais	919	942	926	943	867
Genève	327	339	320	318	340
Neuchâtel	377	408	405	432	434
Fribourg	334	342	348	353	353
Jura	179	191	200	183	174
Tessin	609	579	594	618	652
Berne	338	333	317	312	284
Suisse alémanique	446	452	443	418	404
Com. européenne	650	675	754	732	888
Autres pays europ.	312	324	321	306	194
Afrique	161	192	210	213	241
Amérique	215	221	215	220	214
Asie	156	177	160	151	142
Océanie	6	5	5	3	3
Vaud	4'807	4'956	4'972	5'004	5'277
Autres cantons	3'529	3'586	3'553	3'577	3'508
Etranger	1'500	1'594	1'665	1'625	1'682
Total	9'836	10'136	10'190	10'206	10'467

Provenance des étudiants selon leur domicile au moment de l'obtention de la maturité en valeurs absolues.

Provenance	2001	2002	2003	2004	2005
Vaud	100.0	103.1	103.4	104.1	109.8
Autres cantons	100.0	101.6	100.7	101.4	99.4
Etranger	100.0	106.3	111.0	108.3	112.1
Total	100.0	103.1	103.6	103.8	106.4

Provenance des étudiants selon leur domicile au moment de l'obtention de la maturité en valeurs relatives (2001 = 100).

Provenance	2001	2002	2003	2004	2005
Vaud	48.9%	48.9%	48.8%	49.0%	50.4%
Autres cantons	35.9%	35.4%	34.9%	35.0%	33.5%
Etranger	15.3%	15.7%	16.3%	15.9%	16.1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Provenance des étudiants selon leur domicile au moment de l'obtention de la maturité en proportion du total.

8.2.3 Réforme des cursus

	Femmes	Hommes	Vaud	Autres cantons	Etranger	Total
Licences/Diplômes	2'356	1'556	2'123	1'371	418	3'912
Bachelors	2'130	1'878	2'233	1'395	380	4'008
Masters	221	242	153	136	174	463
Total prégraduées	4'707	3'676	4'509	2'902	972	8'383
Postgrades	343	153	161	177	158	496
Masters of advanced studies*	7	15	2	4	16	22
Total études postgrades	350	168	163	181	174	518
Doctorants	718	848	605	425	536	1'566
Total UNIL	5'775	4'692	5'277	3'508	1'682	10'467

Effectif des étudiants au semestre d'hiver 2005-2006, selon le sexe et la provenance

*Etudes de formation approfondie, destinées à des personnes ayant déjà une expérience professionnelle, sous l'égide du Centre de formation continue

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes
Faculté de théologie	41	57	98	41.8%
Prégradués	26	35	61	42.6%
Postgrades	8	9	17	47.1%
Doctorants	7	13	20	35.0%
Faculté de droit	781	567	1'348	57.9%
Prégradués	621	410	1'031	60.2%
Postgrades	71	37	108	65.7%
Doctorat	89	120	209	42.6%
Faculté des lettres	1'418	821	2'239	63.3%
Prégradués	1'274	659	1'933	65.9%
Postgrades	5	1	6	83.3%
Doctorants	139	161	300	46.3%
Faculté des SSP	1'686	994	2'680	62.9%
Prégradués	1'378	868	2'246	61.4%
Postgrades	214	46	260	82.3%
Doctorants	94	80	174	54.0%
Ecole des HEC	510	1'014	1'524	33.5%
Prégradués	435	849	1'284	33.9%
Postgrades	30	55	85	35.3%
Doctorants	45	110	155	29.0%
FBM	1'188	954	2'142	55.5%
Prégradués	865	632	1'497	57.8%
Postgrades	5	3	8	62.5%
Doctorants	318	319	637	49.9%
GSE	151	285	436	34.6%
Prégradués	108	223	331	32.6%
Postgrades	17	17	34	50.0%
Doctorants	26	45	71	36.6%
Total UNIL	5'775	4'692	10'467	55.2%
Prégradués	4'707	3'676	8'383	56.1%
Postgrades	350	168	518	67.6%
Doctorants	718	848	1'566	45.8%

Effectif des étudiants au semestre d'hiver 2005-2006 par sexe et par Faculté.

8.3 Effectif du personnel en équivalents plein temps

8.3.1 Personnel financé par la contribution cantonale UNIL (sans la médecine clinique)

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Professeurs*	197.8	209.6	206.7	206.7	221.6
dont femmes	25.6	26.4	27.6	28.3	33.5
proportion femmes %	12.9%	12.6%	13.3%	13.7%	15.1%
Autres enseignants	146.0	180.4	191.3	209.3	216.7
dont femmes	48.0	55.6	60.9	68.8	78.4
proportion femmes %	32.9%	30.8%	31.8%	32.9%	36.2%
Assistants	475.2	540.4	542.5	539.9	640.6
dont femmes	179.0	218.3	232.9	238.4	298.8
proportion femmes %	37.7%	37.7%	42.9%	44.1%	46.6%
Pers. admin. et techn.	380.9	407.9	411.2	406.3	446.5
dont femmes	199.0	219.3	219.8	220.9	250.1
proportion femmes %	52.2%	53.8%	53.4%	54.4%	56.0%
Apprentis, stagiaires	30.0	36.0	38.0	36.6	32.5
dont femmes	16.0	19.0	22.0	19.6	17.0
proportion femmes %	53.3%	52.8%	57.9%	53.6%	52.3%
Total personnel	1'229.9	1'374.3	1'389.7	1'398.8	1'557.8
dont femmes	467.6	538.6	563.2	576.1	677.7
proportion femmes %	38.0%	39.2%	40.5%	41.2%	43.5%

Effectif du personnel en fin d'année en EPT, en valeurs absolues.

*Professeurs ordinaires, extraordinaires et associés exclusivement.

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Professeurs*	100.0	106.0	104.5	104.5	112.0
dont femmes	100.0	103.2	107.7	110.6	130.6
proportion femmes	100.0	97.4	103.0	105.9	116.6
Autres enseignants	100.0	123.5	131.0	143.4	148.4
dont femmes	100.0	115.9	126.9	143.4	163.3
proportion femmes	100.0	93.8	96.9	100.0	110.0
Assistants	100.0	113.7	114.2	113.6	134.8
dont femmes	100.0	122.0	130.1	133.2	166.9
proportion femmes	100.0	100.0	114.0	117.2	123.8
Pers. admin. et techn.	100.0	107.1	107.9	106.7	117.2
dont femmes	100.0	110.2	110.4	111.0	125.7
proportion femmes	100.0	102.9	102.3	104.1	107.2
Apprentis	100.0	120.0	126.7	122.0	108.3
dont femmes	100.0	118.8	137.5	122.5	106.3
proportion femmes	100.0	99.0	108.6	100.4	98.1
Total personnel	100.0	111.7	113.0	113.7	126.7
dont femmes	100.0	115.2	120.4	123.2	144.9
proportion femmes	100.0	103.1	106.6	108.3	114.4

Effectif du personnel en fin d'année en EPT, en valeurs relatives (2001 = 100).

*Professeurs ordinaires, extraordinaires et associés exclusivement.

	Chimie 2000	Mathématiques/ Physique 2002	Pharmacie 2003
Professeurs*	7.7	13.5	3.2
Autres enseignants	10.3	12.3	4.4
Assistants	36.3	53.7	27.7
PAT	21.2	28.4	10.0
Apprentis	13.0	2.0	1.0
Total	88.5	109.9	46.2
dont femmes	27.3	15.2	24.8

Effectif des sections de la Faculté des sciences transférées à l'EPFL et à l'UNIGE en 2001, 2003 et 2004.

*Professeurs ordinaires, extraordinaires et associés exclusivement.

8.3.2 Personnel toutes sources de financement confondues (avec la médecine clinique)

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Professeurs sans cliniques*	201.8	212.3	209.4	210.1	225.6
dont femmes	26.3	26.8	27.8	28.9	34.2
proportion femmes %	13.0%	12.6%	13.3%	13.7%	15.1%
Professeurs médecine clin.*	90.1	97.3	105.1	111.2	110.5
dont femmes	3.0	3.0	4.0	5.9	7.0
proportion femmes %	3.3%	3.1%	3.8%	5.3%	6.3%
Autres enseignants	193.6	218.3	222.3	234.7	241.1
dont femmes	66.6	70.8	74.8	77.5	88.0
proportion femmes %	34.4%	32.5%	33.7%	33.0%	36.5%
Autres enseignants cliniques*	123.78	138.76	152.9	161.2	187.3
dont femmes	23.5	28.35	32.7	32.8	40.7
proportion femmes %	19.0%	20.4%	21.4%	20.3%	21.7%
Assistants	698.6	768.7	728.9	708.0	838.7
dont femmes	265.3	319.1	318.8	316.2	395.8
proportion femmes %	38.0%	41.5%	43.7%	44.7%	47.2%
Pers. admin. et techn.	476.3	511.3	505.0	503.9	548.1
dont femmes	268.3	292.1	289.1	289.7	323.7
proportion femmes %	56.3%	57.1%	57.3%	57.5%	59.0%
Apprentis et stagiaires	31.0	36.0	38.0	38.8	33.1
dont femmes	17.0	19.0	22.0	20.8	17.6
proportion femmes %	54.8%	52.8%	57.9%	53.6%	53.2%
Total personnel sans cliniques	1'601.3	1'746.6	1'703.6	1'695.5	1'886.5
dont femmes	643.6	727.9	732.6	733.1	859.2
proportion femmes %	40.2%	41.7%	43.0%	43.2%	45.5%
Total personnel avec cliniques	1'815.2	1'982.6	1'961.5	1'967.9	2'184.2
dont femmes	670.1	759.2	769.3	771.7	906.9
proportion femmes %	36.9%	38.3%	39.2%	39.2%	41.5%

Effectif du personnel en équivalents plein temps, en valeurs absolues.

*Pour la médecine clinique, seul l'effectif des enseignants est disponible.

Statistique / Indicateur	2001	2002	2003	2004	2005
Professeurs	100.0	105.2	103.7	104.1	111.8
dont femmes	100.0	102.0	105.8	109.9	129.9
proportion femmes	100.0	97.0	102.0	105.5	116.2
Professeurs médecine clin.	100.0	107.9	116.6	123.4	122.6
dont femmes	100.0	100.0	133.3	196.7	233.3
proportion femmes %	100.0	92.6	114.4	159.3	190.3
Autres enseignants	100.0	112.8	114.9	121.3	124.5
dont femmes	100.0	106.3	112.3	116.2	132.1
proportion femmes	100.0	94.3	97.8	95.8	106.1
Autres enseignants cliniques	100.0	112.1	123.5	130.2	151.3
dont femmes	100.0	120.6	139.1	139.5	173.3
proportion femmes %	100.0	107.6	112.7	107.1	114.6
Assistants	100.0	110.0	104.3	101.3	120.0
dont femmes	100.0	120.3	120.1	119.2	149.2
proportion femmes	100.0	109.3	115.1	117.6	124.2
Pers. admin. et techn.	100.0	107.4	106.0	105.8	115.1
dont femmes	100.0	108.9	107.8	108.0	120.6
proportion femmes	100.0	101.4	101.6	102.1	104.8
Apprentis	100.0	116.1	122.6	125.2	106.8
dont femmes	100.0	111.8	129.4	122.4	103.5
proportion femmes	100.0	96.2	105.6	97.8	97.0
Total personnel sans cliniques	100.0	109.1	106.4	105.9	117.8
dont femmes	100.0	113.1	113.8	113.9	133.5
proportion femmes	100.0	103.7	107.0	107.6	113.3
Total personnel avec cliniques	100.0	109.2	108.1	108.4	120.3
dont femmes	100.0	113.3	114.8	115.2	135.3
proportion femmes	100.0	103.7	106.2	106.2	112.5

Effectif du personnel en équivalents plein temps, en valeurs relatives (2001 = 100).

*Pour la médecine clinique, seul l'effectif des enseignants est disponible.

	Chimie 2000	Mathématiques/ Physique 2002	Pharmacie 2003
Professeurs	7.7	14.9	3.2
Autres enseignants	11.3	15.8	4.4
Assistants	82.7	88.8	31.7
PAT	24.6	31.5	11.3
Apprentis	13.0	5.5	1.0
Total	139.3	156.5	51.6
dont femmes	49.0	27.8	27.4

Effectifs des sections transférées à l'EPFL et à l'UNIGE

**Professeurs ordinaires, extraordinaires et associés exclusivement.*

8.3.3 Evolution des effectifs de professeurs assistants en EPT (sans la médecine clinique)

	2001	2002	2003	2004	2005
Financement cantonal	13.3	20.8	30.3	32.9	42.5
Dont femmes	5.1	5.6	6.6	6.5	11.5
Proportion de femmes %	38.1%	26.8%	21.7%	19.7%	27.1%
Tous financements	30.7	41.9	49.48	48.52	58.1
Dont femmes	9.5	12.8	15.23	11.5	17.5
Proportion de femmes %	30.8%	30.5%	30.8%	23.7%	30.1%

Effectifs des professeurs assistants en valeurs absolues.

	2001	2002	2003	2004	2004
Financement cantonal	100.0	156.3	227.5	247.0	318.8
Dont femmes	100.0	109.8	129.5	128.0	226.4
Proportion de femmes %	100.0	70.3	56.9	51.8	71.0
Tous financements	100.0	136.4	161.0	157.9	189.1
Dont femmes	100.0	135.0	160.7	121.3	184.6
Proportion de femmes %	100.0	99.0	99.8	76.8	97.6

Effectifs des professeurs assistants en valeurs relatives (2001 = 100)

8.3.4 Effectif du personnel par faculté

Théologie

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	10.1	13.0	15.7	15.9	16.8
	Assistants	14.2	16.7	15.2	16.3	18.1
	Pers. admin. et techn.	2.6	2.8	2.8	2.6	4.4
	Apprentis			1.0		
	Total personnel	26.9	32.5	34.6	34.8	39.3
Tous confondus	Enseignants	10.9	13.3	15.7	16.3	17.2
	Assistants	16.0	17.8	17.8	17.4	21.1
	Pers. admin. et techn.	2.6	2.8	3.3	3.1	4.9
	Apprentis			1.0		
	Total personnel	29.5	33.8	37.8	36.7	43.1

Droit

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	25.1	29.5	30.9	33.4	36.2
	Assistants	52.7	53.2	54.3	57.9	60.3
	Pers. admin. et techn.	11.3	10.3	12.5	12.3	12.2
	Apprentis	3.0	4.0	6.0	6.0	2.0
	Total personnel	92.0	96.9	103.7	109.5	110.6
Tous confondus	Enseignants	28.2	33.0	35.3	34.4	37.4
	Assistants	62.8	58.9	64.6	72.6	81.1
	Pers. admin. et techn.	11.3	13.6	16.3	17.5	17.2
	Apprentis	3.0	4.0	6.0	6.0	2.0
	Total personnel	105.3	109.5	122.2	130.4	137.7

Lettres

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	89.2	107.7	103.9	114.8	114.2
	Assistants	58.4	89.3	80.0	83.1	90.5
	Pers. admin. et techn.	18.1	19.4	19.6	20.1	19.8
	Apprentis	2.0	1.0			
	Total personnel	167.7	217.3	203.5	218.0	224.4
Tous confondus	Enseignants	92.9	114.0	112.3	119.9	119.0
	Assistants	83.2	132.2	118.3	114.8	122.7
	Pers. admin. et techn.	19.7	22.2	21.9	20.5	21.2
	Apprentis	2.0	1.0			
	Total personnel	197.7	269.4	252.4	255.2	262.8

SSP

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	40.3	51.7	58.1	65.9	76.7
	Assistants	48.0	61.9	74.1	91.6	111.1
	Pers. admin. et techn.	17.6	19.7	20.2	22.4	30.7
	Apprentis	2.0	3.0	3.0	2.0	2.0
	Total personnel	107.8	136.3	155.3	181.8	220.4
Tous confondus	Enseignants	44.8	55.7	61.2	67.8	79.6
	Assistants	61.5	81.6	95.3	103.1	135.7
	Pers. admin. et techn.	17.6	20.4	22.4	26.6	34.1
	Apprentis	2.0	3.0	3.0	2.0	2.0
	Total personnel	125.8	160.6	181.8	199.4	251.4

Ecole des HEC

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	36.9	49.0	58.8	62.2	65.0
	Assistants	57.5	63.8	83.0	87.9	102.3
	Pers. admin. et techn.	11.0	13.5	16.2	17.3	16.9
	Apprentis			1.0	2.0	2.0
	Total personnel	105.4	126.2	158.9	169.4	186.2
Tous confondus	Enseignants	46.1	56.0	63.8	66.6	69.2
	Assistants	64.4	80.6	92.1	104.0	121.4
	Pers. admin. et techn.	17.0	23.0	24.6	25.9	28.2
	Apprentis			1.0	2.0	2.0
	Total personnel	127.4	159.5	181.4	198.5	220.7

Faculté des Sciences

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003
Cantonal	Enseignants	97.7	87.8	7.6
	Assistants	173.7	152.6	27.7
	Pers. admin. et techn.	104.8	93.7	10.0
	Apprentis	21.0	12.0	1.0
	Total personnel	397.2	346.1	46.2
Tous confondus	Enseignants	106.2	95.9	7.6
	Assistants	304.6	250.5	31.7
	Pers. admin. et techn.	124.1	115.0	11.3
	Apprentis	21.0	12.0	1.0
	Total personnel	555.9	473.4	51.6

GSE

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants			24.3	26.9	28.4
	Assistants			39.7	31.3	51.0
	Pers. admin. et techn.			20.3	21.5	23.1
	Apprentis			2.0	2.0	2.0
	Total personnel			86.3	81.7	104.5
Tous confondus	Enseignants			25.2	28.9	28.9
	Assistants			61.8	45.4	72.2
	Pers. admin. et techn.			21.5	23.5	23.8
	Apprentis			2.0	2.0	2.0
	Total personnel			110.5	99.8	126.8

Médecine, Décanat et sciences fondamentales

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002
Cantonal	Enseignants	48.9	45.8
	Assistants	68.8	91.8
	Pers. admin. et techn.	78.9	78.8
	Apprentis	9.0	13.0
	Total personnel	205.6	229.3
Tous confondus	Enseignants	57.9	57.2
	Assistants	139.9	131.5
	Pers. admin. et techn.	117.6	108.4
	Apprentis	10.0	13.0
	Total personnel	325.3	310.1

FBM, Décanat et Section des sciences fondamentales

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants			92.1	95.6	99.0
	Assistants			151.3	154.4	200.2
	Pers. admin. et techn.			117.9	118.9	147.8
	Apprentis			18.0	18.0	14.0
	Total personnel			379.2	386.9	461.0
Tous confondus	Enseignants			104.4	109.7	113.4
	Assistants			226.4	229.9	275.3
	Pers. admin. et techn.			171.6	175.1	195.1
	Apprentis			18.0	18.0	14.0
	Total personnel			520.3	532.6	597.8

Secteur commun

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	3.6	5.5	6.2	1.3	2.1
	Assistants	13.4	11.3	17.3	17.5	7.3
	Pers. admin. et techn.	144.9	169.9	192.0	192.0	192.2
	Apprentis	2.0	3.0	6.0	6.0	10.0
	Total personnel	163.9	189.7	221.4	216.7	211.6
Tous confondus	Enseignants	3.6	5.5	6.2	1.3	2.1
	Assistants	15.6	15.7	21.2	21.2	9.4
	Pers. admin. et techn.	174.3	206.1	212.2	214.6	224.8
	Apprentis	2.0	3.0	6.0	6.0	10.0
	Total personnel	195.5	230.3	245.6	243.0	246.3

Total sciences humaines

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	201.6	250.9	267.3	292.2	308.8
	Assistants	230.8	284.8	306.5	336.7	382.1
	Pers. admin. et techn.	60.5	65.6	71.1	74.6	83.9
	Apprentis	7.0	8.0	11.0	10.0	6.0
	Total personnel	499.8	609.2	655.9	713.5	780.8
Tous confondus	Enseignants	222.9	271.9	288.3	305.0	322.2
	Assistants	287.9	371.0	387.9	411.7	481.9
	Pers. admin. et techn.	68.0	81.9	88.4	93.5	105.6
	Apprentis	7.0	8.0	11.0	10.0	6.0
	Total personnel	585.8	732.8	775.6	820.2	915.6

Total sciences expérimentales et médecine, sans cliniques

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	146.6	133.5	123.9	122.5	127.4
	Assistants	242.5	244.4	218.7	185.7	251.2
	Pers. admin. et techn.	183.7	172.5	148.1	140.4	170.9
	Apprentis	30.0	25.0	21.0	20.0	16.0
	Total personnel	602.8	575.4	511.7	468.6	565.5
Tous confondus	Enseignants	164.1	153.1	137.2	138.6	142.3
	Assistants	444.5	382.1	319.9	275.2	347.5
	Pers. admin. et techn.	241.6	223.4	204.3	198.6	218.9
	Apprentis	31.0	25.0	21.0	20.0	16.0
	Total personnel	881.2	783.5	682.4	632.4	724.6

Total UNIL, sans les sciences cliniques

Financement	Catégorie de personnel	2001	2002	2003	2004	2005
Cantonal	Enseignants	351.9	390.0	397.4	416.0	438.3
	Assistants	486.6	540.4	542.5	539.9	640.6
	Pers. admin. et techn.	389.1	407.9	411.2	406.9	447.0
	Apprentis	39.0	36.0	38.0	36.0	32.0
	Total personnel	1'266.6	1'374.3	1'389.1	1'398.8	1'557.8
Tous confondus	Enseignants	390.6	430.6	431.7	444.8	466.6
	Assistants	747.9	768.7	728.9	708.0	838.7
	Pers. admin. et techn.	483.9	511.3	504.9	506.7	549.2
	Apprentis	40.0	36.0	38.0	36.0	32.0
	Total personnel	1'662.5	1'746.6	1'703.5	1'695.5	1'886.5

Effectifs des Sections transférées à l'EPFL et à l'UNIGE

	Chimie 2000	Mathématiques / Physique 2002	Pharmacie 2003
Professeurs*	7.7	14.9	3.2
Autres enseignants	11.3	15.8	4.4
Assistants	82.7	88.8	31.7
PAT	24.6	31.5	11.3
Apprentis	13.0	5.5	1.0
Total	139.3	156.5	51.6

*Professeurs ordinaires, associés, et extraordinaires exclusivement

8.4 Taux d'encadrement

8.4.1 Nombre d'étudiants par EPT de personnel enseignant

Les ratios sont définis de la manière suivante:

Encadrement par les enseignants

- Effectif global des étudiants, sans les étudiants en médecine à partir de la 3ème année.
- Effectif des enseignants en EPT, sans la médecine clinique, budget UNIL exclusivement

Encadrement par les assistants

- Effectif global des étudiants, sans les étudiants en médecine à partir de la 3ème année.
- Effectif moyen des assistants sur l'année civile, en EPT, financement UNIL exclusivement.

Remarque: ces ratios ne sont pas équivalents au ratio Bossard, qui prend en compte la totalité des étudiants en médecine, ainsi que les enseignants rémunérés par le programme de relève de la Confédération.

	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif des étudiants	8'760	9'126	9'269	9'341	9'660
Effectif des enseignants	343.8	373.4	380.7	402.6	425.4
Effectif des assistants	469.2	485.8	496.4	514.5	563.7
Total personnel enseignant	813.0	859.2	877.1	917.0	989.1
Etudiants / EPT d'enseignants	25.5	24.4	24.3	23.2	22.7
Etudiants / EPT d'assistants	18.7	18.8	18.7	18.2	17.1
Etudiants / EPT pers. ens.	10.8	10.6	10.6	10.2	9.8

Nombre d'étudiants par équivalent plein temps du personnel enseignant en valeurs absolues.

	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif des étudiants	100.0	104.2	105.8	106.6	110.3
Effectif des enseignants	100.0	108.6	110.7	117.1	123.7
Effectif des assistants	100.0	103.5	105.8	109.6	120.1
Total personnel enseignant	100.0	105.7	107.9	112.8	121.7
Etudiants / EPT d'enseignants	100.0	95.9	95.6	91.1	89.1
Etudiants / EPT d'assistants	100.0	100.6	100.0	97.3	91.8
Etudiants / EPT pers ens	100.0	98.6	98.1	94.5	90.6

Nombre d'étudiants par équivalent plein temps du personnel enseignant en valeurs relatives (2001 = 100).

	2001	2002	2003	2004	2005
Effectif des étudiants	9'836	10'136	10'190	10'206	10'467
Effectif personnel enseignant	830.6	873.6	889.5	917.0	989.1
Etudiants /EPT pers ens	11.84	11.60	11.46	11.13	10.58

Indicateur Bossard. Des crédits supplémentaires devaient maintenir le ratio bossard en dessous de 11.3. La correction agit avec un certain retard, d'où les ratios supérieurs à 11.3 dès 2000.

8.4.2 Afflux des étudiants vers les programmes de Master, selon la provenance

	Total Nouveaux	de Suisse	de l'étranger
Sciences forensiques	48	24	24
Ecole des HEC	113	25	88
Biologie	11	6	5
Faculté des GSE	11	4	7
Total UNIL	183	59	124

Nouveaux étudiants au semestre d'hiver 2005-2006 niveau Master

8.5 Les dépenses de fonctionnement

8.5.1 Les dépenses de fonctionnement par source de financement

Sources de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton de Vaud	120.349	122.395	133.842	132.363	167.822
Confédération	51.559	50.638	52.397	55.025	54.153
Autres cantons*	37.631	39.794	39.590	38.060	39.426
Etudiants	6.239	6.182	6.230	6.026	6.543
Autres recettes	2.943	2.782	3.111	2.867	3.590
Total	218.721	221.792	235.170	234.342	271.533

Couverture des dépenses du budget de fonctionnement UNIL, prenant en compte les recettes comptabilisées au service des affaires universitaires du DFJ (Accord intercantonal et subventions fédérales LAU). Valeurs absolues en millions de francs courants.

** Pour l'Accord intercantonal sur le financement des universités, seules les recettes sont prises en compte. Les charges sont au budget de la DGSE*

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton de Vaud	120.349	121.614	132.145	129.648	162.471
Confédération	51.559	50.315	51.732	53.897	52.427
Autres cantons*	37.631	39.540	39.089	37.280	38.169
Etudiants	6.239	6.143	6.151	5.902	6.335
Autres recettes	2.943	2.764	3.072	2.808	3.475
Total	218.721	220.377	232.189	229.535	262.876

Couverture des dépenses du budget de fonctionnement UNIL, prenant en compte les recettes comptabilisées au service des affaires universitaires du DFJ (Accord intercantonal et subventions fédérales LAU). Valeurs absolues en millions de francs constants de 2001.

** Pour l'Accord intercantonal sur le financement des universités, seules les recettes sont prises en compte. Les charges sont au budget de la DGSE*

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton de Vaud	63.5%	64.1%	65.6%	56.5%	61.8%
Confédération	23.6%	22.8%	22.3%	23.5%	19.9%
Autres cantons*	8.7%	9.1%	8.2%	16.2%	14.5%
Etudiants	2.9%	2.8%	2.6%	2.6%	2.4%
Autres recettes	1.3%	1.3%	1.3%	1.2%	1.3%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Couverture des dépenses du budget de fonctionnement UNIL, prenant en compte les recettes comptabilisées au service des affaires universitaires du DFJ (Accord intercantonal et subventions fédérales LAU). Taux de couverture des dépenses par source de financement en %.

** Pour l'Accord intercantonal sur le financement des universités, seules les recettes sont prises en compte. Les charges sont au budget de la DGSE*

Actualisation des données, selon l'indice suisse des prix à la consommation

8.5.2 Total des dépenses de fonctionnement de l'UNIL, sans la médecine clinique, y compris les sources de financement non cantonales

La statistique des finances de l'UNIL n'est exhaustive que depuis 1999. Les données 1997, trop lacunaires, ne sont pas montrées.

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton	127.46	139.62	154.09	148.94	175.82
Confédération	57.66	57.85	60.54	63.38	60.25
Autres cantons	37.63	39.79	39.59	38.06	39.43
FNRS	20.04	19.20	18.61	16.85	18.64
CTI	0.89	0.87	0.73	1.46	1.24
Recherche EU	1.54	2.20	2.11	2.78	2.61
Autres Tiers	28.92	25.90	26.15	23.17	23.40
Etudiants	11.88	12.22	14.08	14.16	14.14
Recettes diverses	2.94	2.78	3.11	2.87	3.59
Total	288.96	300.44	319.01	311.66	339.11

Montants en millions de francs courants.

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton	127.46	138.73	152.14	145.88	170.21
Confédération	57.66	57.48	59.77	62.08	58.33
Autres cantons	37.63	39.54	39.09	37.28	38.17
FNRS	20.04	19.08	18.37	16.50	18.04
CTI	0.89	0.87	0.72	1.43	1.20
Recherche EU	1.54	2.19	2.08	2.73	2.53
Autres Tiers	28.92	25.73	25.82	22.69	22.65
Etudiants	11.88	12.14	13.90	13.87	13.69
Recettes diverses	2.94	2.76	3.07	2.81	3.48
Total	288.96	298.52	314.96	305.27	328.30

Montants en millions de francs constants de 2001.

Source de financement	2001	2002	2003	2004	2005
Canton	50.5%	53.0%	54.7%	47.8%	51.8%
Confédération	20.0%	19.3%	19.0%	20.3%	17.8%
Autres cantons*	6.6%	6.7%	6.0%	12.2%	11.6%
FNRS	6.9%	6.4%	5.8%	5.4%	5.5%
CTI	0.3%	0.3%	0.2%	0.5%	0.4%
Recherche EU	0.5%	0.7%	0.7%	0.9%	0.8%
Autres Tiers	10.0%	8.6%	8.2%	7.4%	6.9%
Etudiants	4.1%	4.1%	4.4%	4.5%	4.2%
Recettes diverses	1.0%	0.9%	1.0%	0.9%	1.1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Taux de couverture des dépenses par source de financement en %.

La diminution des dépenses en 2004 par rapport à 2003 provient du transfert à l'EPFL le 1.10.2003 des sections de mathématiques et de physique.

8.5.3 Investissements

Décret du 8 mars 2000 (objet 200 115)

Crédit d'investissement pour l'équipement informatique de l'Université

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Réseau informatique	172'625	519'581	342'722	214'000	141'357	114'642
Calcul scientifique		122'182	46'304	9'366	33'884	181'043
Développements et services web		146'460	205'869	404'320	79'627	72'259
Accès des étudiants au Réseau informatique	217'143	270'678	97'922	117'009	240'189	59'976
Enseignement à distance et vidéoconférence	28'880	40'071	221'694	325'671	91'826	83'605
Logiciels Standards micro-informatiques	171'305	106'535	119'067	82'970	42'687	
Total	589'953	1'205'507	1'033'578	1'153'336	629'570	511'525

Décret du 30 janvier 2001 (objet 200 132)

Crédit d'investissement en faveur du renouvellement et de l'acquisition de matériel scientifique.

	2001	2002	2003	2004	2005
Centre audio-visuel	25'592	274'973	52'600	37'660	
Locaux pour la microbiologie		390'189	95'977		
Institut de police scientifique et criminologie	303'704	316'203	425'656	1'029	
Faculté des sciences	2'589'807	1'688'617	1'942'191	860'431	218'805
Faculté de médecine	2'060'427	1'080'677	1'081'652	1'173'169	85'110
Total	4'979'530	3'750'659	3'598'076	2'072'289	303'915

Décret du 19 mars 2002 (objet 200 143)

Crédit cadre pour le renouvellement de l'équipement informatique et pour l'aménagement des locaux pendant la période 2002 à 2004.

	2002	2003	2004	2005
Equipements scientifiques	1'546'825	2'023'923	2'477'298	140'024
Equipements informatiques	1'626'905	2'137'396	2'047'629	
Aménagement des locaux	1'431'397	2'124'654	3'228'262	142'064
Total	4'605'127	6'285'973	7'753'189	282'088

Décret du 19 mars 2002 (objet 200 147)

Crédit cadre pour le développement de la formation flexible à distance

	2002	2003	2004
Développement de didacticiels	900'000	900'000	899'203

Importance de l'apport des crédits d'investissement pour l'acquisition de matériel scientifique et informatique, pour l'aménagement des locaux et le développement de l'enseignement flexible à distance.

Montants prévus dans les exposés des motifs en millions de francs

	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Décret du 8 mars 2000 (objet 200 115)	1.0	1.4	1.4	1.4		5.2
Décret du 30 janvier 2001 (objet 200 132)		5.0	4.0	4.0	1.7	14.7
Décret du 19 mars 2002 (objet 200 143)			6.1	6.3	6.5	18.9
Décret du 19 mars 2002 (objet 200 147)			0.9	0.9	0.9	2.7
Total	1.0	6.4	12.4	12.6	9.1	41.5

9. Organes

9.1 Le Rectorat

Recteur

Jean-Marc RAPP, Affaires générales et relations internationales

Vice-recteurs

Dominique ARLETTAZ, Enseignants et enseignement

Jacques BESSON, Recherche et affaires étudiantes

Maia WENTLAND FORTE, Finances, informatique et statistiques

9.2 Le Conseil de l'UNIL

Professeurs

Thomas RÖMER (Théologie)

Hansjörg PETER (Droit)

André KUHN (Droit)

David BOUVIER (Lettres)

Daniele MAGGETTI (Lettres)

Serena ROMANO (Lettres)

Jean-Philippe LERESCHE (SSP)

Jean-Pierre DAUWALDER (SSP)

Alain CLÉMENCE (SSP)

Ann VAN ACKERE (HEC)

André DUBEY (HEC)

Jean-Claude USUNIER (HEC)

François BAVAUD (FGSE)

Lukas BAUMGARTNER (FGSE)

Fred T. BOSMAN (FBM)

Philippe MOREILLON (FBM)

Jean-Daniel TISSOT (FBM)

Nicola FASEL (FBM)

Corps intermédiaire

Philippe GILBERT (Théologie)

Mathieu BLANC (Droit)

Didier MAILLAT (Lettres)

Stéphane Cullati (SSP)

Samuel BENDAHAN (HEC)

Alain MORARD (FGSE)

Marisa HAENNI (FBM)

Lionel GUY (FBM)

Personnel administratif et technique

Isabelle GENTON (SSP)

Sylvie PERTROVAY GRIN (HEC)

Pascale DELLA PIAZZA (FGSE)

Josiane BONETTI (FBM)

Yannick MEYER (Services centraux)

Antoine PÉCLARD (Services centraux)

Etudiants

Dimitri ANDRONICOS (Théologie)

Damien HOTTELIER (Droit)

Raphaël MAHAIM (Droit)

Nasha GAGNEBIN (Lettres)

Gaëtan ZWINGLI (Lettres)

Sophie HAINARD (SSP)

Mirko Martino (SSP)

Cédric ADROVER (HEC)

Alexandre AMICHIA (HEC)

Julien ZIGLIANI (FGSE)

Jean-Yves CAVIN (FBM)

Lilian WENGER (FBM)

9.3 Les Doyens

Denis MULLER, Faculté de théologie et de sciences des religions

Denis TAPPY, Faculté de droit et des sciences criminelles

André WYSS, Faculté des lettres

Bernard VOUTAT, Faculté des SSP

François GRIZE, Faculté des HEC

Jean HERNANDEZ, Faculté des GSE

Patrice MANGIN, Faculté de biologie et médecine

NB: selon la nouvelle LUL, les doyens ne sont plus constitués en Conseil des Doyens, ayant rang d'organe de l'institution. Ils se réunissent cependant avec le Rectorat dans le cadre d'une séance de consultation réciproque, intitulée séance DiDO (Direction – Doyens).

9.4 Commissions du Rectorat

Commission de la bibliothèque

Président : Jacques BESSON, vice-recteur

Membres

Arun BOLKENSTEYN, délégué FAE

Josiane BONETTI, bibliothécaire universitaire, déléguée de l'ASPUL

Jean-Christophe BOURQUIN, professeur à la Faculté des SSP

Johannes BRONCKHORST, professeur à la Faculté des lettres

Ghislaine CESTRE, professeure à l'Ecole des HEC

Jean-Paul DEPRAZ, directeur administratif

Jean-Daniel HORISBERGER, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jean-Daniel KAESTLI, professeur à la Faculté de théologie

Silvia KIMMEIER, adjointe à la direction de la BCU

Thomas LUFKIN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Raymond OLIVIER, professeur à la Faculté des GSE

Denis PIOTET, professeur à la Faculté de droit

Raphaël RIVIER, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Françoise SCHILT, déléguée FAE

Hubert Villard, directeur de la BCU

Isabelle von KAENEL, bibliothèque de la FBM, CHUV

Commission pour la coopération nord-sud

Président : Jörg WINISTÖRFER, professeur à la Faculté des GSE, délégué du Rectorat

Membres

Juan Manuel BLANCO, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Roland BIEBER, professeur à la Faculté de droit (membre suppléant)

Olivier CADOT, professeur à l'Ecole des HEC

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Relations internationales

Benoît GAILLARD, délégué FAE

Jean-Pierre HORNUNG, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Remi JOLIVET, professeur à la Faculté des lettres

Mondher KILANI, professeur à la Faculté des SSP

Thierry LAUS, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de théologie

Pierre MOOR, professeur à la Faculté de droit

Raymond OLIVIER, professeur à la Faculté des GSE

Christian WIDMANN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Commission culturelle

Président : Olivier ROBERT, archiviste

Membres

Jacques BESSON, vice-recteur

Marika BUFFAT, consultante culturelle

Danielle CHAPERON, professeure à la Faculté des lettres

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Relations internationales

Laurent KELLER, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jean-Paul DÉPRAZ, directeur administratif

Séverine GRAFF, ciné-club de la Faculté des lettres

Dominique HAUSER, consultante culturelle

Guillaume HENCHOZ, délégué FAE

Gilberte ISLER, Responsable des Affaires socio-culturelles

Fabien PELLARIN, délégué FAE

Nathalie PICHARD, déléguée EPFL

Jean-Yves PIDOUX, professeur à la Faculté des SSP

Raphaël RIVIER, assistant diplômé, délégué ACIDUL

José-Flore TAPPY, documentaliste CRLR

Peuvent assister aux séances :

Un représentant des aumôniers universitaires

Un représentant du chœur universitaire

Un représentant de l'OSUL

Un représentant de l'Association de musique de chambre

Commission pour l'écologie et les sciences de l'environnement

Président : Jean HERNANDEZ, professeur à la Faculté des GSE, délégué du Rectorat

Membres

Marcel-André BOILLAT, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Antonio DA CUNHA, professeur à la Faculté des GSE

Jean-Pierre DAUWALDER, professeur à la Faculté des SSP

Andreas HEINEMANN, professeur à la Faculté de droit (membre a.i.)

Peter KNOEPFEL, professeur à l'IDHEAP

Thomas LUFKIN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Raphaël MAHAIM, délégué FAE

Silvia MANCINI, professeure à la Faculté de théologie

Hans-Rudolf PFEIFER, professeur à la Faculté des GSE

Raphaël RIVIER, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Benjamin RUDAZ, délégué FAE

Thomas von UNGERN, professeur à l'Ecole des HEC

Commission de l'égalité des chances

Présidente a.i. : Solange GHERNAOUTI HELIE, professeure à l'Ecole des HEC

Membres

Dominique ARLETTAZ, vice-recteur

Maya BURGER, professeure à la Faculté de théologie

Brigitta DANUSER, professeure à la Faculté de biologie et de médecine

Jacques DUBOCHET, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Frédéric EGGENBERGER, délégué FAE

Kaethi GEERING, professeure à la Faculté de biologie et de médecine

Bettina KAHIL WOLFF, professeure à la Faculté de droit

Sabine KRADOLFER, assistante, déléguée ACIDUL

Françoise MEAN, médiatrice

Jean-Bernard RACINE, professeur à la Faculté des GSE

Magdalena ROSENDE, maître assistante à la Faculté des SSP

Chiara STORARI, assistante diplômée, déléguée ACIDUL

Guite Theurillat, responsable du Bureau de l'égalité des chances

Deborah UEMMEL, déléguée FAE

Dominique VERNAUD, maître d'enseignement à l'Ecole de français langue étrangère

Commission de l'enseignement

Président : Jean-Claude USUNIER, professeur à l'Ecole des HEC

Membres

Dominique ARLETTAZ, vice-recteur

Samuel BENDAHAN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Andrea BONOMI, professeur à la Faculté de droit

Fred T. BOSMAN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jean-Christophe BOURQUIN, professeur à la Faculté des SSP (membre suppléant)

Alain BUEHLMANN, maître d'enseignement à la Faculté de théologie

Micheline COSINSCHI-MEUNIER, professeure à la Faculté des GSE

Nicole GALLAND, professeure à la Faculté de biologie et de médecine (membre suppléant)

Fanny GETAZ, déléguée FAE

Jean-Pierre HORNUNG, professeur à la Faculté de biologie et de médecine (membre suppléant)

André KUHN, professeur à l'Ecole des sciences criminelles, responsable de la Formation continue

Jacques LANARES, adjoint, Cellule de soutien à l'enseignement

Virgilio LEHMANN, délégué FAE (membre suppléant)

Thomas LUFKIN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Raphaël MAHAIM, délégué FAE

Jean-Yves PIDOUX, professeur à la Faculté des SSP

Nicole REGE COLET, déléguée UNIGE

Jean-François RICCI, délégué EPFL

Benjamin RUDAZ, délégué FAE

Suzette SANDOZ, professeure à la Faculté de droit (membre suppléant)

Chiara STORARI, assistante diplômée, déléguée ACIDUL

Irène WEBER, professeure à la Faculté des lettres

Commission de formation continue

Président : Dominique ARLETTAZ, vice-recteur

Membres

Bernard CATRY, professeur à l'Ecole des HEC

François GAILLARD, professeur à la Faculté des SSP

Bettina KAHIL WOLFF, professeure à la Faculté de droit

Nicolas KRAMAR, ingénieur pédagogique à la Faculté des GSE

André KUHN, professeur à l'Ecole des sciences criminelles, responsable de la Formation continue

Thomas LUFKIN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Jean-Jacques MARCHAND, professeur à la Faculté des lettres

Denis MÜLLER, professeur à la Faculté de théologie

Jean-Daniel TISSOT, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Commission interfacultaire Bologne

Président : Dominique ARLETTAZ, vice-recteur

Membres

Edmée BAILLIF, déléguée FAE

Anne BIELMAN, professeure à la Faculté des lettres

Fred T. BOSMAN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Pierre-Yves BRANDT, professeur à la Faculté de théologie

François BUSSY, délégué ACIDUL

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Relations internationales

Alain CLEMENCE, professeur à la Faculté des SSP

Micheline COSINSCHI-MEUNIER, professeure à la Faculté des GSE

Romain FELLI, délégué ACIDUL

Nicole GALLAND, professeure à la Faculté de biologie et de médecine

Isabelle GENTON, conseillère aux études à la Faculté des SSP

Akkram HAJJAOUI, responsable applications administratives au Ci

Andreas HEINEMANN, professeur à la Faculté de droit

Guillaume HENCHOZ, délégué FAE

Nathalie JANZ, adjointe au Rectorat

André KUHN, professeur à l'Ecole des sciences criminelles, responsable de la Formation continue

Nathalie LOHNER OYEBANJI, adjointe aux Relations internationales

Sylvie PETROVAY GRIN, administratrice, Graduate School HEC

Michael ROCKINGER, professeur à l'Ecole des HEC

Franco TARONI, professeur à l'Ecole des sciences criminelles

Nicolas TURTSCHI, délégué FAE

Peter UTZ, professeur à la Faculté des lettres

Commission de placement GBUV

Présidente : Maia WENTLAND FORTE, vice-recteur

Secrétaire Pierre WYSS, Service financier UNIL

Bureau : Mireille RINSOZ, secrétaire finances

Membres

Jacques BROSSARD, directeur de Lombard Odier Darier Hentsch & Cie

Bernard GROBÉTY, directeur financier, Vaudoise assurance

Stéphane LAGONICO, avocat

François MERMOUD, délégué des Hospices cantonaux

Jacques ZWAHLEN, président de la Fondation 450ème Anniversaire

Assiste aux séances :

Michel AUBRY, placements institutionnels, BCV

Commission du plan et du budget

Cette commission a été dissoute par décision du Rectorat du 20 juin 2005.

Présidente : Maia WENTLAND FORTE, vice-recteur

Membres

Marie-Christine BELET, adjointe à la BCU

Samuel BENDAHAN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Pierre-Yves BRANDT, professeur à la Faculté de théologie (membre suppléant)

Susanna COTECCHIA, professeure à la Faculté de biologie et de médecine

Lorraine DAVIS, chargée de recherche à la planification

Marc DE PERROT, secrétaire général, Rectorat

Jean-Paul DÉPRAZ, directeur administratif

Nicolas DURUZ, professeur à la Faculté des SSP

Cécile PÉCHU, maître assistante, déléguée ACIDUL

Jean HERNANDEZ, professeur à la Faculté des GSE

Jean-Daniel KAESTLI, professeur à la Faculté de théologie

Patrice MANGIN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jean-Pierre MATHEZ, architecte, responsable du BUD

Laurent MOREILLON, professeur à la Faculté de droit

Hansjörg PETER, professeur à la Faculté de droit (membre suppléant)

Luc SCHENKER, directeur des finances aux Hospices cantonaux

Hubert VILLARD, directeur de la BCU

Lawrence A. WEISS, professeur à l'Ecole des HEC

André WYSS, professeur à la Faculté des lettres

Pierre WYSS, Service financier UNIL

Commission de politique linguistique

Présidente : Anne-Claude BERTHOUD, professeure à la Faculté des lettres

Membres

François ANSERMET, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jacques BESSON, vice-recteur

Fred T. BOSMAN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine (membre suppléant)

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Relations internationales

Yves ERARD, délégué ACIDUL

Brigitte FORSTER VOSICKI, responsable du Centre de langues

Nicole GALLAND, professeure à la Faculté de biologie et de médecine

Andreas HEINEMANN, professeur à la Faculté de droit

Thérèse JEANNERET, professeure, Directrice de l'Ecole de français langue étrangère

Nathalie LOHNER OYEBANJI, adjointe aux Relations internationales

Laurent MARMIER, délégué du DFJ

Hansjörg PETER, professeur à la Faculté de droit (membre suppléant)

Nathalie PICHARD, déléguée de l'EPFL

Nicola POZZA, maître d'enseignement et de recherche à la Faculté de théologie

Michael ROCKINGER, professeur à l'Ecole des HEC

Sacha ROULIN, délégué FAE

Deborah UMMEL, déléguée FAE

Anne-Christine WANDERS, maître assistante à la Faculté des GSE

Eric WIDMER, professeur à la Faculté des SSP

Membres honoraires invités :

Jacques DIEZI, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Marcel JUFER, professeur, directeur du Collège des sciences à l'UNIL

Commission des publications

Cette commission a été dissoute le 16 novembre 2005.

Président : Pierre MOOR, professeur à la Faculté de droit

Membres

Jacques BESSON, vice-recteur

André DUBEY, professeur à l'Ecole des HEC

Pierre GISEL, professeur à la Faculté de théologie

Mondher KILANI, professeur à la Faculté des SSP

Henri MASSON, professeur à la Faculté des géosciences et de l'environnement

Commission de la recherche scientifique

Président : Daniel SCHORDERET, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Membres

Peter BAUMGARTNER, professeur à la Faculté des GSE

Olivier CADOT, professeur à l'Ecole des HEC

Christophe CHAMPOD, professeur à la Faculté de droit

Jean-Pierre DAUWALDER, professeur à la Faculté des SSP

Dieter HAAS, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jean-Jacques MARCHAND, professeur à la Faculté des lettres

Reto MEULI, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Yves PIGNEUR, professeur à l'Ecole des HEC

Serena ROMANO, professeure à la Faculté des lettres

Laurent SCHILD, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Alexander SO, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Friedrich STIEFEL, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Jörg STOLZ, professeur à la Faculté de théologie

Danièle TOSATO-RIGO, professeure à la Faculté des lettres

Andrea VOLTERRA, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Commission pour les relations internationales et la mobilité

Président : Jean-Marc RAPP, recteur

Membres

Joanna AESCHLIMANN, déléguée FAE

Frédéric AMSLER, professeur à la Faculté de théologie

Anne-Claude BERTHOUD, professeure à la Faculté des lettres

Sophie BESSON, conseillère en orientation à la Faculté des SSP

Arun BOLKENSTEYN, délégué FAE

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Relations internationales

Alain CLEMENCE, professeur à la Faculté des SSP

Anne-Emmanuelle DE CROUSAZ, adjointe Euresearch

Bruno DUPASQUIER, adjoint de la Faculté de droit

Jean-Luc EPARD, professeur à la Faculté des GSE

Jacques HAUSSER, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Andreas HEINEMANN, professeur à la Faculté de droit

Gilberte ISLER, responsable des Affaires socio-culturelles

Madeleine LINARD, chargée de recherche HEC

Nathalie LOHNER OYEBANJI, adjointe aux Relations internationales

Claude ROULIN, responsable du Service Orientation et conseil

Laurent SCHILD, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Ying Ying SO, déléguée FAE

Thomas von UNGERN, professeur à l'Ecole des HEC

Maria VELASCO, collaboratrice aux Affaires socio-culturelles

Commission sociale

Président : Jean-Yves PIDOUX, professeur à la Faculté des SSP

Membres

Jacques BESSON, vice-recteur

Arun BOLKENSTEYN, délégué FAE

Antoinette CHARON WAUTERS, responsable des Affaires étudiantes

Antonio DA CUNHA, professeur à la Faculté des GSE

Solange GHERNAOUTI, professeure à l'Ecole des HEC

Anne GIROUD, directrice de l'Office cantonal des bourses

Gilberte ISLER, responsable des Affaires socio-culturelles

Virgilio LEHMANN, délégué FAE

Denis PIOTET, professeur à la Faculté de droit

Christine RITTER, déléguée FAE

Jürg Rainer SCHWYTER, professeur à la Faculté des lettres

Assistent aux séances :

Les aumôniers universitaires

Commission des sports universitaires

Président : Alexander BERGMANN, professeur à l'Ecole des HEC

Délégué de la CHEL : Jacques BESSON, vice-recteur

Membres

Luc-Henry BEHAR, président de l'Association des anciens sportifs universitaires lausannois

Arun BOLKENSTEYN, délégué FAE

André CHATELAIN, professeur à l'EPFL

Sébastien GAUTIER, étudiant EPFL

Gilbert GRUAZ, délégué du personnel EPFL

Subah HASAN, délégué ACIDUL

Guillaume HENCHOZ, délégué FAE

Marcel JUFER, professeur, directeur du Collège des sciences à l'UNIL

Ada NESCHKE, professeure à la Faculté des lettres, UNIL

Daniel ROD, membre du PAT, UNIL

Assistent aux séances :

Les membres de la direction du Service des sports

Commission de valorisation de l'enseignement et de la recherche

Président : Jean-Christophe BOURQUIN, professeur à la Faculté des SSP

Membres

Joanna AESCHLIMANN, déléguée de la FAE

Dominique ARLETTAZ, vice-recteur

François BAVAUD, professeur à la Faculté des GSE

Jacques BESSON, vice-recteur

Natacha BODENHAUSEN, déléguée du corps intermédiaire

Fred T. BOSMAN, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

Gilles BOSS, membre du PAT

Frédéric EGGENBERGER, délégué FAE

Dominique FARCINADE, adjoint à l'Ecole des HEC

Fanny GETAZ, déléguée de la FAE (membre suppléant)

François GRIZE, professeur à l'Ecole des HEC

Andreas HEINEMANN, professeur à la Faculté de droit

Alexandre LAMBELET, délégué ACIDUL

Jacques LANARES, adjoint à la Cellule de soutien à l'enseignement

Thomas LUFKIN, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Raphaël MICHELI, assistant diplômé, délégué ACIDUL

Philippe MOREILLON, professeur à la Faculté de biologie et de médecine

François ROSSET, professeur à la Faculté des lettres

Sacha ROULIN, délégué de la FAE (membre suppléant)

Marie RUMIGNANI, déléguée FAE

Marie SANTIAGO, professeure à la Faculté des SSP

Jörg STOLZ, professeur à la Faculté de théologie

Irène WEBER HENKING, professeure à la Faculté des lettres